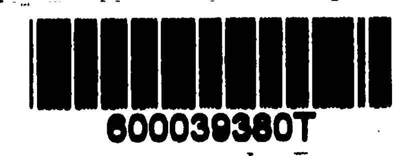
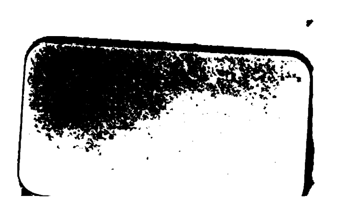



600039380T



LES MASSACRES EN IRLANDE

Par CANIS

ANCIEN AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE PARIS



PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 15-17-19, GALERIE D'ORLÉANS

LES MASSACRES

EN IRLANDE

DU MÊME AUTEUR

EN PRÉPARATION

HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPUIS 1870 JUSQU'EN 1882

F. Aureau. — Imprimerie de Lagny.

LES MASSACRES EN IRLANDE

PAR

CANIS

ANCIEN AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE PARIS





PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 15-17-19, GALERIE D'ORLÉANS

1881

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

·CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

INTRODUCTION

Organisation politique en Angleterre. — Justice civile et justice pénale. — Les religions. — Vente d'une cure ou d'une prébende. — Enseignement; instruction obligatoire. — Impôt sur le revenu (*income-tax*). — Misère des ouvriers agricoles en Angleterre. — Les colonies anglaises. — Les Indes. — Voyage du prince de Galles. — Famine dans la presqu'île indoustanique. — La reine Victoria est proclamée impératrice des Indes, 1er janvier 1877. — Prise de Khiva par les Russes. — L'Irlande. — L'Angleterre perdra ses colonies.

Avec son gouvernement représentatif, son immense commerce, ses possessions coloniales, l'Angleterre semble un des pays les plus prospères de l'Europe. La Chambre des communes ou Parlement, la Chambre des lords ou Chambre Haute avec son complément la royauté constitutionnelle paraissent offrir le tableau d'une bonne organisation politique. Les lois qui consacrent le droit de

réunion, permettent la libre manifestation de la pensée, autorisent le divorce, et laissent au père de famille la faculté d'exclure ses enfants de sa succession, ouvrent sans aucun doute une vaste carrière à la liberté.

Mais si l'on quitte les régions de la théorie pour entrer dans le domaine des faits, la réalité se montre sous son aspect le plus défavorable.

La justice n'est pas gratuite : Les tribunaux sont inaccessibles aux justiciables, tant les hommes de loi sont rapaces, tant une petite fortune est facilement engloutie dans les préliminaires d'un procès.

La justice pénale n'est pas douce : Les châtiments corporels, tels que les coups de fouet, sont inscrits dans la loi, et fréquemment appliqués.

Les religions sont nombreuses : En Angleterre, le culte principal, le seul sérieux, le seul vrai, c'est le culte de l'or. Les cures, les prébendes sont vendues publiquement après une publicité dans les journaux propre à grossir le nombre des enchérisseurs. L'acquisition faite,

le nouveau révérend titulaire reçoit les émoluments qui s'élèvent, en moyenne, à la somme de cent mille francs par an, va, loin de son troupeau, vivre dans l'oisiveté et paye à raison de quatre francs trente-cinq centimes par jour un pauvre diable d'ecclésiastique chargé du service religieux. Les religions pullulent en Angleterre ; on y trouve de nombreux adorateurs de Boudha et même de Vichnou, mêlés à de rigides quakers ou à de zélés sectateurs de Confucius, mais chaque dimanche on doit se faire une tête de circonstance, c'est-à-dire, paraître bien pénétré des vérités enseignées par la haute Église anglicane. Ce jour-là, point de bruit, point de gaieté, point de musique profane. C'est le jour, par excellence, de l'hypocrisie religieuse.

L'instruction est obligatoire : Un enfant ne se rend-il pas à l'école pour une cause quelconque, immédiatement, les parents sont espionnés, dénoncés, puis condamnés. Les enfants de la Grande-Bretagne, remplis, saturés d'instruction obligatoire, ignorent, par-

venus à l'âge d'homme, les éléments de leur langue.

L'enseignement est libre : Un bouvier, par exemple, qui difficilement surmonte le dégoût que lui inspire les labeurs de sa profession, peut ouvrir un collège partout où bon lui semble. Aussi un professeur ou donneur de leçons tient-il généralement dans la hiérarchie sociale, le milieu entre le valet de chambre et le cocher.

Un impôt est établi sur le revenu (incometax) : Pour évaluer, d'après la loi, les revenus, profits ou salaires des contribuables, les collecteurs ou agents du fisc, sous prétexte de déclaration insuffisante, s'introduisent chez les imposés, compulsent les livres de commerce ou autres, cherchent dans les tiroirs des commodes ou des armoires, lisent la correspondance, en un mot pénètrent partout. Tout propriétaire est tenu, sous peine d'amende, de déclarer le nom des personnes qui habitent sa maison. Tout patron doit également déclarer le nom de ses employés. Etabli en 1798, sur la proposition de Pitt,

pour soutenir la guerre contre la France, cet impôt fut aboli en 1816, puis rétabli en 1842, sur la proposition de Robert Peel. Fortement combattu par la plupart des publicistes anglais, notamment par John Stuart-Mill, cet impôt aussi impopulaire qu'il est odieux par son mode de perception, sera, on l'espère du moins, bientôt supprimé.

Le peuple anglais, je ne parle pas des lords ni des grosses sangsues gouvernementales que les contribuables sont obligés de remplir, est sans contredit le peuple le plus malheureux de l'Europe. Sa misère dans certains comtés de l'Angleterre égale presque celle des Irlandais. Les objets de subsistance coûtent beaucoup plus cher qu'en France, et le salaire des ouvriers agricoles ne dépasse jamais quinze francs par semaine. Voici à ce sujet, ce qu'a écrit un Anglais, M. Rogers, professeur d'économie politique à l'université d'Oxford :

« Là point d'ombres, point de contrastes. Jamais la misère n'a été étudiée par une active sympathie, jamais elle n'a été secourue

par une philanthropie systématique. Les autres misères sociales ont eu d'énergiques amis. Le crime, la prostitution, l'esclavage, les chevaux, les chiens, les chats et autres brutes ont été l'objet d'une vaste activité tendant à leur réforme ou à leur protection. Seul, le travailleur agricole n'a point eu d'avocat. Le journalier anglais n'a pas de parallèle parmi les nations civilisées. Peignez sa vie avec les plus sombres couleurs, et vous n'aurez pas même alors décrit toute la misère de sa condition. C'est un mal où il n'y a de remède qu'une révolution sociale. Il faut avoir une foi robuste dans l'avenir de son pays, pour croire qu'il puisse continuer à prospérer, lorsque lui seul, de tous les peuples civilisés, favorise encore un système féodal où tout ce qu'il y avait de bon a été éliminé, et tout ce qu'il y avait de mauvais retenu. »

L'Angleterre ne tire ses richesses que de l'exploitation de ses colonies, mais elle ne tardera pas à perdre ses possessions du Canada et de l'Australie.

Les territoires que la Grande-Bretagne

(Angleterre) possède dans les Indes orientales sont immenses. Ils s'étendent de Peshaver au cap Comorin et de Hurachee à la frontière de Birmanie. Ce vaste empire renferme près de deux cent millions d'habitants. Depuis 1858, époque de la suppression du monopole de la Compagnie des Indes, ce pays est soumis au pouvoir absolu d'un vice-roi. Ecrasée par les impôts, la population n'aspire qu'au moment où elle n'aura plus à fournir au luxe des Anglais. D'ailleurs la domination anglaise a été fortement ébranlée par la révolte des cipayes, troupes indigènes (1858).

En 1876, alors que la famine désolait les plus riches régions de ce pays, l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, le prince de Galles, se rendit dans les Indes. Malgré la vive opposition de M. Fawcett, la Chambre des communes vota un crédit énorme pour ses frais de voyage. Sur son passage, partout des fêtes et de brillantes réceptions pendant que des millions d'hommes mouraient de faim. A Dheli, le 1er janvier 1877, sa mère, la reine Victoria, fut pro-

clamée impératrice des Indes. Voilà ce qu'on offrait aux Indiens comme secours à leur misère.

Des nuées d'individus partent de l'Angleterre pour aller aux Indes remplir des fonctions publiques. Peu d'années après, nouveaux Verrès, tous, à peu d'exceptions près, reviennent dans leur patrie chargés des dépouilles des malheureux qui passent leur vie à cultiver le blé et le riz.

Mais dans les Indes, les esprits commencent à s'agiter. D'ailleurs, la Russie s'avance vers le plateau central de l'Asie, et menace sérieusement l'Angleterre dans ses possessions indiennes. Lorsque le général russe Kaufmann entrait en 1873 dans le Turkestan, et s'emparait de la ville de Khiva, les Anglais ne laissèrent pas que d'éprouver la plus vive inquiétude.

Pourquoi les deux cent millions d'habitants de la presqu'île indoustanique seraient-ils condamnés à nourrir indéfiniment les Anglais ?

Quant à l'Irlande, qui pourrait raconter ses

douleurs? En quelques pages, j'ai essayé d'exposer la situation de ce peuple au sujet duquel un vice-roi d'Irlande écrivait : « C'est la famine qui doit le mieux anéantir les Irlandais, nos épées n'iraient pas aussi vite que la faim. Je viens de brûler toute la contrée voisine du lac Neagh, et j'en ai tué tous les habitants, sans m'occuper de leur âge ou de leur sexe. »

Paroles odieuses, mais qui ne sont que l'expression de la haine invétérée que la protestante Angleterre porte aux catholiques irlandais.

« Le spectacle était fréquent, dit un historien anglais, dans les fossés des villes et dans les campagnes ravagées de voir des multitudes de ces pauvres Irlandais mourants ou morts, avec la bouche encore teintée de vert par l'herbe qu'ils avaient essayé de manger pour apaiser leur faim. »

Les Anglais ont fait de grands efforts pour calomnier le peuple irlandais; quoi d'étonnant! Pour rendre la victime peu intéres-

sante, n'est-il pas d'usage par le mensonge et l'imposture, de la rendre d'abord odieuse ?

Traiter avec bienveillance les peuples conquis, augmenter leur bien-être, ne jamais leur faire sentir le joug de l'étranger, tels sont les principaux moyens propres à faire absoudre la conquête.

L'Angleterre conservera-t-elle ses colonies ? Je ne le crois pas.

LES

MASSACRES EN IRLANDE

CHAPITRE PREMIER.

Bulle du pape Adrien IV. — Mœurs sacerdotales. — Luttes intestines en Irlande. — Conquête de l'Irlande par les Anglais. — Seigneurs féodaux. — Les Irlandais exclus, par les statuts royaux, du commerce, de l'industrie et des fonctions publiques.

En 1156, une bulle du pape Adrien IV attribuait à Henri II, roi d'Angleterre, la possession du royaume d'Irlande. Ce pape, d'origine anglaise, rêvant la grandeur de son pays par la conquête de l'Irlande, n'hésita pas à déchaîner sur cette malheureuse contrée le fléau de la guerre étrangère. Quoi d'étonnant ! il avait, quelques mois auparavant, donné la mesure de la férocité de ses instincts en faisant périr sur le bûcher l'infortuné

2.

Arnaud de Brescia qui, dans ses ardentes prédications, s'était élevé avec une énergie propre à honorer sa mémoire contre les désordres révoltants du clergé contemporain.

Ce clergé, en effet, aussi ignorant que débauché, partageait son temps entre les exercices d'une piété toute vénale et la pratique de la simonie et de l'usure combinées avec des actes fréquents de lubricité.

Pour s'occuper de la réforme des mœurs ecclésiastiques, plusieurs conciles furent tenus à cette époque; mais ils se montrèrent toujours impuissants à réprimer les excès de la dépravation sacerdotale.

Fort de l'appui de la papauté, Henri II sut mettre à profit, pour s'emparer de l'Irlande, une circonstance extrêmement favorable. L'Irlande divisée en quatre provinces : le Leinster, l'Ulster, le Munster et le Connaught, était gouvernée par quatre rois. — Après leur mort, de sanglantes funérailles leur étaient réservées. La transmission de la couronne n'avait lieu qu'après de longs et terribles combats entre de nombreux compétiteurs. Il y avait bien le monarque de toute l'Irlande, mais son autorité était méconnue, sa puissance sur les autres rois de chaque province étant

purement nominale. Le pays se trouvait considérablement affaibli par la fréquence des guerres intestines.

Sur ces entrefaites, Dermot, roi du Leinster, ayant été chassé de ses États, résolut, soit pour tirer de son pays une vengeance éclatante, soit en vue de recouvrer son royaume, d'avoir recours aux armes puissantes et redoutables du roi d'Angleterre. Celui-ci, se gardant bien de ne pas répondre à son pressant appel, fit partir un corps expéditionnaire sous la conduite de Robert Fitz Stephen, qui, en peu de temps, conquit une partie de l'Irlande. Et Dermot, le traître Dermot, ne fut jamais remis en possession de ses États.

Après l'occupation du sud de l'Irlande, les rois d'Angleterre ne pouvant la gouverner par eux-mêmes durent déléguer leur autorité à un vice-roi appelé lord-justicier ou lord-lieutenant. Sous lui se trouvaient les barons ou seigneurs féodaux qui s'étaient emparés violemment de tous les biens des vaincus. Après s'être partagé le territoire conquis, ils firent construire des châteaux forts, et vécurent dans une opulence asiatique. Les malheureux vaincus, refoulés dans les campagnes, étaient livrés au désespoir et à la misère par l'avidité de leurs odieux conquérants.

A dater de cette sombre époque, commence le long et sanglant martyrologe de la malheureuse Irlande.

L'œuvre patiemment conçue par un pape, et violemment exécutée par un roi, allait faire peser ses terribles conséquences sur la nation irlandaise destinée, dès ce moment, à se perdre dans des luttes sans fin contre ses cruels oppresseurs. Les seigneurs féodaux avaient leurs cours de justice qui n'invoquaient jamais d'autres lois que celles du code de la cupidité et de la haine.

A cette détestable juridiction de la force, à cette barbare parodie de la justice, rien n'était capable d'opposer la moindre résistance, l'Irlandais, lui, ne pouvait qu'être légalement martyrisé.

Après les violences et les spoliations de la conquête, des Anglais s'établirent dans les villes d'où les Irlandais avaient été chassés.

Pour que l'anéantissement des Irlandais fût complet, des statuts royaux les excluaient des corporations municipales qui toutes avaient obtenu, par des privilèges qui leur avaient été conférés, le monopole du commerce et de l'industrie. Ils étaient déclarés inhabiles à remplir les emplois publics, et pour les mettre dans l'impossibilité d'acquérir la qualité d'Anglais, on rendit une loi

qui prohibait de leur octroyer des lettres de naturalisation.

Dans sa haine mortelle contre l'Irlande, Edouard III déclare incapables d'être propriétaires les Anglais nés en Irlande; et après les avoir dépossédés, il donne leurs biens à ceux de ses sujets qui ont vu le jour sur le sol de l'Angleterre.

C'est ce même Edouard III qui, après avoir ravagé la Normandie, gagna sur Philippe de Valois, roi de France, la célèbre bataille de Crécy (26 août 1346). L'année suivante, tombait en son pouvoir la ville de Calais, célèbre dans nos annales par le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre, et de ses cinq compagnons.

Quel homme ingénieux que cet Edouard III, roi d'Angleterre ! sous son gouvernement, tout Anglais qui montrait quelque sympathie pour les Irlandais se voyait immédiatement dépouillé de ses biens au profit de Sa Majesté, et brutalement jeté en prison. Il était défendu, sous les peines les plus sévères, de laisser pousser sa barbe ou de s'habiller à la manière irlandaise. Respirer avec les Irlandais sous les mêmes ombrages, c'était se rendre coupable d'un délit, mais s'unir à eux par le mariage, c'était commettre un crime.

L'infortuné Desmond eut la tête tranchée pour avoir épousé une Irlandaise.

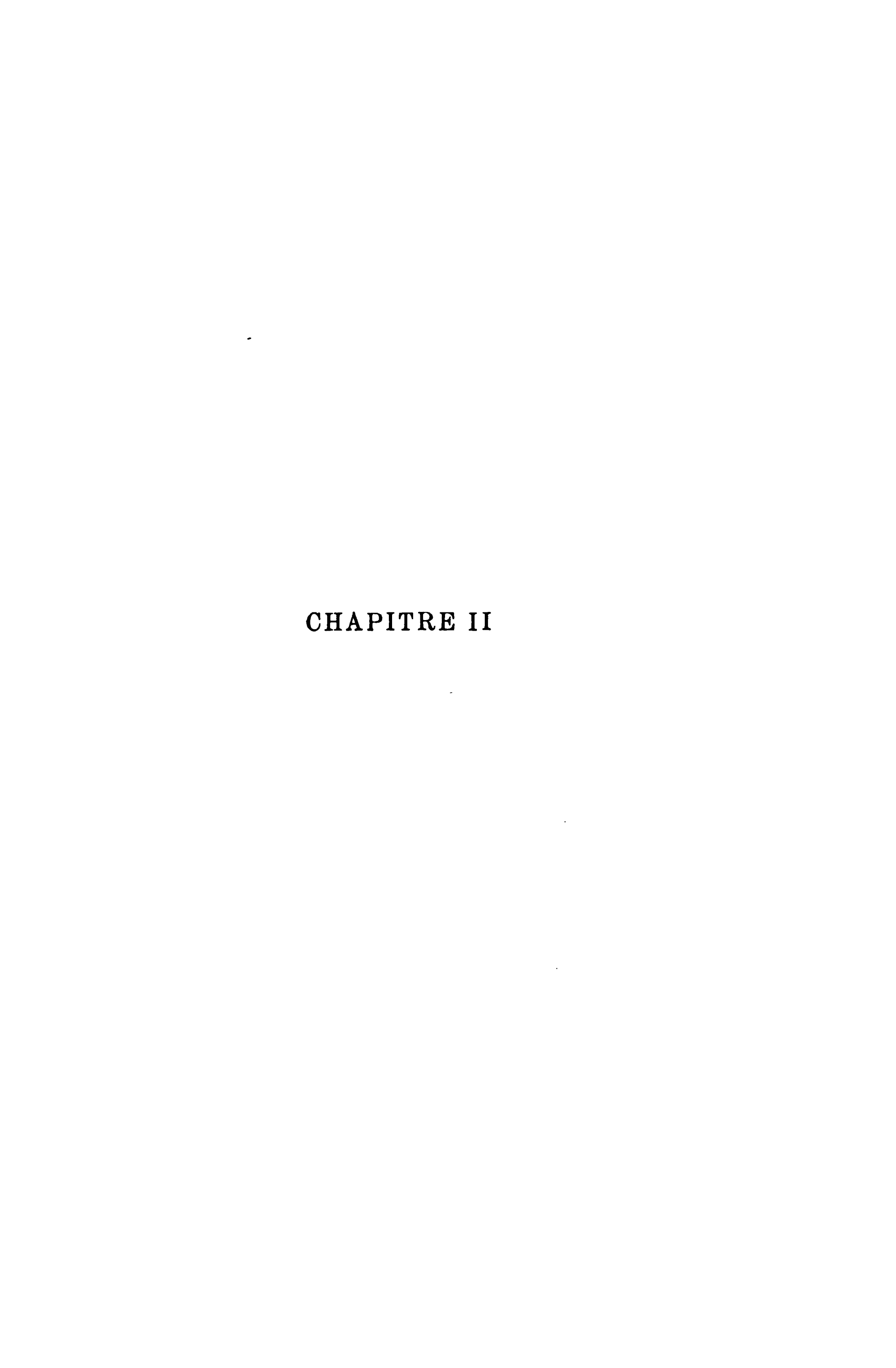
Voici le texte de quelques-unes des lois qui étaient alors en vigueur :

« Le meurtre d'un Irlandais n'est pas un crime
» punissable par la loi. Si un Anglais tue un Ir-
» landais, quel que soit le rang de la victime,
» gentilhomme, prêtre, évêque même, les tribu-
» naux ne connaîtront pas de cette affaire.

» Le viol d'une femme irlandaise ne peut en
» aucune façon être considéré comme un délit;

» Tout seigneur anglais a droit d'annuler les
» testaments des Irlandais ses vassaux, et de dis-
» poser de leurs biens selon son bon plaisir. »

Cet odieux système de compression ajourna la soumission de l'Irlande qui d'ailleurs ne fut jamais complète. Aussi pendant les quatre siècles suivants, sur quelques points du territoire, une lutte incessante, active et d'un caractère souvent sauvage, s'engage-t-elle entre les Anglais et les Irlandais.



CHAPITRE II

CHAPITRE II

Henri VIII. — Mouvement philosophique du seizième siècle. — Cranmer, archevêque de Cantorbéry. — Réforme religieuse. — Fureurs du clergé catholique. — Crimes de Henri VIII. — Edouard VI. — Décapitation des principaux personnages irlandais. — Dévastation des églises. — Exécution de Jane Grey. — Marie Tudor. — Ses cruautés. — Elisabeth. — Elle persécute toutes les sectes religieuses. — Sa férocité. — Jacques Ier. — Grandes émigrations en Irlande. — Charles Ier. — Strafford en Irlande. — La loi des pupilles. — Exécution de Strafford. — Exécution de Charles Ier. — Cromwell en Irlande. — Sa fourberie. — Sac de Drogheda. — Déportation des Irlandais ; ils sont vendus comme esclaves aux Antilles. — Cromwell, organisateur des massacres généraux en Irlande.

La réforme religieuse, résultat du mouvement philosophique qui agitait les esprits sur le continent, allait fournir de nouveaux prétextes à la tyrannie pour ensanglanter l'Irlande. Achever la conquête de cette malheureuse contrée par la substitution violente des idées nouvelles à la

religion catholique, telle est l'œuvre que vont poursuivre avec un acharnement sans exemple Henri VIII, Elisabeth et Cromwell.

Henri VIII monta sur le trône en 1509. Il eut avec François Ier cette fameuse entrevue du camp du *drap d'or* où les deux rois déployèrent à l'envi une magnificence qui mit pleinement en relief l'immensité de leur orgueil et de leur égoïsme. Pendant que ces deux rois s'amusaient, le peuple qui souffre et qui travaille, mourait de faim, écrasé qu'il était par les impôts.

Henri VIII, roi sanguinaire dont la vie rappelle celle des plus exécrables tyrans de la Rome impériale avait, dans la première moitié de sa vie, montré un grand zèle religieux. Au moment que Luther commençait sa réforme religieuse en Allemagne et que la doctrine du libre examen allait bientôt se répandre en Suisse et en France sous la vigoureuse impulsion du sombre Calvin, Henri VIII, désirant ardemment réfuter les écrits du célèbre réformateur, écrivit à cet effet un livre ayant pour titre : « *Des sept Sacrements.* » Dédié au pape, ce livre valut à Henri VIII le titre de *Défenseur de la foi.*

Il s'était marié à la veuve de son frère, mais, voulant la répudier, il essaya d'obtenir du pape la

révocation de la dispense accordée par son prédécesseur. Le pape ne répondant pas immédiatement à sa demande, il comprit que l'autorité religieuse ne consentirait point à prononcer la nullité de son mariage. Il s'adressa à Cranmer, archevêque de Cantorbéry, qui plus tard fut le promoteur de la réforme protestante en Angleterre, et qui périt sur le bûcher comme hérétique en 1556. Après avoir examiné la requête royale au point de vue religieux, l'archevêque déclara que le mariage de Henri VIII avec sa belle-sœur était radicalement nul. Par suite de cette décision, il était inutile de recourir au divorce. Le roi, quelques jours après, faisait célébrer publiquement son union avec Anne de Boleyn que, peu après, il devait faire périr du dernier supplice.

Par cet acte, il venait de se séparer violemment de l'Église romaine qui, le déclarant atteint et convaincu de bigamie, fulmina aussitôt contre lui l'excommunication majeure.

C'en est fait. A partir de ce jour, le *Défenseur de la foi* se tournant tant contre les catholiques que contre les partisans de Luther, épuisa pour les accabler tout ce que sa haine avait de plus féroce, tout ce que sa folie théologique avait pu concevoir. — Il ne fut donc pas, comme on le pense gé-

néralement, le fondateur du protestantisme en Angleterre. Il confondit dans une même réprobation et les catholiques et les luthériens. Le but qu'il poursuivit constamment, ce fut l'anéantissement de ces deux sectes religieuses.

Il contraignit les Irlandais à abandonner le culte de leurs aïeux, pour embrasser la religion nouvelle dont il devint le grand pontife, et qu'il voulait imposer soit par le fer, soit par le feu.

Il procédait à l'élection et à la consécration des prélats, s'attribuait le jugement des hérésies. Voulant fixer l'uniformité de la foi, il rédigea pour l'instruction religieuse de ses sujets deux traités théologiques. Tant qu'il ne s'attaqua qu'aux dogmes ou à la hiérarchie, sa réforme religieuse fut docilement acceptée par le clergé séculier et le clergé régulier. Mais il excita les fureurs des serviteurs des autels, dès qu'il s'appropria la dîme des bénéfices ecclésiastiques, et se fit attribuer le denier de Saint-Pierre. Les prêtres catholiques défendirent leurs richesses avec une énergie, un désespoir qui révélait combien, aux choses de la terre, ils étaient fortement attachés.

Dans les églises, au chant suave des pieux cantiques, au doux murmure de la prière ont succédé des cris de rage. — Henri VIII y est signalé,

par la voix des prédicateurs furibonds, à la vengeance des fidèles. Mais pour réduire au silence ces curés turbulents, Henri VIII avait un double moyen dont l'efficacité ne saurait être mise en doute : la terreur et la corruption. Se faisant décerner par les hauts dignitaires de l'Église, ainsi que par le Parlement, le titre de chef suprême de l'Église anglicane, il put, dès lors, entrer, à grands pas, dans cette carrière du crime qui devait immortaliser son nom par tant d'horribles drames, par tant de sanglantes tragédies. — En dévastant les couvents qu'il appelait les repaires de la mollesse et de l'oisiveté, en confisquant les biens du clergé qu'il accusait de mener une vie trop voluptueuse, il eut bientôt replacé sous le joug de l'obéissance et les moines et les prêtres.

Suivant avec ardeur les exemples laissés par le grand inquisiteur Torquemada, il voulait anéantir tous ceux qui refusaient de reconnaître [son infaillibilité en matière de religion. Il savait varier le spectacle des supplices. Pour les catholiques, le gibet ; pour les protestants, le bûcher. Ce roi qui avait fait périr par la main du bourreau des femmes auxquelles il avait été uni par les liens du mariage, qui avait fait couler tant de larmes, répandu tant de sang, méditait encore quelques

crimes nouveaux. Mais, couvert d'ulcères, fruit de ses honteuses débauches, il touchait au terme de son existense.

Près d'exhaler son dernier souffle, les yeux à demi éteints par les ombres de la mort, il essayait vainement de signer, d'une main déjà glacée, l'ordre d'envoyer au supplice les Irlandais qui refusaient de se soumettre à sa suprématie spirituelle.

Par son testament, il avait institué un conseil de régence, composé de quinze membres, sous la tutelle duquel son fils Edouard VI, alors âgé de neuf ans, était appelé à lui succéder. A peine ce jeune prince fut-il mis en possession de la couronne que, comme son père, il se montra animé du plus vif désir de faire triompher la réforme religieuse. Subissant la détestable influence des ambitieux féroces qui s'agitaient autour de lui, peu de temps après son avènement au trône, il fit décapiter, à la tour de Londres, quelques chefs de la nation irlandaise qui, saisissant l'occasion de la mort de Henri VIII pour s'affranchir de la cruelle tyrannie qui pesait sur eux, avaient fait prendre les armes à leurs concitoyens, et lever l'étendard de l'insurrection dans le sud du Leinster.

A l'aurore du nouveau règne, déjà fait son apparition la sinistre figure du bourreau.

Poursuivant l'œuvre que son père avait laissée inachevée, le jeune roi fit dépouiller les églises de tout ce qu'elles possédaient encore. Les reliques, les vases, les pierreries, les statues, les images, les crosses, les mitres, en un mot, les objets qui avaient servi au culte proscrit furent, sur les places publiques de l'Irlande, vendus au plus offrant et dernier enchérisseur. — D'après les ordres du jeune roi théologien, les Irlandais durent recevoir la communion sous les deux espèces : pain et vin, et observer rigoureusement les jours de jeûne et du carême. Ces prescriptions royales avaient pour sanction : l'amende, l'emprisonnement et quelquefois la main de l'exécuteur. Les prêtres de la nouvelle religion tonnaient du haut de la chaire, contre l'autorité papale, et contre le culte des images comme prêtant à l'idolâtrie. La Bible et le commentaire d'Erasme sur les évangiles faisaient seuls l'ornement des autels.

Quoi qu'il en soit, le jeune roi signala les années de son règne fort court, par quelque ralentissement dans les exécutions. Sous son gouvernement, on tuait peu. — A seize ans, il mourut, dit-on, d'une phthisie pulmonaire ; mais la plupart

de ses sujets crurent que le poison, administré par une main ducale, avait mis fin à ses jours.

Aux termes de son testament, Jane Grey était appelée à ceindre la couronne d'Angleterre.

Cette jeune princesse était la petite-fille de Marie, sœur de Henri VIII, et veuve de Louis XII, roi de France, qu'elle avait épousé en premières noces.

Mais, Marie Tudor, surnommée la *Sanglante*, revendiqua ses droits au trône comme fille aînée de Henri VIII, et les fit triompher par la force des armes.

Par son ordre, fut mise à mort Jane Grey, âgée seulement de dix-sept ans. Ceux qui se trouvèrent enveloppés dans la terrible défaite de cette jeune princesse furent pendus ou décapités. Marie Tudor voulait que le souvenir de son avènement au pouvoir s'imprimât fortement dans l'esprit de ses peuples. Des têtes sanglantes roulant sous la hache du bourreau, des suppliciés suspendus aux gibets, des malheureux dévorés par les flammes et se tordant dans les affreuses convulsions de l'agonie, tel était l'horrible spectacle que, dans tous les carrefours de Londres, la reine offrait aux regards de ses sujets.

Un maximum de terreur avait anéanti toutes

les résistances, glacé d'effroi tous les courages. Voilà les commencements du règne de Marie Tudor. Elle épousa Philippe d'Espagne, prince aussi pieux que sanguinaire, qui purifiait les hérétiques en les faisant passer par les flammes. Après l'abdication de son père Charles-Quint, il alla s'asseoir sur le trône d'Espagne sous le nom de Philippe II. A la vue d'un auto-da-fé ce terrible convertisseur éprouvait une joie qui tenait du délire. C'était le génie de la destruction fait homme. Dans sa sainte fureur d'extermination, il regrettait avec amertume de ne pouvoir envoyer tous les hérétiques au tribunal de la sainte inquisition.

Marie Tudor, catholique extrême comme son mari Philippe II, détruisit ce que ses prédécesseurs, Henri VIII et Edouard VI, avaient fait pour l'établissement de la réforme religieuse en Irlande. Alors sur tous les points du territoire s'élevèrent d'interminables discussions sur le sacrement de l'Eucharistie suivies de persécutions contre les réformés. Ordonnant la suppression des statuts rendus sous les règnes précédents, Marie Tudor voulut que le catholicisme reprît possession entière de l'Irlande. Les églises furent rendues à leur destination primitive. Furent condamnés à la déportation les prêtres entachés d'hétérodoxie.

Les ecclésiastiques qui avaient adopté la réforme religieuse que Henri VIII et Edouard VI leur avaient imposée, sous peine de mort, eurent la tête tranchée pour avoir abandonné la religion de leurs pères.

Par suite de cet état de choses, les habitants des districts de Leix et d'O'Fally en Irlande, firent éclater leurs plaintes en tous lieux ; pour leur imposer silence Marie Tudor en fit massacrer la plus grande partie. Après avoir muré les portes des maisons pour que les Irlandais n'en pussent sortir, on y mettait le feu. Le pétillement de l'incendie couvrait les cris arrachés à la douleur. Les villes et les campagnes n'étaient plus que de vastes solitudes. Cette région fut changée en un affreux désert. Dans les autres parties de l'Irlande, la population était pétrifiée. Elle voyait toujours en lettres de feu Leix et O'Fally. Pour opérer des conversions Marie Tudor, dans son délire religieux, n'avait recours qu'au bûcher. Etait une proie dévolue au bourreau toute personne, quel que fût son rang, qui refusait d'assister aux offices du culte catholique.

Négligée par son mari, Philippe II, alors occupé en Espagne à la multiplication des auto-da-fé, usée de débauches, atteinte d'hydropisie, exha-

lant une odeur pestilentielle, hideuse à voir, elle mourut à l'âge de quarante-trois ans.

Sous l'influence des idées religieuses que sa mère lui avait inspirées, elle eut, pendant ses cinq années de règne, sans défaillance, sans pitié, sans émotion, la force de parcourir la voie pleine d'horreurs qu'elle s'était tracée. Fortement appuyée sur ses inébranlables convictions, elle tuait sans remords. Les cris des femmes et des enfants qu'elle livrait au bourreau, ne touchaient point son cœur pétri de haine religieuse où jamais la faible lueur d'un sentiment d'humanité n'avait pu pénétrer. Pour résumer la vie de Marie Tudor, vie consacrée à la dévotion et à l'accomplissement des plus horribles forfaits, il suffit de rappeler le surnom de *Sanglante* que lui donnèrent les Anglais.

Voici ce qu'on lit à son sujet dans les œuvres de David Hume, célèbre historien anglais : « Sa personne, dit-il, était dignement assortie à son caractère : entêtée, superstitieuse, violente, cruelle, maligne, vindicative, tyrannique, tous ses penchants, et toutes ses actions portaient l'empreinte de son mauvais esprit. La trempe de son âme n'était composée que de vices. »

L'avènement de sa sœur Elisabeth présageait à

l'Irlande les plus affreux malheurs. Élevée dans les principes de la réforme religieuse, c'est-à-dire de l'Église anglicane où se trouvent réunis la hiérarchie de l'Église romaine et les dogmes fondamentaux du protestantisme, elle allait travailler activement à faire disparaître ce que sa sœur Marie Tudor, fervente catholique, avait jugé nécessaire pour le rétablissement du catholicisme. La persécution religieuse allait encore faire descendre prématurément au tombeau des milliers d'Irlandais.

A son accession au trône, bien que la reine Elisabeth n'eût que vingt-cinq ans, elle était, disent ses contemporains, une reine accomplie. En effet, elle avait approfondi déjà tous les secrets de la science amère de la dissimulation, aussi souplesse, profondeur, ruse, rien ne lui manquait. Douée d'une grande énergie, elle porta son pays à un haut degré de prospérité, de gloire et de splendeurs. Son habileté était redoutable aux souverains du continent. Quelle belle chose que la science du gouvernement des États ! Pendant que l'homme de la Saint-Barthélemy, Charles IX, et le pourvoyeur de la sainte inquisition, Philippe II, faisaient, l'un et l'autre ardents catholiques, couler des torrents de sang au nom d'une religion de paix et d'amour, la protestante Elisabeth faisait sup-

plicier les Irlandais qui refusaient d'embrasser la réforme religieuse.

Piller tous les monastères, faire passer dans son opulent patrimoine toutes les propriétés religieuses, prescrire la célébration du rit anglican dans toutes les églises catholiques, tels furent les agissements d'Elisabeth pour anéantir en Irlande la religion catholique, apostolique et romaine.

Ces moyens furent impuissants à réaliser ses criminelles espérances. Attachés à la foi de leurs pères, les Irlandais assistaient aux cérémonies du nouveau culte qu'on leur imposait avec une indifférence, une froideur dont la reine se trouvait mortellement offensée.

Adopter le système de la dépossession et l'appliquer aux Irlandais fut l'affaire d'un instant. Simple et d'une exécution peu compliquée, cet ingénieux système consistait à dépouiller de leurs biens les malheureux Irlandais peu zélés pour la religion anglicane, et à mettre en possession de ces mêmes biens des Anglais qui prenaient l'engagement de ne jamais souffrir un Irlandais sur les terres données, soit comme fermier, soit comme ouvrier agricole.

Que restait-il donc aux malheureux Irlandais ainsi réduits au dernier degré de misère? Pour

eux, plus d'occupations, plus d'asile, la terre sur laquelle ils étaient nés, et qu'ils n'avaient cessé de féconder de leurs sueurs leur était violemment enlevée.

Après la dispersion, par la tempête, de la flotte connue sous le nom d'Invincible Armada, dix-sept des vaisseaux qui la composaient furent poussés sur les côtés d'Irlande. A cette nouvelle, Elisabeth craignant que Philippe II ne se proposât de porter secours à l'Irlande catholique, se livra à des transports de colère. Aussi, à partir de ce jour sa haine farouche contre les Irlandais ne connut plus de bornes. Avec un acharnement qui ne se ralentit jamais, elle persécuta sans relâche les calvinistes, les anabaptistes, les catholiques et les puritains; beaucoup périrent dans les flammes du bûcher. Elle disait à ses courtisans que « le feu pouvait seul purifier l'Irlande ».

Pour établir le culte anglican, elle n'hésita pas à porter chez les Irlandais toutes les horreurs d'une guerre sans merci. Vers la fin de son règne, la plupart des campagnes étaient désertes. Par suite de la dépossession dont je viens de parler, les uns se réfugièrent dans les forêts qui leur offraient un abri contre la persécution, les autres élevèrent des cabanes pour demeures, sur

le penchant des montagnes où la pointe des rochers se faisant jour partout, frappait la terre de stérilité. Sur les routes on ne rencontrait que des malheureux, nu-pieds, misérablement vêtus, cadavres ambulants que la mort seule pouvait faire parvenir au terme de leurs souffrances. Les prêtres catholiques n'avaient que par une prompte fuite, dérobé leurs têtes à l'échafaud. On ne laissait rien à l'Irlandais. L'église même où il avait coutume de se recueillir et de prier était, après avoir été livrée au pillage, devenue la propriété du prêtre anglican.

Un écrivain contemporain Holingshed, nous dit : « Le pays qui auparavant était riche, fertile, très peuplé, chargé de riches pâturages, de moissons, de bestiaux, est maintenant désert et stérile ; il ne produit plus aucun fruit : plus de blés dans les champs, plus de bestiaux dans les pâturages, plus d'oiseaux dans les airs, plus de poissons dans les rivières, en un mot la malédiction du ciel est si grande sur ce pays que, qui le parcourrait d'un bout à l'autre rencontrerait à peine un homme, une femme, ou un enfant. »

Elisabeth passa les derniers moments de sa vie dans une profonde tristesse. Les pâles ombres des Irlandais qu'elle avait fait brûler ou pendre, vin-

rent fréquemment troubler son sommeil. Les têtes coupées du comte d'Essex et de Marie Stuart lui apparurent souvent en songe.

Une plaie incurable qu'elle avait à l'une de ses jambes, éloignait d'elle un de ses amants le comte d'Essex, elle le fit décapiter.

Marie Stuart, fuyant ses sujets révoltés, était venue demander l'hospitalité à Elisabeth qui la lui accorda. Sans égard à la parole donnée, au mépris du droit des gens, la reine d'Angleterre la retint prisonnière et lui fit subir toutes les rigueurs d'une longue et douloureuse captivité. Au sortir de prison, Marie Stuart vit, par les soins d'Elisabeth, se dresser un échafaud couvert de frise noire d'Angleterre où elle dut placer sa tête que le bourreau, soit par ordre, soit par maladresse, n'abattit qu'au second coup.

Elisabeth descendit au tombeau, en 1603, à l'âge de soixante-dix ans. Son successeur fut Jacques Ier, fils de Marie Stuart. Pratiquant dès son enfance le culte de la secte presbytérienne, son éducation première ne paraissait pas devoir le disposer à combler de ses faveurs les membres du clergé anglican. Bien que déjà en possession de la couronne d'Ecosse lorsque sa mère périt sur l'échafaud, ce jeune roi ne fit rien pour l'arracher

à une mort aussi affreuse. En s'opposant énergiquement au meurtre de sa mère, il redoutait qu'Elisabeth ne l'écartât de sa succession. Placé entre le devoir de préserver sa mère d'une mort violente et la crainte d'être exclu de la couronne d'Angleterre, il ne fut pas embarrassé sur l'alternative, la succession d'Elisabeth fut le seul objet de ses ardentes préoccupations. Peu lui importait la fin tragique de celle qui lui avait donné la vie. Ce jeune homme couronné que la vue d'une épée nue faisait évanouir entrait, lorqu'il apercevait un prêtre catholique, dans une fureur de possédé.

Quiconque en Irlande refusait d'assister aux cérémonies du culte réformé était condamné à l'amende et à l'emprisonnement. Les récidivistes, eux, étaient pendus. Toutefois, moyennant le payement d'un impôt annuel, liberté entière était accordée de pratiquer n'importe quel culte, ou de vivre en dehors des momeries répandues dans la Grande-Bretagne. Les Irlandais qui refusèrent d'assister aux cérémonies du culte anglican ou de payer l'impôt pour s'en exempter, furent, particulièrement dans l'Ulster, impitoyablement massacrés. Beaucoup quittèrent l'Irlande. C'est alors que commencèrent ces grandes émigrations qui

tant de fois dépeuplèrent l'Irlande. Ceux qui ne consentirent point à quitter leur patrie furent bien malheureux. Ils durent presque revenir à l'état sauvage.

« Les indigènes, dit l'historien anglais Leland, rejetés dans les bois et dans les montagnes par les colons anglais, y trouvèrent des espèces de forteresses, ouvrage de la nature, dans lesquelles ils se renfermaient ; là, retirés dans l'ombre, étrangers désormais aux habitudes et aux arts de la vie agricole, ils vécurent du produit de leur chasse, du lait de leurs troupeaux, et leur nombre s'accroissant en dépit de leur misère, ils devinrent en peu de temps d'autant plus redoutables, que, cachés à tous les yeux, ils purent impunément conspirer contre les Anglais et se concerter sans que leurs complots fussent connus. »

Jacques Ier engagea les landlords (propriétaires) à lui remettre leurs titres de propriété afin de régulariser ceux dont la validité pouvait faire l'objet d'une contestation. Mais lorsqu'ils furent en sa possession, sous prétexte que ces titres étant entachés de nullité ne pouvaient conférer aucun droit, il déclara que tous les biens devaient être réunis au domaine de la couronne. Il en disposa au profit des Écossais.

Voilà comment Jacques Ier pacifiait et colonisait l'Irlande.

Les catholiques ne restèrent pas toujours dans l'inaction en face de leurs persécuteurs. Recouverts de grosses barres de fer, des barils de poudre placés par eux sous le Parlement furent destinés à faire sauter le roi Jacques Ier, et les membres de la Chambre des communes. Ce complot, connu sous le nom de *Conspiration des poudres*, fut découvert quelques instants avant d'être mis à exécution. Quelques-uns des conjurés furent pris et mis à mort. Plusieurs jésuites, ayant pris une part active au complot, réussirent à passer sur le continent, à l'exception des révérends pères Garnet et Oldcorne qui, convaincus du crime de haute trahison, furent pendus, l'un à Londres, l'autre à Worcester.

Roi lâche et efféminé, Jacques Ier laissa tuer sa mère pour ne point s'exposer à perdre ses droits éventuels à la succession d'Elisabeth. Roi pieux, il martyrisa les Irlandais pour leur imposer la réforme religieuse. Roi prodigue, il les dépouilla de leurs biens pour fournir à ses princières débauches. Après un règne de vingt-trois ans, il mourut dans la cinquantième année de son âge.

Charles Ier, deuxième fils de Jacques Ier, était âgé

de vingt-cinq ans, lorsqu'il succéda à son père. Pour la somme de 120,000 livres sterling (3,000,000 fr), il prit l'engagement d'accorder aux Irlandais quelque tolérance religieuse. Mais, dès que le payement de cette somme eut été effectué entre ses mains, il ne tint aucun compte de ses promesses.

Continuant le système de colonisation appliqué par son père, il ne songea qu'à pressurer les Irlandais. Dans cette vue, il envoya Strafford en Irlande. Ce ne fut point le hasard qui, dans cette occurrence, fit tomber le choix de Charles Ier sur cet homme d'État. En Ecosse, Strafford avait déjà fait ses preuves.

Pour protestantiser l'Irlande, Strafford ne trouva rien de mieux que de remettre en vigueur la *loi des pupilles*. Loi odieuse, depuis longtemps tombée en désuétude, en vertu de laquelle l'orphelin, quelle que fût d'ailleurs la religion de sa famille, était élevé dans les principes de la foi protestante, et le fils majeur sur son refus d'apostasier était déclaré indigne de recueillir la succession qui s'ouvrait à la mort de son père.

C'est dans le Connaught, plus particulièrement, que Strafford, ministre des fureurs de Charles Ier, fit sentir aux malheureux habitants la rage qui

l'animait. Précédé d'une troupe nombreuse, accompagné de juges et de bourreaux, partout sur son passage il semait l'épouvante. Çà et là, erraient des infortunés dont les oreilles coupées, la langue percée, le front marqué d'un fer rouge attestaient, en caractères ineffaçables, les crimes sans nom que Strafford avait commis dans cette malheureuse contrée.

Rappelé en Angleterre par ordre de son souverain, il laissa un moment de repos aux malheureux Irlandais.

Mis en accusation par suite des démêlés qu'il eut avec le Parlement que sa barbarie avait enfin révolté, il manifesta un grand étonnement de voir Charles Ier, dont il avait toujours fidèlement exécuté les volontés, signer la sentence de mort portée contre lui. Cet homme, qui pour plaire à son maître s'était noyé dans le sang des Irlandais, fut envoyé à l'échafaud en expiation des actes de cruauté dont il avait souillé son horrible existence.

Quant à Charles Ier, en lutte continuelle avec le Parlement, il fut, après de nombreuses alternatives de succès et de revers, vaincu à la bataille de Naseby (1645) par Fairfax et Cromwell qui commandaient les troupes du Parlement. Livré

par les Écossais chez lesquels il avait, après sa défaite, cherché un refuge, il passa en prison le peu de temps qu'il avait à vivre. Le Parlement l'ayant, presque à l'unanimité, déclaré coupable de haute trahison, il fut traduit devant une cour de justice qui instruisit rapidement son procès et le condamna à la peine de mort comme *tyran, traître, meurtrier* et *ennemi public.*

Le jour même de l'exécution de Charles Ier (5 février 1649), la Chambre des communes proclama en ces termes l'abolition de la royauté : « Il a été prouvé par l'expérience, et cette chambre déclare que l'office de roi est, dans ce pays, inutile, onéreux et dangereux pour la liberté, la sûreté et le bien du peuple ; en conséquence, il est aboli dès ce jour. »

Après la mort de Charles Ier l'Angleterre loin de recouvrer la liberté tomba au contraire sous le joug d'un fanatique dont la cruauté égala l'ambition. Cromwell naquit le 24 avril 1599 à Huntingdom, chef-lieu du comté de ce nom, sur la rive gauche de l'Ouse. Dans sa jeunesse, il se livra aux actes de la plus hideuse débauche ; tous les mémoires du temps sont unanimes à reconnaître que ses désordres avaient porté la désolation jusqu'au sein de sa famille. Il pensa que, pour ouvrir une

vaste carrière à son ambition, il lui était indispensable de se donner les dehors d'une piété exemplaire. Aussi après son mariage, bien qu'il n'eût pour religion que son incommensurable orgueil, il se fit agréger à la secte des presbytériens aux intérêts de laquelle il sembla se dévouer avec une bouillante ardeur. Simulant une grande exaltation religieuse, il se fit promptement remarquer. Grâce à l'appui des presbytériens il fut élu membre du parlement de 1628. Aussi dépourvu de talent que plein de vanité, Cromwell, poursuivant avec patience l'accomplissement des desseins ambitieux qu'il avait formés, ne prit fréquemment la parole que pour fomenter la haine des membres du Parlement contre les papistes.

La dissolution de ce parlement auquel Charles Ier ne laissa qu'une existence éphémère, arriva trop tôt pour que Cromwell eût le temps de sortir de son obscurité. Rentré dans la vie privée, il se disposait, en compagnie de Pym et de Hampden, à aller affronter les hasards de la fortune en Amérique, mais une ordonnance de Charles Ier portant défense expresse de sortir du royaume, force lui fut de rester en Angleterre. Ce n'est qu'avec le Long parlement (1640) que s'ouvrit réellement pour Cromwell la carrière politique qu'il devait en-

sanglanter par une série de perfidies, par une succession de crimes. Dans cette nouvelle assemblée, tous ses efforts tendirent à déplacer l'exercice de la souveraineté. Dès que, par la violence de ses motions, il eut contribué à faire éclater entre le Parlement et le roi un conflit qui devait aboutir à la guerre civile, il se hâta de prendre part ouvertement à la lutte, dans l'espérance de faire tourner à son avantage les calamités qui allaient fondre sur sa patrie.

Au début de la guerre civile (1642), il obtint du Parlement un commandement militaire. Après avoir été tour à tour enivrées par l'orgueil de la victoire et humiliées par les amertumes de la défaite, les troupes restées fidèles à Charles Ier furent définitivement vaincues en 1645 dans le comté de Northampton, à Naseby, par les soldats de Fairfax et de Cromwell.

Cromwell fut un des membres de la haute cour qui jugea Charles Ier, et pour se frayer le chemin du pouvoir, il contribua puissamment à faire envoyer le roi à l'échafaud.

Depuis quelque temps le vice-roi d'Irlande se trouvait dans l'impossibilité, avec les seules forces dont il disposait, de comprimer les soulèvements

qui eurent lieu sous le règne de Charles Ier. L'énergie cependant ne lui faisait pas défaut. Les instructions suivantes qu'il donnait à ses troupes en témoignent suffisamment. « Ordre d'attaquer, tuer, massacrer, anéantir tous les rebelles, leurs adhérents et complices, de brûler, détruire, dévaster, piller, consumer, démolir toutes places, villes, maisons, où les rebelles ont été secourus ou reçus, toutes les moissons, blé ou foin, qui s'y trouvent, tuer et anéantir tous les individus mâles et en état de porter les armes, qu'on trouvera dans les mêmes lieux. »

En peu de jours 3,000 victimes furent immolées. Mais cela ne suffisait pas au Minotaure anglais. De nombreux massacres avaient été faits par les ordres du vice-roi, néanmoins l'Irlande, repoussant la réforme avec la plus grande énergie, était toujours extrêmement agitée. Dans son impuissance à réprimer les tentatives de rébellion qui eurent lieu sur différents points, il demanda des secours à l'Angleterre. Alors celle-ci fait éclater sa fureur. Voici ce qu'en dit Hardiman dans son *Histoire du Galway :* « Mais c'est surtout quand arrive la république, lorsque la tête du roi Charles Ier étant tombée, il n'y a plus rien entre les puritains d'Angleterre et d'Ecosse et

5

les catholiques d'Irlande; c'est alors, dis-je, que l'irruption de l'Angleterre sur l'Irlande est encore plus vive et plus irrésistible; alors la pensée qui domine l'Angleterre ne se cache plus : c'est la destruction de l'Irlande qu'elle veut, et elle l'avoue; alors ses généraux, en abordant sur les côtes d'Irlande, y déposent le meurtre, le pillage, l'incendie. Des traités sont faits avec les rebelles, elle les viole ouvertement; il faut que l'Irlande périsse, et qu'importe, pour atteindre ce but, qu'une loi de morale soit outragée? Il ne s'agit plus de soumettre les populations ; ce qu'il faut, c'est qu'elles soient anéanties; il est bon même qu'elles résistent, qu'elles combattent pour qu'on puisse les exterminer; alors tout est fait pour exaspérer l'Irlande : les lieux saints sont profanés; les églises et les abbayes catholiques changées en casernes; les soldats s'abreuvent dans les vases sacrés; les sépultures sont violées; la cupidité creuse les tombeaux pour y chercher des dépouilles de prix, qu'un fanatisme impie prend l'occasion d'outrager. »

Après la proclamation de la République, 1649, Cromwell fut désigné par le Parlement pour opérer la pacification et la conversion de l'Irlande. Placé à la tête d'une armée forte de 60,000 hommes

qu'il allait lancer sur les Irlandais, ce puissant massacreur mit le siège devant Drogheda, ville du Leinster. Malgré la belle défense des assiégés, cette place fut prise d'assaut.

Pour faire abandonner toute idée de résistance, Cromwell promet la vie sauve à tous les habitants qui mettront bas les armes. Mais après la reddition de la ville, sa perfidie se montre dans tout son jour. Il ordonne un massacre général que sa soldatesque déchaînée, heureuse de tuer des catholiques, se hâte d'exécuter avec une joie mêlée de délire. Durant cinq jours, les cris de désespoir des malheureuses victimes que le fer du soldat égorge retentissent douloureusement dans les rues de Drogheda qu'obstruent des monceaux de cadavres déchirés. Des habitants se réfugient dans la cathédrale, espérant trouver dans le sanctuaire un asile assuré. Trompés dans leur attente, tous envisageant la mort avec fermeté, ils succombent sous les coups des féroces presbytériens de Cromwell. Des ecclésiastiques, au nombre de trente, après avoir échappé au carnage, grâce à la retraite profonde qui les dérobe aux poursuites de leurs implacables ennemis, sont enfin découverts. A cette heureuse nouvelle, Cromwell, faisant éclater sa joie sur son visage,

dit à ces infortunés, amenés devant lui, qu'il s'empresse de saisir l'occasion qui lui est offerte d'*immoler les ministres de l'idolâtrie*. Conduits au bûcher, ils expirent au milieu des flammes.

Frappées de stupeur au bruit sinistre du sac de Drogheda, les villes voisines se rendirent presque sans combat. Seule, refusant de capituler, la vaillante cité de Wexford, située sur la rive droite de la Slaney, opposa une vigoureuse résistance. Forcée de se rendre après quelques jours de siège, elle subit le malheureux sort de Drogheda. Là, se renouvelèrent les mêmes scènes de carnage et d'horreur. En neuf mois la campagne était achevée, et la pacification de l'Irlande paraissait complète. Satisfait de ses victoires, véritables hécatombes humaines, Cromwell écrivit au Parlement qu'il avait employé *les moyens propres à chasser les superstitions des papistes et à établir l'esprit de la vraie religion et de la vraie sainteté*.

Rappelé en Angleterre, au mois de mai 1650, Cromwell, investi du commandement supérieur des troupes par le Parlement, dont il avait su capter la confiance par ses exploits en Irlande, alla combattre en Ecosse le prétendant Charles II, déjà proclamé roi. Il battit les troupes de Charles II à Dunbar et à Worcester. Unissant la fermeté à

la clémence, il soumit l'Ecosse sans commettre de cruautés comme celles dont il s'était rendu coupable en Irlande. Les Écossais, comme lui, étaient presbytériens. De là vint la clémence dont il usa à leur égard.

Voulant que les exécutions de la justice suivissent de près les massacres généraux qu'il avait ordonnés, Cromwell, au moment de quitter l'Irlande, créa un tribunal chargé en apparence de poursuivre les catholiques qui refusaient d'embrasser la religion nouvelle. Mais, en réalité, les juges qui le composait, aussi barbares que corrompus, avaient reçu l'ordre de faire périr tous les catholiques irlandais. Dans l'accomplissement de leur sanglante mission, unissant le zèle à la férocité, ils déployèrent l'activité la plus grande. Ils portèrent des sentences de mort contre des milliers de catholiques qui, croyant échapper au supplice, avaient inutilement apostasié. Beaucoup de prêtres furent condamnés à être pendus sous prétexte qu'ils infectaient le pays par la propagation des pernicieuses doctrines de l'Église catholique romaine.

Enfin, après avoir commis tant de forfaits, parodié la justice, épuisé le bourreau, un seul moyen restait : la déportation.

5.

A un de ses agents en Irlande qui éprouvait quelque hésitation à appliquer l'odieux système de la déportation, Cromwell, qui alors gouvernait l'Angleterre sous le titre de Protecteur, répondit en ces termes : « Quoique nous soyons obligés d'employer la force pour les enlever, cependant, *comme c'est pour leur bien*, en même temps que pour l'avantage du public, il n'y a pas le moindre doute que vous ne puissiez en prendre autant que vous croirez convenable. »

Plus de cent mille Irlandais furent déportés aux Antilles, et la plupart vendus comme esclaves. Dans une période de dix années, le fer, le feu et la famine détruisirent environ huit cent mille Irlandais.

Perdant l'espoir de les convertir, Cromwell, après les avoir dépouillés de leurs biens, leur assigna pour résidence la province de Connaught et le comté de Clare. Sous peine de mort, il leur fut défendu d'en sortir. Les limites fixées aux Irlandais ainsi parqués, étaient au sud, la rive droite du Shanon. Ce grand fleuve, dont les eaux ont quelquefois la majesté mélancolique de la mer, prend sa source dans le comté de Cavan, coule au sud-est, puis au sud du comté de Clare et va, par une magnifique embouchure, se perdre dans l'At-

lantique. Exilés dans leur propre pays, les Irlandais ne pouvaient que porter leurs regards de l'autre côté de la rive. Que de fois sur les bords du fleuve on en remarqua dont les yeux humides de larmes attestaient les longues souffrances, et dont la vue tournée du côté de l'horizon semblait chercher vainement la patrie absente. Que de souvenirs se pressaient en foule dans leur esprit : leurs biens perdus, leurs familles détruites, les joies du foyer domestique à jamais disparues !

Bien que Cromwell eût les prérogatives de la souveraineté avec le titre de Lord Protecteur de la république d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, il n'en fut pas moins l'objet du mépris et de la haine tant des républicains que des royalistes.

Usurpateur, il ne reconnut aucun autre droit que celui de l'épée. Ambitieux vulgaire, il méprisa et persécuta tous les partis. Presbytérien farouche, il déploya une telle férocité dans l'organisation des massacres généraux en Irlande que sa mémoire y est impérissable et toujours maudite.

L'historien anglais, Hume, a dit avec raison de

ce prodigieux exterminateur « qu'il avait débuté par le fanatisme pour aboutir à l'hypocrisie ».

Saisi d'une fièvre maligne, il rendit le dernier soupir le 13 septembre 1658, à l'âge de cinquante-neuf ans.

CHAPITRE III

CHAPITRE III

Les Stuarts. — Le général Monk. — Charles II. — La réaction. — Les conformistes. — Plunket, primat d'Irlande. — La transsubstantiation. — Jacques II. — Jeffreys, ses crimes. — Chute des Stuarts. — Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande. — Pour se soustraire aux supplices 12,000 Irlandais se réfugient en France. — Nouvelles persécutions. — Insurrection des White-boys (enfants blancs). — Les colonies d'Amérique se détachent de leur métropole. — Washington. — Franklin. — La milice volontaire. — Corruption du Parlement. — Révolution française. — Tentative de débarquement des troupes françaises sur les côtes d'Irlande. — 30,000 Irlandais sont massacrés par les Anglais. — L'acte d'union. — Robert Emmet, son procès. — Lord Norbury. — Mademoiselle Curran.

En 1660, au moment même où les Stuarts semblaient à jamais exclus du trône, le général Monk, restaurateur de la royauté, obligea le Parlement à rappeler Charles II, qui fit son entrée à Londres le 29 mai. Bien que ce monarque eût accordé une amnistie générale à ceux qui avaient

contribué de tout leur pouvoir à la fin tragique de Charles Ier, il n'en exerça pas moins d'horribles représailles. En effet, dès que son autorité fut affermie, les membres du Parlement qui avaient pris part à la condamnation de ce roi, subirent le châtiment réservé aux traîtres. On leur ouvrit le ventre sur les places publiques. De plus, ceux qui lors de la restauration furent soupçonnés de s'être abandonnés à la tristesse trouvèrent la mort dans les supplices.

En Irlande, à la nouvelle de l'avènement d'un Stuart au trône d'Angleterre, les catholiques eurent des transports d'allégresse. Mais leur joie devait être de courte durée. Pour ce qui est des Stuarts, leur attachement au catholicisme n'était cependant point douteux. Aussi les Irlandais furent-ils cruellement détrompés lorsqu'ils virent le culte catholique proscrit comme sous les règnes précédents. Les terres confisquées aux catholiques et par Cromwell données aux presbytériens, restèrent entre les mains de ces spoliateurs. Bien plus, Charles II n'eut pas honte de prendre sa part des dépouilles de ce malheureux peuple.

En vertu de l'acte d'uniformité, il était enjoint à tous les ministres du culte de se conformer au rit anglican. Pour être à l'abri de la persécu-

tion, il fallait être ou devenir immédiatement conformistes. Les non-conformistes, c'est-à-dire, les anabaptistes, les millénaires, les catholiques, les presbytériens et les protestants dissidents se virent tour à tour emprisonnés et dépouillés de leurs biens. Plunket, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande, fut conduit à la tour de Londres, condamné à mort et exécuté, pour avoir, disait-on, entretenu des relations ténébreuses avec le pape.

Furent exclus de tous les emplois publics, ceux qui refusèrent de prêter le serment suivant :

« Je confesse qu'il ne se fait pas de transsubstantiation dans le sacrement de la Cène du Seigneur, ni avant ni après la consécration faite par quelque personne que ce puisse être. »

Pour trahir sa patrie, Charles II recevait une pension de Louis XIV. Être avili, efféminé, épuisé par ses débauches, sceptique, avide et traître, il ne sut que proscrire, dilapider les finances, mépriser les hommes. Telles furent les trois choses qui prirent la plus grande place dans les préoccupations de la vie de Charles II. Il mourut à l'âge de cinquante-cinq ans, après en avoir régné vingt-cinq.

Son frère, Jacques II, fut appelé, en 1685, à lui

succéder. Sa conversion au catholicisme, alors qu'il portait le titre de duc d'York, avait profondément irrité les Anglais contre lui. Doué d'un caractère dur, hautain, absolu, il essaya, en exerçant des cruautés inouïes, de rétablir le culte catholique. Dans cette circonstance, il fut puissamment secondé par son ministre Jeffreys dont les crimes ont éternisé la mémoire. C'est dans le code de l'inquisition que Jeffreys cherchait ses moyens de torture. Au bruit sourd produit par la dislocation et le broiement des membres des torturés, il tressaillait de joie.

Macaulay, historien anglais, rapporte que Jeffreys éprouvait un sentiment de plaisir diabolique à prononcer une condamnation capitale contre des accusés. Il aimait à les frapper d'épouvante en s'étendant avec complaisance sur le détail des châtiments qu'ils allaient souffrir.

Lors de la chute des Stuarts, en 1688, il essaya d'échapper aux justes vengeances populaires. Arrêté dans sa fuite, il fut conduit à la tour de Londres où il mourut de frayeur.

De l'avènement de Jacques Ier à la chute de son petit-fils, Jacques II, quatre-vingt-cinq années se sont écoulées, pendant lesquelles l'Irlande, quoique accablée sous le poids de ses maux, n'avait

pas perdu toute espérance. En effet, sous le règne de Jacques II, les Irlandais purent enfin respirer, il les laissa tranquilles. Mais pour eux le temps des cruelles épreuves allaient bientôt revenir. Car l'Angleterre, fatiguée des crimes de Jacques II, parvint à le débusquer de son palais, et à le chasser du trône.

Définitivement vaincu en 1690, sur les bords de la Boyne, rivière d'Irlande, par son gendre, Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande, à qui les Anglais avaient donné la couronne, Jacques II passa le reste de ses jours au château de Saint-Germain-en-Laye, où la magnificence fastueuse de Louis XIV lui offrit une hospitalité royale.

Il termina sa vie aussi inutile que dispendieuse en 1701, à l'âge de soixante-huit ans.

Le vainqueur de la Boyne put facilement réduire les Irlandais. La défaite de Jacques II eut pour résultat l'anéantissement des catholiques qui avaient jusqu'alors su résister quelque peu aux efforts de l'armée anglaise. Après avoir vu leurs biens confisqués, des milliers d'Irlandais, déclarés traîtres et rebelles, durent, par l'exil, se soustraire aux supplices qui les attendaient.

Les Anglais nourrissaient une haine si profonde contre les Irlandais que quelques-uns de ces der-

niers, s'étant réfugiés sur le sol de l'Angleterre à eux interdit, furent après une simple constatation d'identité, livrés immédiatement au bourreau.

Un grand nombre d'Irlandais aimèrent mieux abandonner leur patrie que de vivre plus longtemps sous le joug odieux de leurs oppresseurs. A la France toujours aussi hospitalière que généreuse, douze mille Irlandais vinrent demander une nouvelle patrie : de ces réfugiés, Louis XIV forma un corps auquel il donna le nom de *Brigade irlandaise*.

Maintenant plus de luttes, plus de guerres, pendant près d'un siècle, les Irlandais fléchissent sous le poids d'une persécution ingénieuse, savante, meurtrière et légale. Cette légalité était plus à redouter que les massacres. Car elle ne pouvait que faire perdre tout sentiment d'équité, corrompre les cœurs, troubler les esprits, avilir les âmes. Nous verrons dans les dernières pages de cette histoire que les Irlandais en ressentent encore les effets désastreux.

En Irlande, il y avait bien un fantôme de parlement dont tous les membres étaient protestants. Mais à quoi servait-il ? Echo fidèle du parlement anglais dont il approuvait et sanctionnait toutes les mesures prises contre les catholiques, il ordonna

la suppression des manufactures d'étoffe de laine qui étaient une grande source de richesses pour l'Irlande. L'industrie agricole et manufacturière ne tarda pas à succomber sous les coups répétés que lui portèrent les deux parlements.

Je vais mettre sous les yeux du lecteur le texte de quelques-unes des lois qui furent établies en vue d'écraser d'une manière définitive les catholiques d'Irlande.

« Défense à tout catholique irlandais d'assigner
» aucun douaire à une femme catholique, d'assu-
» rer à ses filles une partie de ses biens, de dis-
» poser par testament de ses terres qui, à sa
» mort, doivent être également partagées entre
» tous ses fils. Si la femme d'un catholique se dé-
» clare protestante, elle est, par ce seul fait, sé-
» parée de droit de son mari, que la loi oblige à
» lui payer une pension. Elle a en outre l'éduca-
» tion et la tutelle des enfants au détriment du
» père catholique. — Si le fils aîné d'nn catho-
» lique se fait protestant, il est, par ce seul fait,
» quel que soit son âge, possesseur des propriétés
» territoriales de son père, auquel il est tenu de
» payer une faible rente pour tout dédommage-
» ment. — Si tout autre enfant que l'aîné se fait
» protestant il échappe à la domination paternelle

» et a droit à une rente sur le domaine patrimo-
» nial. — Si un catholique achète, de ses deniers
» quelque propriété territoriale, tout protestant
» a le droit de lui enlever cette propriété et d'en
» jouir sans lui payer un seul schelling de dédom-
» magement. — Si un catholique acquiert une terre
» par mariage, par don ou par testament, tout
» protestant peut s'emparer de cette terre pour en
» jouir. — Si un catholique prend une ferme ou
» une terre quelconque à bail, pour un terme
» plus long que trente et une années, tout pro-
» testant peut s'emparer de cette terre et se sub-
» stituer au catholique dans la jouissance de son
» bail. — Si un catholique, après avoir pris, comme
» la loi le lui permet, une ferme pour trente et
» un ans, retire, par son industrie, un tiers en
» sus de la rente qu'il doit payer pour cette ferme,
» tout protestant a le droit de l'évincer et de jouir
» pour le reste du bail, du bénéfice de la ferme
» améliorée par le travail du catholique.

» Si un catholique possède un cheval dont la
» valeur excède cinq livres (125 fr.), tout pro-
» testant a le droit de le lui prendre moyennant
» cinq livres valût-il trente fois cette somme. —
» Si un catholique, possèdant un cheval valant
» plus de cinq livres, cache ce cheval à un pro-

» testant, il est, pour ce crime, passible d'un em-
» prisonnement de trois mois et d'une amende re-
» présentant trois fois la valeur réelle du cheval.
» — Si un catholique ouvre une école, la loi le pu-
» nit de bannissement, quoi qu'il enseigne, et s'il
» enfreint son ban, la loi le condamne à être
» pendu comme félon. — Si un catholique, enfant
» ou adulte, suit en Irlande une école tenue par un
» catholique, ou reçoit en particulier une éduca-
» tion catholique, fût-il tout à fait en bas âge, il
» encourt la perte de tous ses biens présents et à
» venir. — Si un enfant catholique est envoyé à
» l'étranger pour y être élevé, il subit la même
» peine. — Tout Irlandais, convaincu d'avoir con-
» tribué de ses deniers à faire recevoir à un enfant
» une éducation catholique, encourt également la
» confiscation de tous ses biens.

» L'Irlandais catholique est incapable d'obtenir
» aucun grade dans l'armée ou dans la marine,
» ou même d'y servir comme simple soldat, à
» moins qu'il n'abjure sa religion. — La loi le
» prive également de tout emploi civil ou poli-
» tique. — Un catholique n'a droit à aucune pro-
» tection légale pour sa vie ou sa liberté. — Il ne
» peut faire partie d'aucune corporation. — Il est
» privé de tout droit d'élection. — Les pairs ca-

» tholiques n'ont pas droit de siéger et de voter
» dans la Chambre des lords. — Le protestant,
» qui épouse une femme catholique, ou dont les
» enfants sont élevés dans la foi catholique, est
» déchu de tous ses droits, et soumis à la loi qui
» régit les catholiques. Enseigner la religion ca-
» tholique est un acte de félonie : convertir un
» protestant au catholicisme est un crime capital,
» un acte de haute trahison. — Tout prêtre catho-
» lique, du simple abbé à l'archevêque, peut être
» déporté; s'il enfreint son ban, la loi le déclare
» coupable de haute trahison et le condamne à
» être pendu, puis écartelé. »

Ces lois, œuvre d'une haine moins politique que religieuse, loin de les laisser sommeiller, furent appliquées avec une rigueur dont on ne trouve peut-être aucun exemple dans les annales des peuples civilisés.

Aussi, le célèbre apologiste de la tyrannie, l'Anglais Burke, qui trempait sa plume dans la bave des furies pour combattre et calomnier les actes de la Révolution française, se sentant néanmoins troublé en présence de ces lois marquées au coin de la folie, ne peut que s'écrier :

« Voilà une horrible perfection, un système
» complet plein de cohérence et de consistance,

» bien disposé dans toutes ses parties. Voilà une
» machine parfaitement conçue pour amener l'op-
» pression, l'appauvrissement, la dégradation d'un
» peuple et l'avilissement de la nature humaine
» elle-même. Jamais rien d'aussi atrocement par-
» fait n'est sorti de la main des hommes ! »

Sous les règnes qui suivirent celui de Guillaume III, jusqu'à l'avènement de Georges III, en 1760, l'Irlande, en quelque sorte étouffée par l'action des lois pénales, ne donne plus signe de vie; de tous côtés, le silence, l'affaissement, la solitude, Mais à cette époque, elle sort de sa torpeur, les White-boys (enfants blancs), font leur apparition.

Georges III succéda à son grand-père Georges II, le 25 octobre 1760. Au commencement de son règne éclata la formidable insurrection des Enfants blancs. On les appelait ainsi parce qu'ils se revêtaient toujours d'une blouse blanche, soit pour ne point se laisser reconnaître, soit pour avoir un signe de ralliement. Le taux exorbitant des fermages, la grande cupidité du clergé anglican qui enlevait par la dîme les dernières ressources de la population catholique, la misère, l'oppression, la famine avec son hideux cortège les avaient poussés à la révolte.

Après avoir, dans le sud de l'Irlande, établi une vaste confédération, ils frappèrent des contributions pour la défense et le triomphe de leur cause. Dans cette terrible lutte de la population agricole contre les possesseurs de terres, les Enfants blancs attaquèrent quelquefois les maisons de leurs ennemis, mais jamais ils ne se livrèrent au vol.

En 1764, l'insurrection se répandit dans l'Ulster, au nord de l'Irlande, où les insurgés prirent successivement les noms de Oak' s boys (enfants du chêne) et de Steel-boys (enfants d'acier).

Leurs vœux comme leurs espérances se perdirent dans les horreurs d'une sanglante défaite. Mais les colonies d'Amérique opprimées par l'Angleterre allaient montrer à l'Irlande comment les âmes énergiques secouent le joug de la tyrannie.

Pour fournir à son luxe, l'Angleterre, sorte de pompe aspirante accoutumée à pressurer les peuples soumis à ses lois, voulut faire supporter le poids de sa dette publique à ses immenses colonies d'Amérique. Trouvant déjà un grave sujet de mécontentement dans les impôts énormes qu'ils avaient jusqu'alors payés aux Anglais, les colons se refusèrent à satisfaire plus longtemps l'insatiable avidité de leur orgueilleuse métro-

pole. Se préparant à la résistance, ils levèrent une armée dont Georges Washington fut nommé général en chef. L'illustre Franklin voulant prendre une part active à l'affranchissement de sa patrie, se rendit en France, et grâce à l'éclat de sa grande renommée, il obtint du gouvernement qu'une escadre de dix vaisseaux et un corps de 6,000 Français allassent renforcer les troupes américaines. L'Angleterre crut que ses soldats ramèneraient aussi facilement sous le joug de l'obéissance les colonies d'Amérique que l'Irlande. Les événements allaient bientôt la tirer d'erreur. Après la perte de plusieurs batailles, elle se vit obligée, en 1783, de reconnaître l'indépendance des États-Unis.

Ce fut en Angleterre une désolation générale. Quelles grandes pertes en effet, elle venait d'éprouver! Les Américains n'allaient plus alimenter de leurs sueurs le parasitisme anglais.

A dire vrai, les colonies d'Amérique, séparées de la mère patrie par les vastes solitudes que recouvre l'Océan, furent moins maltraitées que l'Irlande. Celle-ci rapprochée de l'Angleterre, se trouve constamment à la merci de ses oppresseurs.

Aussi, en 1772, quand l'Amérique proclamait

son indépendance, l'Irlande, poussant ses premiers cris de résistance, se préparait à suivre l'exemple donné par les États-Unis. Les mots liberté et guerre à l'oppression, proférés avec colère dans les villes et les campagnes, indiquaient que l'Irlande était fermement résolue de ne plus supporter la tyrannie séculaire sous laquelle elle avait trop vécu.

En 1778, l'Angleterre, pour repousser les tentatives d'invasion dont elle se sentait menacée par les puissances continentales, dut rappeler l'armée qu'elle entretenait en Irlande pour imprimer constamment la terreur du nom anglais.

L'évacuation de l'Irlande par les troupes anglaises laissait une carrière ouverte à toutes les entreprises ayant pour but la délivrance de la patrie. Aussi dans la crainte que l'Irlande, se modelant sur les Américains, ne proclamât son indépendance, l'Angleterre entra non sans amertume dans la voie des concessions. Quelques lois pénales, draconiennes dans leurs dispositions furent rapportées. En matière de succession, les catholiques ne furent plus exclus du droit commun. On abrogea cette loi inique en vertu de laquelle le fils d'un catholique était, en se faisant protestant, mis immédiatement en possession

des biens de son père. Loi contre nature qui récompensait l'impiété filiale en donnant à l'apostasie une large prime d'encouragement.

Pour mettre les côtes d'Irlande à l'abri d'une invasion étrangère, l'Angleterre décréta la création d'un corps de volontaires irlandais qui pour son armement, son organisation et la nomination de ses chefs échappait complètement à l'action du pouvoir central. L'Angleterre, occupée des dangers qui la menaçaient du côté de la France, de l'Espagne et des États-Unis était contrainte de laisser quelque repos à l'Irlande.

Cette milice volontaire, rapidement organisée, se composait de 40,000 combattants.

Appuyée sur ces forces nouvelles, l'Irlande pouvait s'avancer hardiment dans le chemin de la liberté.

Jusqu'alors aucun projet de loi ne pouvait être présenté au parlement irlandais sans avoir été soumis à l'examen, et sans avoir reçu l'approbation du gouvernement anglais. En 1782, le parlement irlandais, humilié de cette sujétion, se déclare indépendant du parlement d'Angleterre. Les volontaires, profitant de l'enthousiasme qui s'empare des esprits, organisent une convention nationale qui invite le parlement d'Irlande à s'oc-

cuper de la réforme parlementaire, et de la revision de la loi électorale. Le Parlement rejeta cette juste demande, corrompu qu'il était par le gouvernement anglais disposant de la majorité de ses membres. Il avait à sa disposition deux moyens dont l'efficacité est hors de doute : les emplois et les pensions. Avec l'argent des malheureux Irlandais, les emplois étaient royalement rétribués, et les pensions dont le nombre se multipliait de jour en jour s'élevant à la somme de 3,060,000 francs étaient toujours régulièrement payées.

Dévoilant toutes ces turpitudes, un auteur contemporain dit : « Jamais on ne vit une noblesse » de cour varier, autant que celle de l'Irlande, » les formes obséquieuses de la servilité. »

Et de son côté le docteur Lucas signalant à ses concitoyens les nombreux faits de corruption dont il était témoin, s'écriait dans un langage plein d'indignation : « On sait bien ce qu'ont coûté à » la nation certains patriotes qui, ayant fait de » l'indépendance, avaient perdu leurs pensions, » mais auxquels on les a rendues, qu'il a fallu » ainsi pensionner, destituer, repensionner : dé- » pense totale, environ un demi-million sterling » (12,500,000 francs).

Le bruit de notre glorieuse Révolution française

se répandit rapidement en Irlande où il trouva un puissant écho dans le cœur à jamais ulcéré des catholiques irlandais. Courbés sous le joug de l'oppression, voués à une misère sans fin, ils apprenaient, par le spectacle plein de grandeur que leur donnait la France, comment un peuple courageux brise ses fers et fait pâlir les tyrans.

En 1791, une société populaire à l'imitation de celle des Jacobins, s'organise sous le nom d'Irlandais-Unis. A Dublin la milice bourgeoise prend le nom de garde nationale. Le triomphe éclatant de notre révolution est chanté à pleine voix au milieu des transports de l'enthousiasme général. L'anniversaire de la prise de la Bastille est, dans toute l'Irlande, célébré par des fêtes et des réjouissances publiques. Dans les villes, des groupes nombreux de citoyens font entendre des chants patriotiques et déploient des drapeaux sur lesquels on lit : « A notre sœur des Gaules ! Elle est née le 14 juillet 1789 ! Hélas ! nous sommes encore à l'état d'embryon ! »

Pour comprimer l'esprit révolutionnaire en Irlande le gouvernement anglais eut, selon sa coutume, recours à des mesures odieuses.

En 1794, le Parlement prescrivit pour la défense intérieure de l'Angleterre une levée de 16,000

hommes. Ceux qui refusèrent de se laisser incorporer dans les nouveaux régiments furent emprisonnés ou déportés. Dans toutes les villes de l'Irlande, de nombreuses réunions, composées de catholiques, faisaient un pressant appel à l'intervention de la France pour s'affranchir de la tyrannie anglaise.

En 1796, les chefs de la société des Irlandais-Unis sollicitèrent vivement les membres du Directoire, qui alors projetaient l'invasion de l'Angleterre, de faire débarquer leurs troupes dans la baie de Bantry. Située au sud-ouest de l'Irlande, cette baie, limitée au nord par l'île de Dursey et au sud par le cap Mizen, est profonde, large et protégée par les montagnes qui l'entourent.

Leur demande étant favorablement accueillie, plusieurs vaisseaux français y jetèrent l'ancre ; mais le commandant de l'escadre dut s'éloigner des côtes sans avoir tenté le débarquement, inquiété qu'il était par les croisières anglaises, et éloigné du vaisseau portant le général Hoche, commandant en chef, que la violence de la tempête avait séparé de la flotte expéditionnaire. Bien que les troupes françaises se fussent trouvées dans l'impossibilité de débarquer, les Irlandais n'en continuèrent pas moins de tracer le plan d'une

vaste insurrection, encouragés, soutenus qu'ils étaient par l'idée que les membres du Directoire ne tarderaient pas à leur envoyer de nouveaux secours.

Croyant à l'approche des troupes françaises, les Irlandais, inspirés par un ardent amour de la patrie, faisaient entendre des chants guerriers bien propres à enflammer les courages.

De toutes parts les échos répétaient: « Eveillez-vous, enfants de l'Hybernie, le moment est venu ; qu'ils tremblent les tyrans, ils approchent, nos frères Français. Fils d'Erin, ne faiblissez pas, chantez *Ça ira*, en signe de bienvenue, ils marchent, ils arrivent de Killala, aux cris de Vive la République! Aux armes!...... Aux armes!...... »

Pour être victorieuse, l'insurrection devait naturellement n'éclater qu'après le débarquement des soldats français venant y apporter leur utile concours. Il n'en fut rien. Elle le précéda de quelques jours et ses efforts héroïques mais impuissants, allèrent s'abîmer dans une épouvantable défaite.

Après l'écrasement de l'insurrection, commencèrent les travaux de la justice militaire. L'armée après avoir frappé ses ennemis sur le champ de bataille, était appelée à juger les infortunés qui avaient pu, quoique couverts de blessures, échap-

per au carnage. Voici comment les membres de la cour prévôtale qui siègeait à Wexford entendaient l'administration de la justice.

Avant de comparaître devant ses juges, le prévenu recevait un certain nombre de coups de fouet qui avaient pour but de le faire entrer franchement dans la voie des aveux. Niait-il avoir pris part au mouvement insurrectionnel, immédiatement appliqué à la question, il y demeurait jusqu'au moment où succombant à la douleur, il avouait sa culpabilité. Le juge instructeur, dont la mission était alors terminée, transmettait au conseil les pièces de cette procédure criminelle sur le vu desquelles il devait être statué sur le sort de l'accusé. Et les juges s'appuyant sur les paroles même du malheureux dont la culpabilité venait d'être prouvée par la torture, prononçaient contre lui une sentence de mort.

Après les exécutions, fréquemment les têtes des suppliciés étaient clouées sur les murs extérieurs du tribunal militaire.

Dans d'autres tribunaux, point d'audition de témoins, c'était d'ailleurs bien inutile. Dans le prétoire même, on pendait l'accusé, et pour lui arracher des aveux dont la sincérité ne fût pas suspecte, on le dépendait ; les aveux obtenus ou non,

on procédait à une nouvelle pendaison qui était la dernière.

Dans cette horrible tourmente, trente mille Irlandais perdirent la vie soit sur les champs de carnage, soit dans les supplices. Couvertes de riches moissons, les campagnes furent dévastées par l'armée anglaise, ne laissant après elle que les tristes vestiges de ses ravages et de ses fureurs. Pendant deux années, la famine vint répandre de nouvelles calamités sur cette terre d'Irlande où l'homme ne trouve la fin de ses souffrances qu'en entrant dans l'éternelle nuit. Enfin deux corps d'armée français apparurent en Irlande pour seconder le mouvement insurrectionnel. Il était trop tard. Partout l'insurrection était refoulée, vaincue, et ses derniers défenseurs livrés à la justice, c'est-à-dire au bourreau.

Le premier corps qui ne comptait que quinze cents combattants, débarqua dans la baie de Killala, au nord du Connaught. Supérieure en nombre l'armée anglaise put facilement écraser cette poignée d'hommes. Le second, fort de trois mille hommes portés par un vaisseau de ligne et huit frégates, se préparait à aborder sur les côtes de l'Ulster, au nord de l'Irlande.

Mais nos soldats, après avoir soutenu l'honneur

du pavillon français par un combat rude et opiniâtre contre la flotte anglaise, furent faits prisonniers.

Depuis quelques années le parlement d'Irlande avait montré quelque indépendance; aussi le gouvernement anglais, se prévalant de l'état d'affaissement dans lequel étaient tombés les esprits après tant de massacres, prit la résolution de l'abolir. La corruption, force irrésistible des gouvernements, est mise en pratique, et les membres du Parlement adoptent, sans même l'avoir discuté, le projet d'union qui leur est soumis.

Depuis cette époque (1800) l'Irlande, n'ayant plus de Parlement, fut en conséquence, plus complètement assujettie aux fantaisies et aux caprices de l'administration anglaise.

Voilà ce qui fut appelé *Acte d'Union* . Mais ce ne fut pour l'Irlande rien autre chose qu'un acte d'étouffement.

Les moyens employés pour réprimer l'insurrecde 1798 et l'abolition du Parlement par l' *Acte d'Union* (1800) avaient accru la haine qui depuis longtemps couvait au fond du cœur des Irlandais. Abattus mais non soumis, ils épiaient le moment favorable pour lever de nouveau l'étendard de la révolte contre leurs implacables ennemis. En

1803, une tentative d'insurrection, dont Robert Emmet fut à la fois le promoteur et la victime donna à l'Angleterre l'occasion de procéder à de nouvelles tueries.

Robert Emmet et ses amis politiques s'affilièrent à la société des Irlandais-Unis. Purger le sol de la patrie de l'odieuse présence des Anglais, c'était le vœu suprême de ces âmes ardentes et généreuses. Pour poursuivre l'accomplissement de ce noble dessein, Robert Emmet vint en France implorer l'assistance du premier consul.

Il eut avec Napoléon plusieurs entretiens auxquels fut présent Talleyrand, alors ministre des relations extérieures. Le diplomate et le futur empereur lui donnèrent l'assurance qu'une armée française débarquerait sur les côtes d'Angleterre pour en faire l'invasion. Il n'en demandait pas davantage. Sa mission était remplie. De retour en Irlande, agissant de concert avec ses amis, il hâta les préparatifs de l'insurrection projetée.

Faire coïncider le signal du soulèvement en Irlande avec le moment précis où notre flotte serait en vue des côtes d'Angleterre, c'était une chose de laquelle dépendait le succès de l'entreprise. L'envoi de nos troupes devait avoir lieu dans le courant du mois d'août 1803.

Par suite d'un concours de circonstances malheureuses qui amenèrent d'incalculables désastres, le signal fut donné le 23 juillet. Les auteurs du complot, croyant que le gouvernement anglais avait connaissance de leurs projets, eurent peur d'être découverts, et crurent trouver leur salut dans la précipitation du mouvement. En effet, après avoir appris à leurs adhérents que le soir même il y aurait une prise d'armes, les principaux conjurés, à la tête de quelques hommes pleins de courage et d'un dévouement sans bornes, se répandirent dans les rues de Dublin, puis attaquèrent le château du gouverneur. Difficiles à émouvoir, sourds à toutes les exhortations, les habitants des campagnes sur l'appui desquels ils avaient compté, restèrent dans une funeste immobilité.

Ecrasés par les troupes anglaises dont la force numérique était considérable, les uns n'échappèrent à une mort certaine que par la rapidité de leur fuite, les autres furent anéantis. Ne point faire de quartier aux Irlandais, c'était dans l'habitude des troupes anglaises.

Suivi de quelques-uns de ses compagnons d'infortune, Robert Emmet atteignit les bords de la mer avant le lever du soleil. Il leur était

facile, à la faveur des ombres de la nuit, de s'embarquer sur les chaloupes de pêche qui, en prévision d'une défaite, les attendaient sur la côte. Ses amis profitant du calme de la mer, gagnèrent le large, et se trouvèrent bientôt à force de rames, à l'abri des mortelles atteintes de leurs persécuteurs. Mais lui ne put se résoudre à partir sans revoir la jeune fille qu'il aimait. Ce fut sa perte. Peu de jours après, les sbires de l'Angleterre découvraient sa retraite et se saisissaient de sa personne.

Sa fiancée, miss Curran, jeune personne qui unissait les grâces les plus aimables aux mœurs les plus pures, obtint la cruelle faveur de visiter le prisonnier. A sa vue elle veut parler, mais les sanglots étouffent sa voix. Abîmée dans la douleur, elle se jette dans ses bras. Pâle, muet d'étonnement, Robert Emmet demeure quelques instants sans pouvoir recouvrer la parole.

En quels termes échangèrent-ils un éternel adieu? Nul le sait. L'oreille indiscrète du geôlier ne put recueillir leurs suprêmes confidences. Le moment de la séparation étant venu, ne pouvant retenir ses larmes, l'infortunée jeune fille, silencieuse et tremblante, quitta Robert Emmet qui bientôt allait expirer sous la hache de l'exécuteur.

Toute sa vie, fort retirée d'ailleurs, elle garda le souvenir de celui qui n'était plus. Sous le ciel de l'Italie, elle alla terminer ses jours, sans avoir jamais cessé d'en occuper sa pensée et son cœur.

Le 15 septembre, Robert Emmet comparut devant une commission spéciale que présidait lord Norbury. Ce lord, surnommé le juge pendeur à la suite du rôle terrible qu'il avait joué dans les assassinats juridiques qui suivirent l'insurrection de 1798, avait une face tout à la fois dédaigneuse et bestiale.

Robert Emmet parla d'abord en faveur de l'Irlande. Il démontra avec une éloquence mâle qu'il n'avait combattu que pour l'indépendance de sa patrie. Et après avoir exposé, dans un langage d'une rare magnificence, qu'il était prêt à faire le sacrifice de sa vie, et qu'il descendrait au tombeau avec la douce consolation de penser qu'un jour l'Irlande cesserait d'être courbée sous le joug exécrable de l'Angleterre, il conclut, en s'écriant :

« Quand mon pays aura repris son rang parmi les nations de la terre, alors, mais alors seulement que mon épitaphe soit écrite. »

Que pouvaient les paroles de ce noble et généreux jeune homme sur lord Norbury et ses satellites ? D'ailleurs fidèles exécuteurs des instruc-

tions qu'ils avaient reçues, ils n'étaient point là pour juger, mais pour tuer. A ces hommes il fallait des têtes grimaçantes. En conséquence, ils prononcèrent un arrêt qui envoyait Robert Emmet à l'échafaud. Ainsi périt pour la délivrance de son pays, à l'âge de vingt-trois ans, un homme dont le nom, légendaire en Irlande et en Amérique, vivra toujours dans la mémoire des opprimés.

M. Gustave de Beaumont expose avec clarté quelles furent pour l'Irlande les conséquences de l'*Acte d'Union.*

« En s'adjoignant le royaume d'Irlande, l'Angleterre n'a point décrété qu'à l'avenir l'Irlande serait gouvernée par les lois et les principes de la constitution anglaise : elle n'a rien fait et ne pouvait rien faire de pareil. La constitution anglaise n'est point une charte en cent articles, qu'on expédie en toute hâte à la nation qui a urgence d'un gouvernement. Elle se compose surtout de coutumes, de traditions, de mœurs, et d'une multitude de statuts, souvent liés eux-mêmes à la coutume dont on ne saurait les dégager, soit qu'ils aient pour objet de la combattre, soit qu'ils lui viennent en aide. Or si on peut prescrire à un peuple l'observance d'une loi, on ne lui enjoint pas une coutume ; une coutume est un fait com-

plexe, le résultat de mille faits précédents; c'est une expérience répétée si souvent, que d'usage elle devient loi; elle se consacre, mais ne s'impose pas, et fut-il possible d'en transporter les prescriptions chez un peuple où elle n'est pas née, on ne pourrait lui en transmettre l'esprit. Qu'a donc fait l'Angleterre quand elle a proclamé l'union de l'Irlande? Elle a déclaré qu'à l'avenir toutes les lois nécessaires aux deux pays seraient faites par un Parlement commun, où chacun enverrait ses représentants; mais, en disposant pour l'avenir, elle a laissé intact le passé; et l'Irlande unie à l'Angleterre, est demeurée en possession de ses coutumes et de ses lois, hors celle qui lui attribuait un Parlement spécial.

» Ainsi, même après la loi d'union, il y a toujours une *Irlande;* aux termes de cet acte, les trois royaumes forment un seul empire, sous le titre de Royaûme-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande. Lors de sa fusion avec l'Angleterre l'Écosse perdit son nom; l'Irlande en s'unissant, garda le sien : elle conservera bien plus longtemps encore ses mœurs et ses passions nationales.

» Les convulsions de 1798, dont l'union de 1800 fut le dernier épisode, sont suivies d'un long

repos, ou du moins l'ordre se rétablit en Irlande tel qu'il existait avant que la population essayât de secouer ses fers. Les protestants reprennent leurs habitudes d'oppression, que les catholiques subissent désormais en silence ; cette sorte de paix règne vingt années en Irlande.

» Cependant au moment où le pacte d'union parlementaire fut établi entre l'Irlande et l'Angleterre, celle-ci s'était engagée envers la première à abolir les incapacités politiques qui frappaient encore les catholiques irlandais. Cette abolition était promise comme un adoucissement aux rigueurs de l'Acte d'Union, mais cet acte étant accompli, la mesure de grâce et de générosité qui devait l'accompagner ne se réalisa point. M. Pitt, alors premier ministre, se montra, il est vrai, jaloux de tenir l'engagement pris ; mais sa volonté fut impuissante devant l'obstination de Georges III, qui aurait cru violer le serment protestant, prêté à son couronnement, s'il eût autorisé la présentation d'un bill contenant l'émancipation des catholiques irlandais. Le premier ministre se conduisit noblement : ne pouvant tenir sa promesse, il résigna ses fonctions.

» L'Irlande n'en fut pas moins fondée à se plaindre d'un manque de foi ; et, avertie par ses mal-

heurs passés, au lieu de recourir à la violence et à la révolte pour obtenir justice, elle n'employa plus pour faire valoir ses droits que les moyens légaux que lui offrait une constitution libre. La presse et l'association furent ses deux instruments les plus considérables.

» Vers l'an 1810, un comité de catholiques s'organisa et prit en main la direction de tous les efforts nationaux qui tendaient à une réforme. John Keogh dirigea ce comité jusqu'au jour ou O'Connell y parut, et y domina comme il devait bientôt dominer tout l'Irlande. »

CHAPITRE IV

CHAPITRE IV

O'Connel. — Abolition du serment protestant. — Émancipation de 1829. — La famine en 1845. — Émigration. — Le ribbonisme. — Le fénianisme. — James Stephens. — Michel Barret. — L'Habeas corpus. — La dîme.

Pendant plusieurs années, l'Irlande ne donne plus signe de vie. En 1810, Georges III, frappé d'aliénation mentale, est remplacé sur le trône par son fils qui prend le titre de régent. Celui-ci, à la mort de son père, est proclamé roi, sous le nom de Georges IV.

En 1829, O'Connell, surnommé le grand agitateur catholique de l'Irlande, fut élu député par le comté de Clare, mais il vit son élection annulée pour avoir refusé de prêter le serment protestant. De retour en Irlande, il se représenta devant ses électeurs dont, à force de flatteries, il obtint de nouveau les suffrages.

A cette occasion, le parlement d'Angleterre reconnut la nécessité d'adopter le bill en vertu duquel les catholiques pourraient désormais entrer à la Chambre des communes sans être astreints à la prestation d'un serment contraire à leur foi religieuse.

Ce bill, dit d'émancipation, relevait les catholiques des incapacités politiques dont ils avaient été frappés jusqu'alors. Les portes du Parlement leur étaient enfin ouvertes.

O' Connell naquit à Carhen, dans le comté de Kerry, en 1775, et mourut en 1847. Sa famille le destina au barreau. Avocat verbeux, il n'avait pour la vérité que le plus profond mépris. Dans ses discours aussi incorrects que bizarres, on trouve de nombreux passages dans lesquels éclate sa fureur contre la France, contre la France qui, peu d'années auparavant, envoyait ses enfants au secours des patriotes irlandais.

En 1830, chargé par ses électeurs de poursuivre le rappel de l'Union, c'est-à-dire, d'obtenir la révocation de l'acte qui, en 1800, avait supprimé le parlement irlandais, il ajourna indéfiniment la motion qu'il devait faire à ce sujet. Dans son imprévoyance et sa naïveté, le peuple ne comprit pas que ce discoureur, à la faconde intarissable, ne

réaliserait jamais une seule de ses pompeuses promesses.

Sous le prétexte de servir la cause du peuple, il prélevait sur les prolétaires un tribut annuel s'élevant quelquefois à 663,000 francs qu'il employait à vivre d'une manière princière. Prodigue, aimant le faste, couvert de vêtements chamarrés d'or, il se montrait à la foule éblouie sur un char attelé de quatre chevaux blancs. Le pauvre Irlandais, dans sa crédulité vraiment poétique, réduisait sa maigre ration de pommes de terre pour fournir aux dépenses royales de l'agitateur catholique O'Connell.

En un mot que fut O'Connell ?

Ennemi de la France, il semblait furieux de ce que nos soldats se fussent rendus à l'appel des Irlandais pour soutenir la cause de la liberté naissante.

Ennemi de la liberté, il ne voulait pas qu'elle pût vivre en dehors du cercle étroit tracé par les lois religieuses de l'Église catholique. Dans ses discours souvent inintelligibles mais où l'on peut cependant remarquer la préoccupation constante de l'homme dont l'objectif était de leurrer le peuple par un langage plein de redondances, il serait difficile d'extraire une idée qui pût être

utile aux hommes. Nouveau Janus, son rôle consistait à être profondément réformateur dans les réunions publiques, et essentiellement conservateur au Parlement. O'Connell fut, pour les Irlandais, un habile endormeur ; pour les Anglais, un puissant auxiliaire.

Georges IV eut pour héritier son frère Guillaume IV. Ce roi qui ne s'était point opposé à la réforme parlementaire de 1832, essaya après avoir aboli l'esclavage dans les colonies anglaises, de rendre moins mauvaise la situation de l'Irlande. Durant les sept années de son règne, les Irlandais ressentirent moins que par le passé les sanglants effets de l'oppression.

Mort sans postérité, en 1837, il eut pour successeur sa nièce née en 1819. Fille unique du duc de Kent, elle occupe le trône d'Angleterre depuis 1837 sous le nom de reine Victoria.

En 1845, un nouveau fléau fond sur l'Irlande, de toutes parts, la douleur est peinte sur les visages, de toutes parts, on entend dire : « La pomme de terre est malade. » Cela signifie que l'Irlandais va entrer dans une carrière pleine d'angoisses. Ces paroles jettent la consternation dans les âmes. En effet que vont devenir les travailleurs

en présence de cette calamité nouvelle venant brusquement les assaillir.

Cette maladie de la pomme de terre a jusqu'à présent résisté à tous les moyens employés pour la combattre ; elle se manifeste par des taches brunes sur les feuilles, et à partir de ce moment, le tubercule entre rapidement en décomposition.

L'Irlande touchait à une de ces crises dont les horreurs défient toute description, la pomme de terre étant le seul aliment de la population agricole. Le blé, l'orge, l'avoine et les fruits de toute sorte qui y sont récoltés produisent à peine, par la vente, l'argent nécessaire pour payer le montant des fermages aux propriétaires. Les céréales sont toujours expédiées en Angleterre, la grande misère du pauvre Irlandais ne lui laissant pas la faculté d'en faire usage.

Poussés par une nécessité inéluctable, les Anglais firent semblant de venir en aide aux malheureux Irlandais, en leur accordant quelques secours dont l'insignifiance mettait une fois de plus en relief l'étendue de leur égoïsme. Inaccessibles à la pitié, les propriétaires expulsent de leurs fermes soixante-quinze mille tenanciers hors d'état de payer leurs redevances. Spectacle navrant, bien propre à décrier les lois sur lesquelles

repose l'organisation sociale, que de voir cette meute humaine d'affamés, suivis et entourés de leurs femmes et de leurs enfants, se répandre sur les chemins, les vêtements en lambeaux, l'estomac vide, et sans asile où reposer leurs membres paralysés par la fatigue et les privations. Situation désespérée qui ne devait trouver son dénouement que dans les modestes nécropoles de l'Irlande.

Quelques Irlandais s'armant d'un nouveau courage au sein de leur profonde misère, eurent la force de quitter leur patrie et de se diriger vers l'Angleterre avec le désir de s'y fixer. Espérance vaine ! Abordant sur ces rivages inhospitaliers, l'Irlandais en était brutalement repoussé. Pendant cette sombre période, plus d'un million d'Irlandais se répandirent dans le Canada, les États-Unis d'Amérique et l'Australie.

Après cette dépopulation de l'Irlande, une société secrète, connue sous le nom de *ribbonisme*, s'organisa en vue de faire échec à la domination anglaise. Les membres qui la composait, étaient pleins de bravoure et de résolution, mais l'Angleterre, disposant alors d'une force suffisante pour tout écraser en Irlande, déconcerta facilement leurs desseins.

En 1861, les chefs d'une grande association politique formée dans le but de constituer l'Irlande en République indépendante, prirent le nom de fénians. Aussi rapidement qu'il est possible je vais retracer l'histoire du fénianisme.

Dès sa formation, cette société trouva des adhérents jusqu'en Amérique ; dans toute la partie comprise entre New-York et la Californie, elle eut de nombreuses et puissantes ramifications.

Peu d'années après, elle espérait trouver des auxiliaires, aguerris par les combats, dans les soldats irlandais que la cessation de la guerre d'Amérique, au commencement de 1865, faisait rentrer dans leurs foyers. Au reste, puissamment soutenus de tous côtés, les promoteurs du fénianisme comprirent qu'il ne leur fallait pas laisser échapper le moment opportun.

A cet effet, ils chargèrent un des leurs, James Stephens, de rédiger une proclamation invitant au combat les confédérés d'Irlande. Se conformant aux instructions qu'il avait reçues, James Stephens adressa aux principaux adhérents un chaleureux appel, daté du 8 septembre 1865, lequel se terminait ainsi : « Il n'y a plus de temps à perdre ; cette année, nul n'en doute maintenant,

doit être l'année de l'action. Je parle avec une connaissance de cause et une autorité auxquelles nul autre ne peut prétendre ; et, je le répète, la bannière de l'Irlande, la bannière de la République irlandaise doit être déployée avant la fin de cette année. Le temps presse ; je n'ajouterai que quelques mots : elle sera déployée au milieu de rayons d'espérance, dont elle n'a jamais brillé jusqu'à ce jour. Ayez donc une confiance inébranlable et un cœur joyeux, et que chacun marche courageusement au combat. »

Par des fénians que l'appât d'une récompense avait déterminés à commettre une trahison, le vice-roi lord Wodehouse fut instruit de tous les préparatifs secrets de la conjuration. Aussitôt, des troupes nombreuses sont mises sur pied, des vaisseaux de ligne et des frégates mouillent dans les ports de Dublin, de Cork et de Galway, et le gouverneur Wodehouse fait afficher une proclamation portant que d'audacieux conspirateurs se proposent, par le pillage, la dévastation et l'incendie, le renversement de l'autorité de la reine en Irlande. Signalant James Stephens à l'animadversion publique, cette proclamation, œuvre aussi haineuse que mensongère, promettait une récompense de deux cents livres ster-

ling (5,000 fr.), à quiconque le livrerait au gouvernement anglais. De plus, était destiné à périr dans les plus affreux supplices tout citoyen qui lui donnerait l'hospitalité ou lui faciliterait les moyens de s'échapper.

Grâce à ces mesures barbares, Stephens fut arrêté et emprisonné; mais il s'évada et parvint à gagner l'Amérique. A la nouvelle de son évasion, quels trépignements de rage, quels cris de fureur en Angleterre ! Cette tête d'Irlandais solennellement promise au bourreau, on était mis dans l'impossibilité d'en faire livraison.

Plus tard, quelques tentatives de rébellion se manifestèrent en Angleterre, à Chester et à Liverpool, mais elles furent aussitôt horriblement réprimées. Pour issue, un grand nombre de fénians ne trouvèrent que le chemin sanglant de l'échafaud.

Quelque temps après, puisant des forces nouvelles dans les douleurs de la défaite, avec audace multipliant leurs coups, la ville de Manchester est, par eux, vigoureusement attaquée. Vains efforts ! ils succombent dans cette lutte inégale : Trois fenians : Allen, Larkin et Gould sont condamnés à la peine capitale.

Émus de compassion à la pensée du sort ré-

servé à ces trois malheureux, les habitants de Manchester envoient une députation à Londres pour supplier la reine d'exercer en leur faveur son droit de grâce. Malgré leurs instances, leurs supplications, leurs larmes, ils n'obtiennent point audience de Sa Majesté, et peu après, une triple exécution vient consterner les citoyens de Manchester. Ce jour-là, le travail est suspendu, l'action générale de la vie ne se fait plus sentir, partout un calme, un silence profond, les boutiques fermées en signe de deuil. L'ombre des trois suppliciés plane sur la ville; les habitants sont glacés d'horreur.

Huit jours après, trois cercueils vides sur lesquels se détachaient en grosses lettres les noms de Allen, Larkin et Gould furent portés à bras dans les rues de la capitale de l'Irlande. Un immense concours de peuple avait tenu à honneur de faire de magnifiques funérailles, à la mémoire de ces trois infortunés. Dans Londres même, à Hyde-Park, plusieurs oraisons funèbres furent prononcées pour rendre hommage aux vertus des trois Irlandais, vaillants patriotes et glorieux martyrs.

A peine l'émotion populaire est-elle calmée, que Burke et Casey, furent, comme chefs des fénians,

mis en état d'arrestation, puis écroués à la prison de Clerkenwell, située dans la partie centrale de Londres. Une tentative hardie fut faite pour les délivrer, mais elle échoua. On emprisonna, avec les témoins de la couronne, un certain nombre d'hommes soupçonnés d'y avoir pris part. Les témoins de la couronne sont des individus, mâles et femelles, qui provoquent et reçoivent des confidences, tendent des pièges à l'amitié, et empoisonnent les relations sociales. En d'autres termes, ce sont des mouchards d'une espèce particulière.

Un fermier de Glascow, Michel Barret, était au nombre des accusés. Bien qu'il s'élevât des doutes sur sa culpabilité, et qu'il soutînt son innocence avec l'énergie du désespoir, il n'en fut pas moins, sur la délation d'un témoin de la couronne, condamné au dernier supplice. Bright, membre du Parlement, intervint en sa faveur. Peine inutile. La voix de la pitié resta sans écho, et Barrret dut se préparer à la mort. Sans que sa fermeté se fût démentie un seul instant, il marcha résolument à l'échafaud. Il était âgé de vingt-sept ans.

Tout est rentré dans l'ordre, tout paraît tranquille, les Irlandais, réduits au désespoir, continuent à souffrir les tortures de la faim.

Aussi dans le discours du trône prononcé à

l'occasion de la clôture des Chambres, le 31 juillet 1868, au milieu de tous les clichés gouvernementaux que renferment ce sortes de documents : prospérité des affaires, accroissement de la richesse publique, diminution des charges qui pèsent sur les contribuables, sagesse de la politique suivie par les ministres tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, on trouve le passage suivant :

« La cessation des tentatives qui ont eut lieu pendant si longtemps pour provoquer un soulèvement en Irlande, rend inutile l'emploi des mesures exceptionnelles qu'elles avaient d'abord exigées. Je suis heureuse d'apprendre que personne ne se trouve plus en prison par suite de la suspension de l'acte d'*Habeas corpus,* et qu'il n'y a plus en Irlande aucun prisonnier qui soit sous le coup d'une instruction pour attentat en rapport avec la conspiration féniane. »

Ci-dessus les expressions *Habeas corpus* sont deux mots latins dont la traduction littérale est : « Que tu aies le corps. »

C'est le nom d'une loi qui, rendue en 1679, ne concerne que les riches. Aux termes de cette loi, *moyennant caution,* les prévenus ne font point de prévention.

Dès 1870, les catholiques irlandais ont cessé en

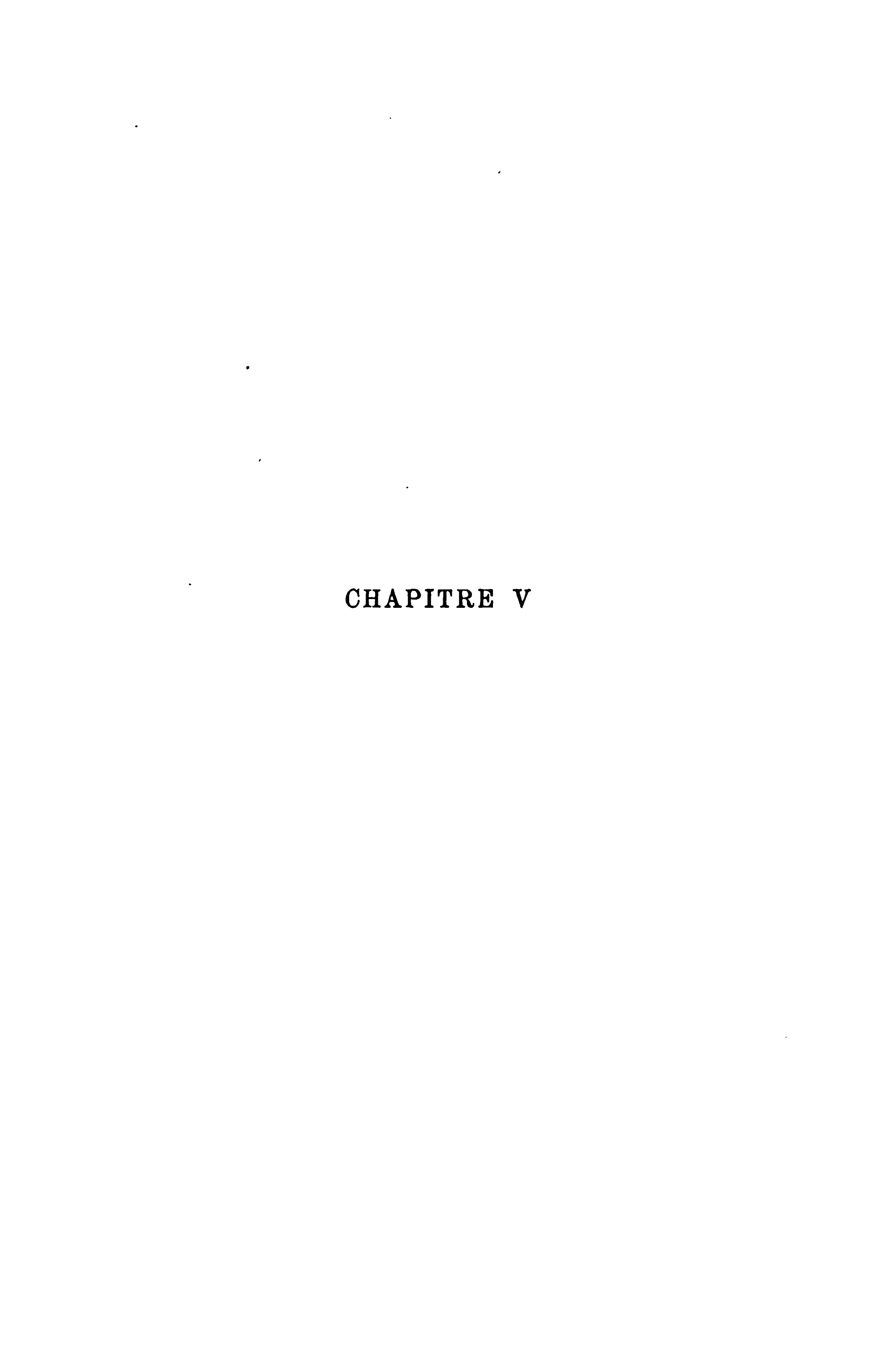
vertu d'une loi votée par le Parlement en juillet 1869, de payer la dîme au clergé anglican qui fut alors largement indemnisé par le gouvernement anglais. Celui-ci, sous prétexte qu'il a dû payer des sommes énormes aux membres de l'Église anglicane, perçoit la dîme à son profit, sous un autre nom, c'est vrai. Mais qu'importe au peuple? Sa situation n'est-elle pas la même pour ce qui est du payement de la dîme? Le peuple irlandais serait-il condamné à toujours payer, à toujours souffrir, à toujours servir de jouet à ses habiles exploiteurs?

Supprimer la dîme, c'était cesser d'entretenir aux dépens des travailleurs, une foule de pieux parasites. Mais, à ceux-ci, pourquoi leur donner une indemnité s'élevant à plusieurs millions? Quels services ces jouisseurs religieux avaient-ils jamais rendus au peuple irlandais?

L'Écossais Inglis, connu par les travaux qu'il a publiés sur les peuples du continent, visita l'Irlande en 1834. Voici ce qu'il rapporte au sujet du plus pauvre des archevêques anglicans d'Irlande, celui de Cashel, qui ne recevait qu'un traitement de 160,000 francs:

« Son palais, dit-il, est environné de jardins délicieux; là se trouve réuni tout ce qui peut eni-

vrer les sens; des parterres de fleurs charmantes, entremêlées des arbustes les plus rares ; çà et là des plantes d'une infinie variété; plus loin, des bosquets solitaires embaumés de toutes sortes de parfums ; plus loin encore, d'admirables rochers surmontés d'une antique et superbe ruine qui s'élève au milieu d'un réseau fleuri de lauriers, d'acacias, de lilas et d'ébéniers. Une voie secrète conduit des jardins aux rochers; c'est par là que, se dérobant aux yeux de son troupeau, le saint pasteur peut se retirer dans ce lieu solennel, où il médite en paix sur l'insuffisance des biens de ce monde. »



CHAPITRE V

CHAPITRE V

Les home-rulers. — Scènes d'horreur à Carrao. — Les prisons. — Massacres des habitants de Knockrickard. — La chaumière de Thomas Colleran. — Lettre de l'évêque de Meath. — Le comté de Galway. — Description de Rosmuck. — La ligue agraire. — Les adhérents de la ligue à Philadelphie. — L'émigration. — La ville de Cork.

Le gouvernement anglais avait, sous la pression de l'opinion publique, institué une commission chargée d'examiner la situation de l'Irlande, et de distribuer des secours. Cette commission à laquelle en 1880 on demande un crédit de 875,000 fr. pour les Irlandais les plus malheureux, s'empresse de le refuser. Mais par contre le gouvernement entretient en Irlande 16,000 hommes de troupes et 12,000 constables. Ceux-ci sont des agents qui tiennent du gendarme et du sergent de ville.

Troupes et constables sont royalement rétribués avec l'argent extorqué au pauvre Irlandais.

A cette époque (1880) voici ce que demandait la fraction la plus modérée des home-rulers (on appelle ainsi ceux dont le système politique serait de laisser à l'Irlande le soin de régler ses propres affaires).

Dans une lettre rendue publique, ils affirment leur entier dévouement au gouvernement anglais. Loin de demander la séparation de l'Irlande d'avec l'Angleterre, ils désirent travailler à affermir en Irlande la puissance anglaise. Mais en même temps ils veulent qu'un parlement irlandais soit appelé à s'occuper des affaires de l'Irlande, complètement ignorées des Anglais. D'ailleurs, disent-ils, tous nous sommes d'accord sur ce point : tous, évêques, prêtres, et corps municipaux nous demandons une réforme. Les manufactures de notre pays ont été depuis longtemps anéanties par la jalousie commerciale de l'Angleterre, présentement l'agriculture est la seule ressource du pays. La plupart des propriétaires sont étrangers ; ils ne sont que les héritiers de la spoliation à l'époque de la persécution et de l'oppression. Ils gaspillent en Angleterre ou ailleurs qu'en Irlande, les revenus que leurs agents extorquent aux malheureux

tenanciers. Etrangers au pays, l'opinion publique de l'Irlande leur est indifférente ; en effet, que leur importe cette opinion ?

Cette situation ne saurait durer plus longtemps. Depuis trois quarts de siècle, tous les revenus de l'Irlande sont dépensés en Angleterre ou ailleurs ; la famine, sans cesse sévissant, a dépeuplé les campagnes par la mort ou par l'exil. Nous trouvant constamment face à face avec cette misère permanente de la population agricole, ne sommes-nous pas inévitablement conduits à demander par tous les moyens constitutionnels en notre pouvoir, que cet état de choses prenne fin ?

Il est de notre devoir de défendre les tenanciers contre les trois mesures arbitraires qui sont les fléaux de la question agraire en Irlande. Notre but est d'empêcher : « L'éviction arbitraire du tenancier par le propriétaire ou par l'agent qui agit par son ordre :

» L'augmentation arbitraire de la rente (prix de la location) au delà des moyens du tenancier.

» La confiscation arbitraire par le propriétaire des produits de l'industrie du tenancier, et de la plus-value donnée à sa ferme. En d'autres termes, nous demandons des lois qui permettent aux

paysans de devenir propriétaires. Tel est notre programme. »

Pendant que ces hommes imploraient en vain la pitié du gouvernement anglais pour leurs compatriotes, le Connaught et le Munster, à l'ouest de l'Irlande, étaient le théâtre de scènes que je vais raconter.

Dans les environs de Spiddal des bruits alarmants s'étaient répandus. La paisible population de Carrao, petit village distant de vingt-quatre kilomètres de Spiddal, était dans la plus grande agitation. La présence de groupes nombreux, çà et là dans la principale rue, annonçait que quelque chose d'anormal allait se passer. On venait d'apprendre que des fermiers, par suite de l'impossibilité où ils étaient de payer leurs redevances, allaient être sans retard expulsés.

En effet, dès le lendemain, le porteur de contraintes, sous la protection d'un grand nombre de constables, se disposait à signifier les ordres d'expulsion. Mais, prévenus en temps utile, les paysans, abandonnant leurs travaux, étaient, des montagnes environnantes, descendus dans le village, pour protester pacifiquement, par leur seule présence, contre les ordres barbares d'expulsion allant être signifiés. Dès que les agents

et le porteur apparurent, les paysans les supplièrent, en termes touchants, de ne point accomplir leur mission dont le caractère avait quelque chose d'odieux. Sans avoir aucun égard à leurs prières, les constables, d'un ton brusque, les sommèrent de se retirer au plus vite.

A ces mots, un jeune homme au cœur généreux, ne pouvant contenir son indignation, lance une pierre qui frappe aux jambes un sous-inspecteur. Aussitôt, les agents, la baïonnette en avant, se ruent sur la foule. Sous cette charge furieuse, plusieurs paysans tombent ; les uns ont reçu des blessures à la tête, les autres ont le ventre ouvert. Les cris des mourants et des blessés terrifient ceux qui ont échappé au carnage.

Poussée par la curiosité, une femme d'un âge avancé, sort chancelante de sa demeure. Aussitôt l'infortunée est percée d'un coup de baïonnette. A peine tombée, elle rend le dernier soupir, et sa main crispée tient encore la béquille servant à assurer ses pas.

Les résistances étant vaincues, les ordres d'expulsion sont immédiatement notifiés conformément aux prescriptions de la loi.

Cependant l'œuvre de la justice n'était pas encore achevée. A quelques mètres de Carrao, se

trouvait une chétive masure où devait être signifié un ordre d'expulsion. Des femmes du voisinage, pénétrées de douleur à la pensée que les malheureux habitants de cette chaumière vont se trouver sans asile, entourent la porte, et essayent d'arracher l'ordre des mains du porteur.. Nouvelle charge exécutée par les constables ; plusieurs femmes sont abattues ; frappées mortellement, elles sont foulées aux pieds. Un vieillard, peu prompt à la fuite, est renversé, et tandis que d'une voix cassée par les années, il implore la pitié des agents, il est perforé de coups de baïonnette. Le vieillard mourut des suites de ses blessures.

Restait alors à traduire devant les cours de justice ceux qui avaient troublé les constables et le porteur dans l'exercice de leurs fonctions. En conséquence, de nombreuses arrestations furent faites ; les prisons regorgeant, refusaient de recevoir leur pâture humaine. Seules, celles de Connemara allaient se remplir. Connemara est dans le comté de Galway, sur la côte de l'Atlantique. Les ouvriers agricoles sont là plus malheureux encore que dans les autres parties de l'Irlande. Point de plaines pour la culture, de tous côtés des montagnes et des marais. Dans

cette région désolée, la nature se montre avare.

A Cahirciveen dans la partie ouest du Munster, la plupart ne faisaient par jour qu'un seul repas ne se composant que de quelques pommes de terre. Dans ce séjour de la tristesse, avec une horrible vigueur sévissait la famine. La dyssenterie et le typhus, engendrés par les privations, décimaient la population, hâve toujours, toujourschétive. Accompagnés de leur curé qui s'était mis à leur tête, ces pâles affamés se promenèrent un jour dans les rues de la ville, portant un drapeau noir, symbole poignant, sur lequel était écrit en gros caractères : « Travail et pain. »

A Knockrickard, des fermiers étaient menacés d'expulsion par les propriétaires pour défaut du payement de la rente. Le porteur de contraintes, nommé Lengley, avait été l'objet des violences de quelques paysans qui lui avait enlevé tous les ordres à signifier. Sur sa plainte, la police locale s'empressa de demander des renforts à Claremcris, à Ballinrobe, à Wesport, à Castebar et à Balla. Les constables envoyés de ces différentes villes, devaient se rassembler au petit village de Curry, situé à peu de distance de Knockrickard. Réunis à Curry, ils s'ébranlent après avoir essayé leurs carabines, et prennent la direction de

Knockrickard. A ce moment un sous-inspecteur remarqua l'absence du porteur d'ordres. En effet cet agent que la crainte du danger qu'il allait courir avait comme hébété, s'était retiré dans la maison d'un sieur Walsh. Là, on finit par le découvrir dans un état complet de prostration. Dans l'étourdissement de l'ivresse, il avait cherché le courage dont il allait avoir besoin. Enfin à peu près en état de pouvoir marcher, il sort et se place au milieu des constables qui se dirigent en toute hâte, vers Knockrickard.

A peine eurent-ils fait quelques pas, que le porteur fit observer qu'il n'avait plus en sa possession qu'un seul ordre, ayant oublié les autres dans la maison de Walsh. Chez ce dernier un agent fut envoyé qui s'informa de ce qu'étaient devenus les ordres. A sa demande on ne répondit que par des moqueries, des rires et des menaces.

La foule du sein de laquelle s'élevaient de violentes clameurs, déjà commençait à entourer tumultuairement les constables. Après avoir parcouru l'espace d'un kilomètre, grossie par de nouveaux arrivants, elle se composait de cinq cents femmes, de quelques enfants, et d'un très petit nombre d'hommes.

Alors la foule barre le chemin à la police en

criant : « Où est Langley ? » Apercevant celui-ci au milieu des agents, les femmes, pour s'emparer de ses papiers, essayèrent de s'ouvrir un passage jusqu'à lui. Sur l'ordre des sous-inspecteurs, les constables mettent le sabre à la main et se précipitent au milieu des femmes qui, toutes, à peu d'exceptions près, sont têtes nues et les pieds sans chaussures. Les constables s'appliquent uniquement à donner du sabre dans le ventre de ces malheureuses. Le sol est immédiatement couvert de leurs corps et le sang qui s'échappe abondamment de leurs blessures donne une teinte rougeâtre à la boue du chemin.

Une jeune fille, Mary Fahy, eut la tête fendue d'un coup de sabre. Plusieurs de ses compagnes eurent les jambes traversées par les baïonnettes. Leurs cris retentissaient au loin dans la plaine. Renversées, inondées de sang, elles demandaient grâce, mais les constables, poursuivant avec zèle l'exécution des ordres qu'ils avaient reçus, faisaient les plus grands efforts pour, à coups de crosse de carabine, leur broyer le sein.

Cela fait, ils continuent tranquillement leur route, mais à quelques pas de là, les femmes excitées par la vue du carnage, la leur interceptent de nouveau. Un d'eux, le sabre haut, se pré-

cipitant sur une femme, hurle : « Je vais vous passer mon épée au travers du corps. » A ces mots, les hommes dont l'intervention avait été jusqu'alors repoussée par des décharges meurtrières de carabine, ne pouvant plus se contenir s'élancent au-devant des agents et leur crient : « Levez vos sabres, nous n'avons qu'une vie à perdre, autant pour nous la perdre tout de suite que de mourir de faim plus tard. »

Après bien des difficultés, les agents, cette fois sans tuer personne, parvinrent à écarter la foule. Mais ils étaient encore à 1500 mètres de Knockrickard où devait être signifié le seul ordre d'expulsion resté aux mains du porteur, les autres ayant été perdus, nous l'avons vu, au village de Curry, chez Walsh.

Marchant devant la police, les femmes, arrivées à Oula, petit bourg de quelques habitants, placèrent des charrettes au travers de la route pour arrêter les constables dans leur marche rapide. Ceux-ci ayant facilement raison de ces essais de barricade, firent leur entrée dans Knockrickard, et allèrent se poster vis-à-vis de la chaumière où l'ordre d'expulsion devait être notifié. Cette chaumière, ou plutôt cette masure, de l'aspect le plus misérable, n'avait qu'une seule porte et point de

fenêtres. Impossible au sieur Langley de parvenir jusqu'à la masure, les femmes formant devant la porte, une masse compacte difficile à rompre. Alors les constables, continuant de remplir leur mission, fondent sur les femmes, les renversent, et après les avoir mises à nu les traînent par les cheveux.

Au milieu d'elles une vieille femme est battue et terrassée par un jeune constable, à la chevelure rousse, lequel ne cesse de l'étreindre et de la déchirer que quand il en a fait un cadavre.

Miss Bridgetgorn reçoit un coup de sabre qui lui fend le crâne ; sa cervelle va rejaillir jusque sur ses compagnes affolées. Personne n'ose porter secours aux blessés et aux mourants étendus sur le sol.

Langley put alors lancer son ordre d'expulsion sur le seuil de la masure, habitée par Thomas Colleran, sa femme et ses sept enfants, dont l'aîné avait dix ans. La masure se composait d'une seule pièce dans un coin de laquelle était un tas de paille servant de litière à toute la famille. Il ne restait plus rien à Thomas Colleran. Ses enfants pleuraient.

Nous venons de voir quels sont les procédés mis en usage pour notifier les ordres d'expulsion. A la date fixée par l'ordre, si le tenancier ne quitte

pas la ferme, les constables le jettent dans la rue; souvent transporté de colère, il se répand en invectives contre ceux qui le dépouillent, aussitôt il est conduit en prison, tandis que sa femme et ses enfants vont se livrer à la mendicité, puis un jour mourir près du splendide château de quelque lord, maudissant à leur heure dernière la fatalité qui les a fait naître.

L'évêque de Meath témoin d'une expulsion la raconte en ces termes : « Dans la première année de mon ministère, je fus témoin d'une expulsion dont le souvenir me fait encore saigner le cœur. Par la seule volonté, par le caprice d'un landlord (propriétaire) et sans que ses tenanciers fussent en retard d'un schelling pour leurs fermages, sept cents êtres humains furent, dans la même journée, arrachés de leurs maisons.

» Pour assurer cette expulsion, il avait ordonné de détruire les habitations, les demeures où s'abritaient tant d'honnêtes travailleurs, travaillant pour son profit.

» Les agents de cette destruction, en accomplissant leur triste besogne, arrivèrent devant un groupe de maisons où ils apprirent que la fièvre typhoïde sévissait, et que presque tous les habitants étaient là alités, atteints du typhus. Ils sup-

plièrent le chef de l'exécution d'épargner ces demeures au moins pour quelque temps. Mais l'agent refusa; et savez-vous ce qu'il imagina, cet intendant impitoyable?

» Il fit étendre de grandes vannes sur les lits où étaient couchées les victimes de la fièvre, et il ordonna de continuer à enlever les toitures, laissant ces malheureux malades exposés à l'air, à la pluie et au froid. Et l'on était en automne.

» Je n'oublierai jamais l'horrible scène qui suivit, les lamentations des femmes, les cris de terreur et de souffrance des enfants. *Et les landlords avaient menacé de leurs vengeances les autres tenanciers qui, dans un cercle de plusieurs milles, donneraient asile aux expulsés.* »

Dans le comté de Galway, les habitants du petit village de Oughterard, pittoresquement situé sur la Fœgh, étaient dans un état de misère difficile à décrire. Quel contraste! La nature y est riante, la végétation magnifique. L'azur du ciel se réfléchit dans les eaux limpides de la Fœgh dont le lit reposant sur des rochers calcaires forme de charmantes cascades. Çà et là des carrières de marbre. Tout semble convier les cœurs à la joie. Mais ce n'est qu'une apparence trompeuse. L'égoïsme et la dureté de l'Angleterre ont traversé l'œuvre de

la nature. Comme dans les autres parties de l'Irlande, l'ouvrier agricole ne vit que de privations. A quelques pas de là, se dresse sur un rocher une maison de correction qui renferme ceux qui ont faim et étouffe leurs plaintes; plus loin, construites à grand frais, s'élèvent des casernes, agréable séjour des constables toujours prêts à anéantir les perturbateurs de l'ordre social.

Oughterard ne renferme que neuf cents habitants. Dans le courant du mois de janvier 1880 il n'y en avait pas, parmi eux, cinq qui eussent payé la moitié de la rente de l'année précédente. Néanmoins les propriétaires n'avaient pas eu recours aux expulsions parce que, dans ce cas, il leur aurait fallu évincer tous les tenanciers du village. Alors, au lieu de ceux-ci, la solitude la plus profonde.

Depuis le mois de décembre, les habitants n'avaient plus de pommes de terre. Seuls, quelques morceaux de lard étaient encore là pour les préserver pendant trois semaines d'une horrible famine. Soixante familles chaque matin se levaient sans savoir comment elles pourraient donner à manger à sept ou huit enfants. C'est à la charité que ces malheureux doivent de respirer encore. Ils tirent quelque chose, soit de la maison de se-

cours pour les pauvres, soit des villages voisins dont la misère est moindre que la leur. Par exemple, une famille composée de dix personnes n'a pour le repas du soir, le seul de la journée, qu'une petite mesure de recoupette (farine grossière servant à nourrir le bétail) due à la générosité d'un voisin qui depuis trois semaines a réduit de moitié la quantité d'aliments nécessaires à sa consommation. A chaque instant, avec une effroyable rapidité augmente cette lugubre armée de la faim. Dans le village plus de vaches, plus de moutons. Le porc que l'on trouve toujours dans les plus misérables huttes de l'Irlande, le porc même est absent. C'est sa dernière espérance qui lui est ravie, à l'ouvrier agricole. Les meubles, y compris les lits sont entre les mains rapaces du prêteur à gros intérêt. Le mont-de-piété, triste et dernière ressource du pauvre, est une institution inconnue en Irlande. On n'y trouve que des maisons de prêts sur gages, hideux réduits de l'usure où le pauvre Irlandais vient accélérer sa ruine.

Vers la fin de janvier 1880, à Rosmuck, petit village de quatre mille habitants, il y avait six cents personnes dépourvues de tout, et deux mille neuf cents ne possédant que très peu de pommes de terre pour prolonger de quelques jours leur dou-

loureuse existence. Une multitude d'affamés errent autour du presbytère demandant à grands cris quelques aliments. Leurs plaintes ne se traduisent que par des cris rauques; arrivés à un état d'épuisement complet, ils se retirent et vont tout aussi vainement frapper à d'autres portes.

Un agent du gouvernement anglais informe l'autorité que quelques symptômes d'effervescence se manifestent dans Rosmuck; aussitôt de fortes escouades de constables arrivent, frappent, tuent et arrêtent. Ceux que le fer des agents, a percés sont après leur guérison renvoyés devant les assises comme coupables de rébellion.

Rosmuck est un pays peu connu. Du point le plus rapproché de la route de Clifden, il est séparé par 22 kilomètres de sauvage solitude. Ces vastes espaces ne présentent partout que l'image de la désolation; les oiseaux fuient ces lieux sombres, jamais l'alouette n'y fait entendre son chant clair et matinal. Là, personne ne parle anglais, à la réserve du curé, de la police, du porteur de contraintes, du maître d'école et de deux familles de fermiers. Dans un rayon de 45 kilomètres, pas un seul magistrat. Comme leurs pères, lors de la grande famine de 1846 et 1847, si les habitants de cette malheureuse contrée ne reposent pas tous

dans le cimetière, c'est qu'ils ont refusé unanimement de payer la rente. Par l'énergie de cette mesure marquée au coin de la prudence, ils ont pu échapper à une mort certaine. Jusqu'à présent aucune voix amie ne s'est fait entendre pour raconter leurs souffrances, leurs angoisses, leur désespoir.

Quelques hommes cependant ne restaient pas inactifs en présence de l'état de choses que je viens de décrire. Ils fondèrent la Ligue agraire, société de secours et de résistance. Elle donne des subsides aux fermiers qui, par suite d'une éviction, sont jetés dans la plus affreuse misère. Elle défend de prendre à loyer les terres dont les tenanciers ont été chassés pour cause de non-payement du fermage.

MM. Parnell et Dillon, membres principaux de la Ligue agraire, firent, au commencement de l'année 1880, un voyage aux États-Unis pour demander des secours en argent aux descendants des Irlandais qui, autrefois chassés de leur patrie par la misère et par la vengeance anglaise, s'établirent çà et là sur le sol américain.

Ils parcoururent Washington et soixante-deux villes des environs ; de toutes parts, ils reçurent l'accueil le plus bienveillant. Une somme s'élevant

au chiffre énorme d'un million de francs, fut le résultat heureux de leurs patriotiques démarches.

A Philadelphie, les adhérents de la Ligue agraire se préparaient, dans le courant du mois de mars 1881, à diriger le mouvement révolutionnaire en faveur de l'Irlande. D'après eux, l'absence d'organisation avait apporté jusqu'alors de grands obstacles dans les préparatifs de la lutte. De plus, les fonds recueillis étaient détournés de leur véritable destination, le comité révolutionnaire les affectant au succès des élections au Parlement. En un mot, à Philadelphie, beaucoup de révolutionnaires se laissaient aller au découragement, convaincus qu'ils étaient que jamais l'agitation parlementaire ne serait assez forte pour opérer l'affranchissement de l'Irlande. Nous attendons tout de la révolution, de la révolution seule, disaient-ils. Ce qu'il nous faut, c'est deux à trois millions de francs au moyen desquels nous pourrons jeter cent mille hommes armés en Irlande.

Sur ces entrefaites, l'émigration, qui en Irlande a pris le nom d'Exode, en souvenir de la sortie des Israélites hors de l'Egypte, prenait chaque jour des proportions de plus en plus inquiétantes. C'est à Cork que s'embarquaient les malheureux

Irlandais, par la misère chassés de leur pays. Dans l'autre hémisphère, ils allaient chercher les moyens de vivre que leur enlevait le gouvernement anglais.

Commerçante et pleine d'activité, la ville de Cork, dont la population est de cent mille habitants, est assise au fond d'un golfe formant un port magnifique, vers le milieu de la côte méridionale de l'Irlande. C'est là que ces infortunés, avant de monter à bord, jetaient un dernier regard sur la patrie pour toujours peut-être abandonnée. Ah ! quel serrement de cœur ils éprouvaient ! quels souvenirs allaient les poursuivre à travers l'Atlantique : les amis qu'ils laissaient derrière eux, et les parents qu'ils ne reverraient plus, et la chaumière, témoin muet de leurs longues souffrances... Image sainte de la patrie, vous restez à jamais gravée dans nos cœurs. Impies dans leur orgueil sont ces lords irlandais qui poussent à l'émigration.

Au mois de mars 1880, les émigrés étaient si nombreux que les paquebots stationnant dans le port de Cork, ne pouvaient tous les recevoir. En une semaine on avait, en quelque sorte, arrimé 2,248 de ces malheureux passagers. Ils ne paraissent pas réduits à un état aussi misérable que ceux des

11.

années précédentes. La fièvre, la dyssenterie et le typhus, résultats inévitables de la famine, ont moissonné la dernière couche de la société irlandaise. Le flot irrésistible de la misère, montant chaque jour, a atteint déjà les paysans qui autrefois jouissaient d'une aisance relative. Aussi, les Irlandais qu'on voit à cette époque errer dans les rues de Cork, attendant leur départ, sont en fait, l'élite de la classe agricole. Agés de 18 à 27 ans, à la vigueur du corps ils unissent la vivacité de l'intelligence. Les vêtements qu'ils portent sont dans un état de propreté remarquable. Ce sont les amis d'Amérique, ceux que la misère aussi a fait fuir l'Irlande, c'est-à-dire leurs devanciers dans l'exil qui leur envoient l'argent dont ils ont besoin pour payer le passage.

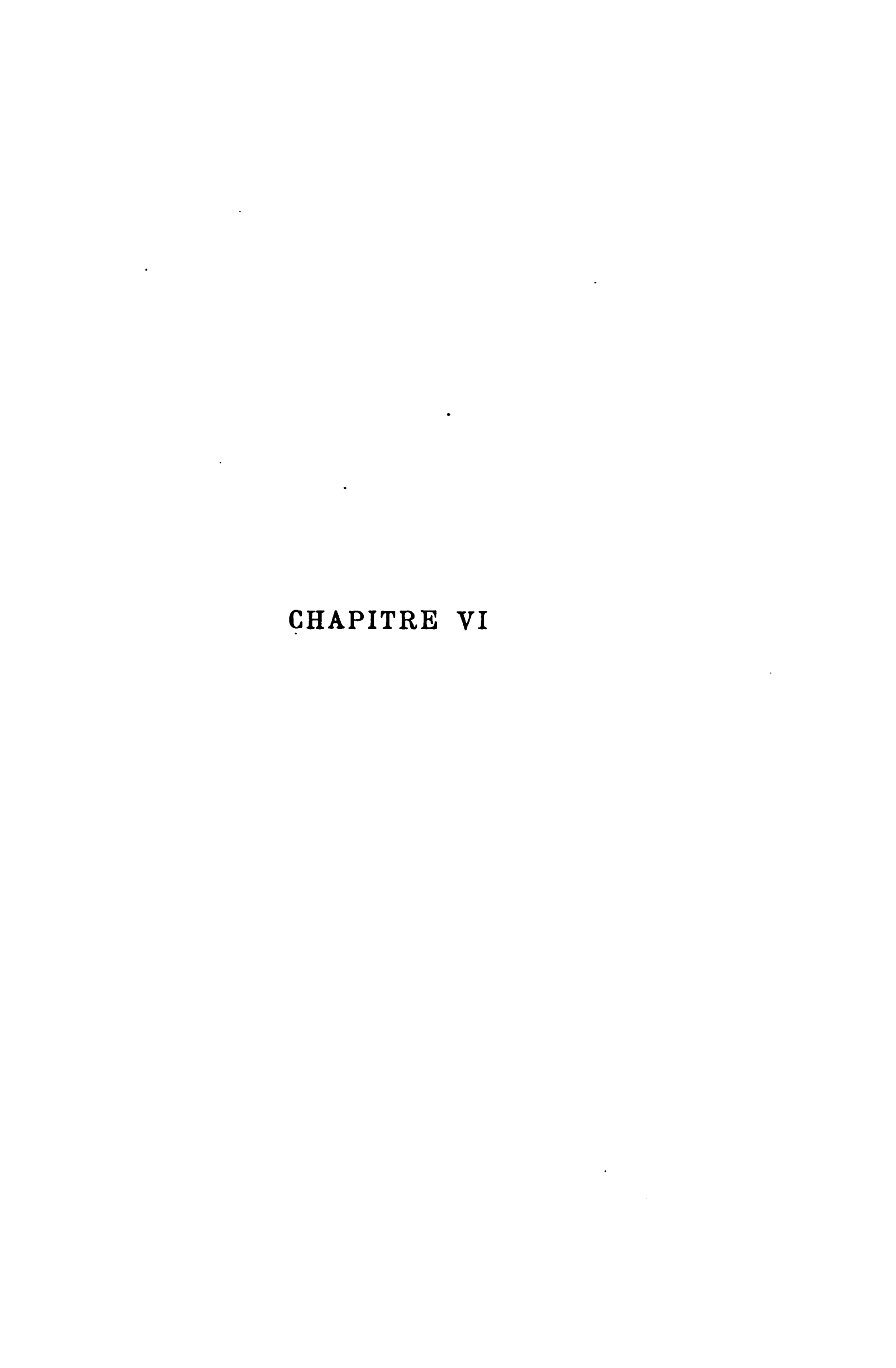
Sans le dévouement de leurs frères américains comment pourraient-ils sortir de l'esclavage ? que leur resterait-il à ces infortunés? Continuer de féconder la terre au profit de l'Anglais, et mourir après épuisement complet.

Dans le nord de l'Irlande, l'émigration a également quelque chose de bien douloureux. Au mois d'avril 1880 des jeunes gens et des jeunes femmes, de 19 à 26 ans, quittent le comté de Fermanagh, et voguent vers les plages lointaines

de l'Amérique, terre hospitalière que les Anglais ont l'amer regret de ne plus pouvoir dévorer. Les comtés d'Antrim, de Tyrone, d'Armagh et de Dawn fournissent également leur fort contingent à l'émigration. C'est à Belfast, port et ville d'Irlande sur la rive gauche et à l'embouchure du Lagan, que les émigrés de l'Ulster s'embarquent pour les Etats-Unis.

Dans le courant du mois de mai 1880, plus de sept mille Irlandais abordaient sur les côtes du nouveau monde.

Pendant la traversée, aussi longue que pénible, entassés les uns sur les autres, vainement ils font entendre leurs justes plaintes. Mais à peine sont-ils entrés dans le port de New-York, que les autorités, émues de compassion à la vue de ces cargaisons de bétail humain, décernent immédiatement des mandats d'arrêt contre les capitaines, pour violation des règlements fixant le nombre des passagers que chaque navire peut recevoir.



CHAPITRE VI

CHAPITRE VI

Les hôpitaux. — Le typhus. — La mortalité à Charlestown' à Faheens et dans les environs. — Les lords. — Bill de Gladstone. — Poursuites dirigées contre les chefs de la Ligue agraire. — Le procureur général Hugh Law. — L'avocat Sullivan, député de Meath. — Abandon des poursuites.

Quant aux infortunés qu'une trop grande misère ou qu'un ardent amour de la patrie empêche de quitter l'Irlande, ils sont généralement atteints d'une fièvre pernicieuse causée par les privations. En effet, dans toute la vaste région du Connaught cette terrible maladie a fait de si affreux ravages que les cimetières, déjà trop pleins, ne peuvent plus recevoir cette multitude d'êtres que la mort frappe sans relâche. A Swinford et à Charlestown, toutes les familles, sans exception, ont été victimes du terrible fléau. De tous côtés, des morts et des mourants.

L'hôpital de Swinford étant encombré de fiévreux, le directeur de cet établissement ne peut plus satisfaire aux nombreuses demandes d'admission qui lui sont adressées. Les médecins affirment que cette fièvre qui fait périr tant de monde n'est autre chose que le typhus, maladie contagieuse, engendrée par la privation de nourriture. Nul doute que cela ne soit, puisque c'est sur la classe pauvre particulièrement que le typhus exerce ses effrayants ravages. Quelquefois cependant par contagion, les terribles effets s'en sont fait sentir parmi les quelques paysans qui n'ont pas encore souffert de la faim.

Depuis longtemps les ressources sont épuisées et presque toutes les familles ne se nourrissent que d'un son grossier, qui leur donne de violentes attaques de dyssenterie, altère en eux les souces de la vie, et les mène rapidement à la mort. Aux malades, tout fait défaut. Quelle situation que celle de ces malheureux! pas de linge, absence complète de soins médicaux. Aux approches de la mort, les uns donnant un libre cours à la colère qui les anime, poussent des cris d'imprécation contre leur destinée; les autres semblant s'abandonner à leur malheureux sort avec une impassibilité stoïque, quittent la vie sans faire connaître

si c'est la résignation ou la haine qui couve dans leur cœur.

Charlestown comprend dans son enceinte l'ancien village appelé Bellaghy. Ce dernier renferme la population la plus pauvre, aussi le typhus s'y manifeste-t-il sous son aspect le plus redoutable. La place du Marché de Charlestown est abandonnée; elle est déserte. Les paysans des environs désireux avant tout de se préserver de la contagation, demeurent cantonnés dans leurs champs, et refusent d'apporter à la ville l'approvisionnement ordinaire. De là, aggravation de misère. Dans ces circonstances malheureuses, que deviennent les mères allaitant leurs enfants ? Corrompu dans sa source, leur lait ne peut donner à ces petits êtres qu'une existence éphémère. La mort n'est-elle pas pour eux un immense bienfait? Par d'autres, ils seront d'ailleurs fatalement remplacés, la couche du pauvre Irlandais ne restant jamais longtemps inféconde.

Quel aspect désolé que celui de Bellaghy. Les maisons y tombent en ruines, et le sol qui les entoure n'a plus de consistance. Dans une maison, composée d'une seule chambre, gisent sur la paille trois fiévreux qui respirent un air empesté provenant des émanations fétides qui se dégagent

de la petite cour de derrière où sont déposés des détritus. Pas une maison qui n'ait son fiévreux. Quelques-uns d'eux obtiennent leur admission à l'hôpital, ce sont les privilégiés.

Les chemins, couverts de gros cailloux, sont sillonnés de charrettes se dirigeant vers les hôpitaux. Dans l'une se trouve une pauvre femme, d'un âge très avancé. Tremblant la fièvre, elle est étendue sur un peu de paille, et laisse reposer sa tête en feu sur les genoux de sa fille. A chaque instant les ornières et les cailloux du chemin imprimant de violents cahots à la charrette, la malade est secouée de telle sorte qu'elle ne tarde pas à exhaler son dernier souffle. Dans une autre, une famille entière : le père, la mère et une jeune fille. Ils sont exposés aux rayons brûlants du soleil, et un peu plus tard, une pluie battante mouille leurs vêtements qui se collent sur leurs corps décharnés. Enfin ils arrivent à l'hôpital, ce temple de la misère, où le médecin se présentant pour leur donner des soins, remarque aussitôt qu'il n'a que trois décès à constater.

A Faheens, village perdu dans des montagnes couvertes de forêts, ce n'est qu'après avoir franchi des ravins, gravi des rochers que l'on peut y parvenir. Dans un pays où la nature sauvage a

empêché l'établissement des voies de communication, comment effectuer le transport des fiévreux aux hôpitaux? sans les soins que réclame leur état, sans les douces consolations de l'amitié, dans une cabane reposent sur un lit de paille cinq fiévreux : une mère et ses quatre enfants. Ils se meurent, ils se tordent dans les spasmes de l'agonie, c'est là que pour toujours ils ferment leurs yeux caves à la lumière.

A Louisburgh, même misère, mêmes maladies, mêmes calamités que dans les nombreux villages du Connaught. Une population chétive, composée de fiévreux pour qui la vie n'est qu'un odieux présent, passe les jours et les nuits dans la fumée de ses cabanes. Dans un de ces épouvantables réduits de la misère, des enfants demandent des aliments à leur père et à leur mère, qui eux-mêmes souffrent déjà les tortures de la faim.

Au commencement de l'année 1880, le gouvernement anglais effrayé des progrès que faisait chaque jour la Ligue agraire, éprouva le besoin de prendre contre les Irlandais de nouvelles mesures de destruction. La résistance de la ligue, je l'ai dit dans le chapitre précédent, est toute pacifique. Et pourquoi les Irlandais n'opposeraient-ils pas

une vigoureuse résistance à la cupidité insatiable des lords ?

En Irlande, malheureuse contrée que la misère et le désespoir accablent sans relâche, se trouvent les immenses domaines des lords acquis par des spoliations successives. Avec profusion, là est répandu tout ce que le luxe de la civilisation peut fournir à des âmes énervées par les délices. Palais dont la beauté architecturale frappe les regards, vastes jardins parsemés de plantes exotiques, propres à remplir d'un suave parfum l'odorat seigneurial. De tous côtés des vases précieux, des statues de bronze ou de marbre, des bassins ornés de plusieurs jets d'eau. Une nuée de valets, aux cheveux poudrés à blanc, errent çà et là, prêts à obéir au moindre caprice du maître. Repu de mets exquis qu'une main habile s'ingénie à varier, le lord, après son abondant repas, va promener son inutilité au milieu de ses chiens qui, eux, ne connaissant pas la misère, dévorent chaque jour la nourriture de quelques milliers de familles.

Entièrement désœuvré, né pour la jouissance, le lord confie à des subalternes le soin de draîner à son profit l'argent du pauvre travailleur agricole. Dans de magnifiques allées fuyant sous les ombrages, au milieu de ses amis, il fait éclater

sa haine profonde contre les réformateurs. A ses yeux, les membres de la Ligue agraire ne sont que des ennemis du repos public que la loi doit inexorablement frapper.

Depuis l'adoption du bill de Gladstone, en 1870, ce n'est que pour défaut de payement de la rente que les tenanciers peuvent être congédiés par les propriétaires, à moins que ceux-ci ne leur payent une indemnité dont le montant est fixé par le tribunal. A première vue, cette loi paraît devoir donner aux fermiers quelques garanties contre la rapacité de leurs maîtres. Il n'en est rien. En effet, en Irlande, légicide est la puissance des lords. Sans se placer en dehors de la vérité, les lords peuvent s'appliquer ces paroles d'un empereur romain : « Nous vivons affranchis des lois. »

Le gouvernement anglais ne trouva rien de mieux, pour anéantir la Ligue agraire, que de porter contre M. Parnell et les autres chefs, l'accusation d'avoir conspiré la ruine de l'Irlande au moyen de violentes menaces adressées aux lords irlandais. Mis en état d'arrestation, quatorze membres de la Ligue agraire, dont deux députés au Parlement, furent renvoyés devant les assises de Dublin.

Après avoir, sur la liste générale du jury,

effacé les noms des catholiques, on choisit les jurés avec le plus grand soin. Vaine précaution ! En essayant de remettre en vigueur des lois tyranniques, le gouvernement anglais marchait à grands pas au-devant d'un éclatant échec. Les longs débats qui eurent lieu à l'occasion de ce mémorable procès, démontrèrent surabondamment que l'échafaudage de l'acte d'accusation ne s'appuyait que sur la haine inexorable et invétérée que les Anglais ont vouée aux malheureux Irlandais qu'ils ont dépouillés.

En effet, la Ligue agraire, je le répète, n'a pour but que de secourir les tenanciers dépossédés de leurs fermes, et de poursuivre avec vigueur la réforme des lois qui régissent la propriété foncière. Il est vrai que les chefs de la ligue ont cherché et sont parvenus à exciter les esprits contre la rapacité des lords qui, dès que le tenancier avait, par son travail, donné une plus plus-value à la terre, l'expulsaient ou augmentaient le taux du fermage. Il est vrai également que la ligue engage fortement les tenanciers à ne pas prendre à loyer les terres d'où les fermiers ont été arbitrairement expulsés. Mais en agissant ainsi, la Ligue agraire oppose une résistance, renfermée dans des moyens purement constitutionnels, à l'odieuse oppression

que les lords irlandais font peser si lourdement sur le pauvre ouvrier agricole.

Quoiqu'il n'y ait pas de ministère public près les tribunaux et les cours, néanmoins dans les affaires importantes comme les procès d'État, par exemple, un attorney général est désigné pour remplir les fonctions d'accusateur.

Ce fut M. Hugh Law qui, en qualité de procureur général, porta la parole contre les accusés. Sans talent aucun, sans convenance dans ses expressions, pendant quatre jours il fatigua l'auditoire de son verbiage intarissable. La mission qui lui était confiée, à ce pauvre homme, était évidemment au-dessus des forces de son intelligence.

Citant fréquemment des paroles autrefois prononcées par les accusés, il se tournait continuellement vers le jury en s'écriant : « Nous verrons ce que ces douze hommes *honnêtes* et *intelligents* que je vois là devant moi penseront de ces doctrines subversives. »

Comme ces mots : « *Doctrines subversives* » allaient bien dans la bouche d'un homme parlant au nom d'un gouvernement qui a exterminé tant de millions d'Irlandais !

Après qu'il eut cessé de parler, la parole fut

donnée aux défenseurs. Tous se distinguèrent par la noblesse de leurs sentiments, l'élévation de leurs idées, et une éloquence vigoureuse dont la source était dans l'indignation de leurs cœurs.

Voici quelques passages de la plaidoirie d'un des défenseurs, le député de Meath, M. Sullivan, avocat remarquable par la solidité de son talent, la puissance de sa parole, et son généreux dévouement envers ses concitoyens.

« Messieurs les jurés, c'est de votre verdict que dépend le sort des quatorze accusés, des quatorze agitateurs. On vous a dit que si l'agitation qu'ils ont faite, était légale, la violence du langage dont ils se sont servi était inconstitutionnelle. Quand avez-vous vu les agitateurs populaires mesurer leurs expressions d'après les règles de la bienséance? Voyez les Hampden d'il y a deux cent cinquante ans, voyez les John Russell qui agitaient l'Angleterre, il y a cinquante ans, pour obtenir la réforme électorale? Mais, vous dit-on, des excès ont été commis. D'accord; mais que sont ces excès comparés à ceux de 1831, alors que, de tous côtés, les châteaux étaient en flammes, qu'on insultait le roi dans les rues de Londres, et qu'on passait des résolutions auprès desquelles le langage violent de M. Naly est sublime de modéra-

tion ? Est-ce que le conseil municipal de Londres lui-même n'a pas alors, par une résolution prise dans son sein, conseillé au peuple de ne plus payer de taxe au roi avant que le bill de réforme fût devenu loi ? Et cependant, la crise de 1831 ne peut être comparée à la crise irlandaise de nos jours. Il ne s'agissait pas alors d'arracher tout un peuple aux misères de la faim et aux conseils du désespoir.....

» Charles Stuart Parnell, John Dillon, Patrick Egan, vous comparaissez devant cette cour comme dès criminels. Qu'importe ? Un grand triomphe vous attend, parce que, malgré tous les périls que vous encouriez vous avez senti votre cœur battre pour vos concitoyens ; parce que vous n'avez pas endurci votre cœur ni fermé vos oreilles aux cris de leur détresse et de leur misère; parce que vous ne vous êtes pas enveloppés dans un égoïsme sordide ; parce que vous n'avez par recherché votre profit, poursuivi des plans ambitieux d'agrandissement personnel, ni étouffé la voix de votre conscience en vous écriant : « Après tout, je ne suis pas le gardien de mon » frère! »

» Vous ne vous êtes pas détournés de l'homme blessé qui gisait sur le bord de la route ; mais

vous l'avez soutenu, vous avez pansé ses blessures; vous avez plaidé pour lui, mendié pour lui, travaillé pour lui; vous avez combattu et souffert pour le pauvre, l'humble, le désolé; quant à vous, messieurs les jurés, votre rôle est historique. Vous aussi vous allez prendre part dans les grands événements qui se préparent; vous aussi vous aurez part à la reconnaissance et à la gloire que l'histoire accorde aux bienfaiteurs de leur pays. Que l'Irlande se prononce par votre voix pour la justice et le droit.
« Quand j'aurai fini de parler, un autre vous par-
» lera de revendiquer *la majesté de la loi.* » Nous connaissons cette vieille formule au moyen de laquelle on essaye de rendre douze hommes honorables les complices de l'iniquité et de l'oppression. Répondez par votre verdict que la loi ne tient pas sa majesté de sa sanction et de la terreur qu'elle inspire, mais des principes sacrés qu'elle puise dans l'équité. Que votre verdict soit un message de paix, un avant-coureur de la liberté par toute la terre d'Irlande. C'est à vous qu'il appartient de clore pour jamais l'histoire des souffrances de votre pays, histoire *toute maculée de sang et de larmes!* »

A ces mâles accents, partant d'un noble cœur

le public, les jurés font éclater leur enthousiasme par des applaudissements répétés. Que nous sommes loin du baragouin juridique du procureur général Hugh Law. Les douze hommes *honnêtes* et *intelligents* renvoyèrent le sieur Hugh Law méditer non sur les *doctrines subversives*, mais sur la sanglante histoire de la nation irlandaise qu'il ne paraissait pas avoir suffisamment étudiée.

Dans cette lutte judiciaire, le gouvernement anglais fut complètement battu. Mais dans l'espoir d'atténuer les effets de sa honteuse défaite et de masquer la grande humiliation qu'il venait d'essuyer, il empêcha le jury de rendre son verdict d'acquittement. Informé que dix jurés sur douze étaient favorables aux accusés, le président de la cour Fitzgerald, pour prévenir un verdict négatif, donna l'ordre de renvoyer les jurés, alors qu'ils étaient dans la salle des délibérations, en leur annonçant que les poursuites dirigées contre les chefs de la Ligue agraire étaient abandonnées.

Les *doctrines subversives*, la *majesté de la loi*, tout était fondu dans l'abandon des poursuites.

A cette nouvelle, les lords poussèrent des hurlements frénétiques contre le gouvernement anglais qui, disaient-ils, refusait de les proté-

ger efficacement. Vivement excité par les cris d'imprécation s'échappant des châteaux de l'Irlande, le ministère anglais faisant bonne contenance, ne se tint pas pour battu. Etait-il désarmé parce que les organes de la loi avaient prononcé contre lui ? Point du tout, il avait toujours à sa disposition et la carabine du soldat et le fer du constable !

CHAPITRE VII

CHAPITRE VII

Le spectre du fénianisme. — Frayeur des habitants de Cork. — M. Davitt, son billet de liberté. — Son arrestation à Dublin. — M. Parnell. — Trente-six députés irlandais sont expulsés du Parlement. — Les Torys et les Whigs. — M. Gladstone. — M. Disraëli.

Honteusement vaincu dans sa lutte judiciaire avec les chefs de la Ligue agraire, le gouvernement se mit à agiter de nouveau le spectre du fénianisme dans le but d'obtenir du Parlement le vote de nouvelles mesures coercitives contre les Irlandais. Dans ce sens, on fit les plus grands efforts pour accréditer le bruit, de tous côtés habilement répandu, que les fénians, sortant de leur retraite, allaient se soulever et déchaîner sur toute l'Angleterre les horreurs de l'assassinat, du pillage et de l'incendie. Les journaux à la solde du gouvernement, publiaient, avec de longs

détails, que des figures sinistres venaient de faire leur apparition, que le pays allait être exposé aux plus grands périls, si le Parlement, par d'énergiques résolutions, ne se hâtait d'arrêter les fénians dans la carrière du crime.

Les calamités naissant soit du hasard, soit des haines privées sont immédiatement attribuées à l'action malfaisante des fénians. Des précautions sont habilement prises pour les empêcher de s'emparer des armes dans les arsenaux. Des troupes sont mises en mouvement dans toutes les directions. Malgré tout le zèle gouvernemental nulle part cependant on ne voit l'ombre d'un fénian.

A Londres, dans les bureaux de la douane un panier contenant de vieilles paperasses prend feu; immédiatement de toutes parts, on affirme que ce sinistre, œuvre criminelle de la malveillance, a pour auteurs les fénians. Une explosion a lieu à la caserne de Salford, sans aucun doute c'est encore l'œuvre infernale des fénians... Mais dans quel but auraient-ils fait sauter un pan de mur de la caserne de Salford ? Pour s'emparer des armes. Or la garnison se composait d'un régiment.

Comment admettre que, en présence d'une

force aussi considérable, quelques fénians se fussent livrés au pillage des armes. Si autrefois ils avaient fait sauter une partie des murs de la prison de Clerkenwell, c'était en vue de faciliter l'évasion de leurs chefs qui y étaient détenus.

A Cork, grâce aux frayeurs que les émissaires du gouvernement ont su faire naître, la vie est en quelque sorte suspendue, le commerce est languissant, les rues presque désertes. Sur la devanture d'un grand établissement où se fait la vente du thé, on lit l'affiche suivante : « Recevant journellement des lettres contenant des menaces de mort et contre nous si nous fournissons du thé à d'autres personnes qu'aux membres de la Ligue agraire, et contre les personnes autres que les membres de la Ligue agraire qui entreront dans notre maison, nous nous sommes déterminés à fermer notre maison. Nous la rouvrirons lorsque la paix et la sécurité règneront de nouveau. »

La police de Cork a reçu de Londres de nombreux renforts. Aucun vaisseau ne peut entrer dans le port ni en sortir sans avoir été fouillé dans toutes ses profondeurs. Le nom et le signalement des passagers font l'objet d'un travail particulier. Tous les colis, sans exception, sont

soumis à la formalité de la vérification. Aux stations intermédiaires des chemins de fer, des agents de la sûreté sont en permanence. Par le distributeur des billets, ils apprennent la destination des personnes suspectes, et aussitôt, par voie télégraphique, la font connaître à l'autorité. Partout l'inquisition, la terreur; les esprits sont soigneusement préparés.

Ce n'est pas, je l'avoue, que je veuille nier l'existence du fénianisme. Loin de là, il n'a point cessé de vivre. Puissante est son organisation, immenses sont ses forces ; et son quartier général établi à New-York le met à l'abri des atteintes de l'Angleterre. Croire les chefs du fénianisme assez insensés pour ordonner des actions isolées tendant à faire périr sans utilité les malheureux qui y prendraient part, ce serait une erreur profonde. Si l'Angleterre, dans son orgueil sans bornes, continue d'opprimer l'Irlande, peut-être les fénians se décideront-ils à agir ouvertement, à combiner leurs efforts, et à livrer un terrible assaut à la domination anglaise. Mais je le répète, si jamais ils agissent, ce sera, je le crois du moins, franchement et avec ensemble.

Le gouvernement donne l'ordre d'arrêter M. Davitt, l'intrépide fondateur de la Ligue agraire. En

1867, il avait pris une part active au mouvement fénianisme, mouvement sérieux qui alors fit peur aux Anglais. En 1870, trouvé en possession d'une certaine quantité d'armes, il fut, pour ce fait, condamné à quinze ans de travaux forcés. Son coaccusé Wilson s'entendit frapper de sept ans de la même peine. Assumant sur sa tête toutes les charges de l'accusation, Davitt pria le juge Cockburn de prononcer l'acquittement de Wilson, et d'ajouter la peine de celui-ci à la sienne. Cockburn, à ces mots, frappé d'étonnement, regarde Davitt d'un air hébété. Dans son égoïsme, il ne comprend ni le sens ni la portée des paroles de Davitt. La demande de Davitt est rejetée. Cockburn était un juge qui, après avoir avocassé dans sa jeunesse, avait brigué et obtenu, en 1847, les suffrages des électeurs de Southampton qui, trompés par ses promesses de whig, l'avaient envoyé au Parlement.

Nature généreuse et chevaleresque, l'infortuné Davitt, pour avoir voulu affranchir sa patrie du joug dévorant de l'Angleterre, allait passer les plus belles années de sa vie dans ce cloaque de l'humanité qu'on appelle le bagne. Mêlé à tout ce que la société a rejeté de son sein, il souffrit l'opprobre d'un contact permanent avec les plus

grands criminels. Vêtu comme eux, comme eux placé sous le gourdin du garde-chiourme, il eut à subir toutes les horreurs de la plus affreuse captivité.

Enfin, le gouvernement anglais, honteux de sa propre violence, se décida, au commencement de 1878, à rendre le forçat Davitt à la liberté. Mais cette liberté était purement conditionnelle. A sa sortie du bagne, Davitt reçut un billet de liberté révocable, contenant en substance :

« Le porteur dudit billet sera tenu de le présenter à la première réquisition des magistrats ou des officiers de police judiciaire. Il devra toujours se conformer aux prescriptions de la loi. Il ne devra pas fréquenter des gens mal famés, tels, par exemple, que les voleurs et les prostituées. Il ne devra pas mener une vie oisive et dissolue. Il devra avoir des moyens apparents d'existence. Il devra faire connaître à l'autorité le lieu de sa résidence, et en cas de changement d'icelle, en informer le bureau de police. »

C'est à ces conditions, humiliantes pour ceux qui les lui imposaient, que Davitt recouvra la liberté. Cet écrit, monument d'une haine aveugle, le remettre à un homme comme Davitt, c'était à la fois commettre une mauvaise action et insulter

au bon sens. Mais par là, le gouvernement anglais se ménageait le moyen de l'incarcérer de nouveau sous prétexte qu'il ne se conformait pas aux prescriptions relatives au changement de domicile que contenait son billet de liberté.

C'est ce qui arriva en effet. M. Davitt fut arrêté à Dublin, le 3 février 1881, à deux heures de l'après-midi. En compagnie de deux personnes, il traversait le pont O'Connell situé au sud de la ville, lorsque le sieur Shéridan, officier de police, s'approcha de lui pour l'inviter à se rendre sans retard au bureau des constables pour une affaire, dit-il, qui vous concerne et ajouta-t-il d'un air goguenard, qui n'a rien de bien agréable. Arrivé là, M. Davitt fut remis sans qu'on lui fît connaître le motif de son arrestation, aux mains de deux agents de la sûreté qui, après l'avoir fait monter dans une voiture le dirigèrent sur Kingstown.

L'arrestation s'opéra avec le plus grand secret, aussi la tranquillité ne cessa-t-elle de régner à Dublin. A cinq heures, la voiture atteignit Kingstown, au sud de la baie de Dublin où les deux agents et M. Davitt montèrent à bord d'un paquebot en partance pour les côtes de l'Angleterre. Dès son arrivée à Londres, M. Davitt fut conduit devant un magistrat chargé de lui faire

savoir que son billet de liberté venait d'être annulé, et que lui, Davitt, allait subir la partie de la peine dont on lui avait fait remise précédemment.

On lui mit les menottes, et on le dirigea sur la prison de Portland où il fut écroué. Les sentinelles et les gardiens de cette prison furent doublés, et la garnison de l'île reçut, à l'égard des étrangers, la consigne la plus sévère.

Le jour même de l'arrestation de Davitt à Dublin, il se passait au Parlement une scène bien étrange.

Informés de l'arrestation de Davitt, la plupart des députés irlandais éprouvaient la plus vive émotion. D'ailleurs, on s'attendait à des débats orageux. Les galeries étaient remplies d'étrangers de distinction, de princes de la famille royale, d'une grande quantité de ducs, de marquis, de comtes, de barons, en un mot, d'une masse imposante de hauts et puissants personnages portant les insignes de *chevaliers de la Jarretière,* de *membres de l'ordre de l'Eléphant, et de la Toison d'or.*

Peu après l'ouverture de la séance, un député irlandais, M. Parnell, se lève, et demande au ministre de l'intérieur s'il est vrai que Davitt ait été mis en état d'arrestation ?

Avec la morgue qui convient à sa haute situation, le ministre répond : que Davitt a dû être arrêté parce que sa conduite est incompatible avec les conditions de grâce que le gouvernement impose aux forçats libérés avant l'expiration de leur peine.

M. Parnell prie alors le ministre de vouloir bien indiquer d'une manière précise le fait reproché à M. Davitt. Le ministre ne fait aucune réponse.

Aussitôt, agitation, tumulte, cris s'élevant de toutes parts jusqu'au moment où le président donne la parole au premier ministre, M. Gladstone, pour développer sa motion tendant à renforcer le pouvoir du président de la Chambre des communes.

Un député irlandais, M. Dillon, interrompt M. Gladstone, alors celui ci, d'un air indigné, s'écrie au milieu du plus violent tumulte : « Je propose que l'honorable député Dillon soit suspendu de ses fonctions à la Chambre pendant le reste de la séance. »

Peu d'instants après, trente-six députés irlandais sont exclus violemment de la séance et M. Gladstone, ce vieux politiqueur, peut pérorer sans avoir à craindre la contradiction.

« Il déclare que le but de son projet est, tout

en maintenant la liberté de la parole, de sauvegarder la dignité de la Chambre. Ce projet, dit-il, d'un ton emphatique, est rendu nécessaire par la façon d'agir d'une fraction de la députation irlandaise... »

Le projet de M. Gladstone contre les *obstructionnistes* irlandais est adopté sans scrutin ; le président se trouve dès lors investi de pouvoirs exceptionnels. Le but proposé venait d'être atteint, les députés irlandais allaient être réduits au silence.

Le moment est venu de faire connaître au lecteur ce qu'il doit entendre par ces deux mots : tory et whig.

Pendant les longues et pénibles années que j'ai passées en Angleterre, j'eus le bonheur de rencontrer un homme qui voulut bien en m'honorant de son amitié m'admettre à son foyer. Sa longue carrière lui avait permis d'étudier les hommes. Aussi sa conversation pleine d'attraits, était-elle instructive au plus haut point. Au moment où j'écris ces lignes, il n'est plus. Mais pour moi, son souvenir est impérissable.

Pendant plusieurs législatures, il avait été membre du Parlement. Touchant à la vieillesse, il s'était volontairement retiré de l'arène politique.

Mais sa mémoire que le cours du temps n'avait pas affaiblie, lui permettait de faire revivre dans un langage vif, coloré, toutes les scènes, tantôt grandioses, tantôt vulgaires, quelquefois grotesques dont il avait été témoin à la Chambre des communes.

Me parlant un jour des deux partis politiques qui alternativement s'attribuent le pouvoir en Angleterre, il s'étendit longuement sur le double rôle joué par les torys et les whigs.

Tory, me dit-il, signifie voleur en dialecte irlandais, et whig veut dire brigand en dialecte écossais. C'est sous le règne de Charles II, rappelé sur le trône par le général Monk (1660), que ces qualifications furent appliquées aux opposants parlementaires et aux amis de la cour. Le tory est, de nos jours, partisan et soutien de la royauté, il la veut puissante, absolue. Pour le tory, le peuple est nécessairement voué à la souffrance. Le tory est conservateur de tous les vieux abus qui l'enrichissent.

Né tyran, il ne masque jamais sa tyrannie. C'est un adversaire loyal, plein de franchise, témoin ces paroles de feu Disraëli, un vrai tory que ce premier ministre de la Grande-Bretagne : « La famine, dit-il, est une excellente chose pour l'Ir-

lande, en diminuant la population, elle augmente le bien-être des survivants. »

Le whig poursuit le même but que le tory, mais par des moyens mieux appropriés aux circonstances. Le whig a quelque chose de plus moderne. Il n'est pas réfractaire aux progrès des mœurs. Avide de pouvoir, il semble n'en désirer la possession que pour le bien de la chose publique. Pour prendre la place du ministère tory, il fait les plus brillantes promesses. Dès qu'il a pris la direction des affaires, il fait semblant d'être utile au peuple en faisant voter quelques lois inapplicables ou dont le texte savamment rédigé, renferme bien des surprises. Le whig est toujours occupé, le whig est remuant, le whig est discoureur. Renversé du pouvoir, il y remonte par la puissance de ses hâbleries, et le peuple, constamment trompé, sans cesse le jouet des politiciens exploiteurs, se demande enfin si son sort n'est pas plus malheureux sous les whigs que sous les torys.

M. Gladstone, alors premier ministre, venait de faire exclure du Parlement, trente-six députés irlandais sur cent treize représentant l'Irlande.

M. Gladstone a publié un livre qui a pour titre : *L'État dans ses relations avec l'Église.*

Dans ce livre, il demande une religion officielle, c'est-à-dire, une religion d'État, seule reconnue et permise. D'après lui, ne méritent aucune distinction officielle et doivent être rigoureusement exclus de toutes les fonctions publiques tous ceux qui ne pratiquent pas *le culte anglican.*

A Londres, j'ai souvent entendu M. Gladstone parler dans les réunions publiques. Cet homme est le type achevé du whig. Long et sec, une énorme rose à la boutonnière, il s'élevait avec force contre le système politique suivi par son adversaire Disraëli, alors premier ministre. Sa faconde n'était pas sans attraits, il parlait quelquefois une heure et demie sans éprouver la moindre fatigue. Avec un visage de circonstance, c'est-à-dire, empreint d'une grande tristesse, il gémissait sur les maux qui accablaient la patrie, sur la situation malheureuse des Irlandais ; il fulminait contre l'incurie, la maladresse, l'incapacité notoire du ministère. Mais dans l'invariable péroraison de ses discours, il affirmait avec énergie que s'il ressaisissait le pouvoir, les impôts seraient notablement réduits, les affaires prendraient une extension inconnue jusqu'alors, l'Irlande, la malheureuse Irlande, serait secourue, les fautes graves commises par le ministère seraient réparées,

et la Grande-Bretagne portée à un haut degré de puissance et de splendeur.

Avec ses promesses aussi pompeuses qu'elles étaient alléchantes, M. Gladstone a souvent réussi à prendre la place de son adversaire Benjamin Disraëli, ce ministre tory élevé dans la foi d'Israël. A la nouvelle d'un changement de ministère, le peuple se réjouissait, il semblait heureux. Sans doute, trompé par les apparences, il ne comprenait pas que la lutte violente des ambitions rivales se passait au-dessus de sa tête, il ne comprenait pas que quel que fût le ministère, tory ou whig, il n'avait, lui peuple, qu'à tourner sans relâche dans le cercle chaque jour agrandi de ses douleurs et de ses misères.

CHAPITRE VIII

CHAPITRE VIII

Manifeste des députés irlandais à leurs électeurs. — Vigoureuse protestation des hauts dignitaires de l'Église catholique de Boston. — Soustraction frauduleuse des lettres. — Lois et tribunaux en Angleterre. — Démonstration à Hyde-Park (Londres). — Discours de M. Justin Carthy, député irlandais. — Vote de la loi de coercition. — Les arrestations se multiplient. — La prison de Kilmainham, à Dublin.

Après leur expulsion de la Chambre des communes, M. Parnell et ses collègues rédigèrent un manifeste qui fut adressé au peuple irlandais. En voici les principaux passages :

« Chers concitoyens, au moment où le pouvoir exécutif en Irlande abroge les lois par des actes déjà trop nombreux de sa volonté, et tend à vous dépouiller des avantages que vous tenez de la constitution, le règne de la force a été inauguré

contre nous, vos représentants, dans la Chambre même des communes.

» Un projet dont le but est de modifier les règlements suivis jusqu'à ce jour au Parlement, et de supprimer d'un seul coup les libertés de notre pays, nous impose des devoirs auxquels nous ne faillirons pas. Mercredi dernier, au mépris de la loi, la voix de vos représentants a été étouffée, afin d'obtenir contre l'Irlande le vote du bill de coercition.

» Pour avoir réclamé leurs droits, trente-six de vos représentants ont été expulsés de la Chambre, scène qui rappelle les plus mauvais jours des Stuarts. Profitant de notre absence forcée, on a pu faire voter des mesures de rigueur contre l'Irlande, et nous priver de la liberté de la parole.

» Les nouvelles que nous recevons d'Irlande sont graves. Les réunions publiques sont, contrairement à la loi, frappées d'interdiction. Des arrestations arbitraires ont été opérées. Hier, Davitt bien connu de vous tous, et qui, pendant les derniers événements, s'est signalé par la sagesse de ses conseils, et par son esprit de tolérance, a été arrêté puis plongé de nouveau dans les horreurs du bagne. En dépit de ces provocations, nous vous adjurons de garder cette noble attitude qui déjà

vous a assuré la victoire. Point de désordre, point de crime. Que le court règne du despotisme ne soit pas pour vous une cause d'effroi. Si vous êtes fidèles à vous-mêmes, votre triomphe est certain. »

Au premier bruit de l'incarcération de Davitt et de l'expulsion de l'enceinte législative des représentants irlandais, de toutes parts, l'agitation populaire fut extrême. Mais le manifeste des députés, exhortant le peuple à la patience, ramena enfin un peu de calme dans les esprits irrités.

En apprenant ce double événement, les Etats-Unis d'Amérique laissent éclater leur légitime indignation. Les hauts dignitaires de l'Eglise catholique de Boston font parvenir aux Irlandais une protestation par laquelle ils s'élèvent avec force contre les oppresseurs de l'Irlande. On y lit les passages suivant :

« Nous citoyens d'une république florissante, vivant au milieu d'un peuple qui se gouverne lui-même, jouissant des bienfaits de la liberté, nous ne pouvons qu'approuver sans restriction les généreux efforts que vous faites pour vous procurer les mêmes bienfaits, non seulement à vous-mêmes, mais pour en laisser la jouissance aux générations futures de l'Irlande.

» Après des siècles de souffrance provenant d'une injuste conquête, accompagnée de vol et de confiscation, et suivie de l'introduction d'une classe rapace de propriétaires, l'Irlande, la malheureuse Irlande, fait maintenant un effort suprême pour se débarrasser des fléaux sous le poids desquels elle est près de succomber. Nous sommes heureux de saisir l'occasion qui nous est offerte de vous adresser nos meilleurs souhaits, nos vœux les plus ardents pour le triomphe de votre cause qui est celle de la justice.

» D'ailleurs, rappelez-vous que tout homme qui aime ses semblables, approuve pleinement toutes les mesures que vous prenez pour votre délivrance.

» La situation faite à l'Irlande est une flétrissure imprimée à la civilisation moderne.

» Solennellement nous déclarons que si le parlement anglais ne peut, soit par impuissance ou par incapacité, apporter un remède efficace au cancer qui ronge la vie de la nation irlandaise, l'Angleterre a pour devoir de laisser ce soin au peuple irlandais. »

Au bas de ce manifeste se trouvent les signatures des membres du haut clergé. Celle par

exemple, de l'archevêque catholique de Boston : John Williams.

Pendant la discussion du bill de coercition un incident survint qui n'est pas sans importance, ayant trait au secret des lettres. Il paraît que le ministre de l'intérieur peut, en vertu d'une loi ancienne, non seulement ouvrir mais détourner les lettres. Pour commettre une iniquité, il a dû faire revivre une loi depuis longtemps tombée en désuétude. C'est un des moyens à l'usage des hommes d'Etat whigs de l'Angleterre.

Toutes les lettres adressées aux députés irlandais étaient depuis longtemps l'objet des investigations les plus odieuses.

M. Sullivan frappé, ainsi que ses collègues, de ce que cette mesure avait non seulement d'arbitraire, mais de déshonorant pour le gouvernement anglais, adressa à ce sujet, une interpellation au sous-secrétaire d'Etat, M. Vernon Harcourt. Celui-ci, après avoir essayé de démontrer que c'est en vertu d'une loi que la violation du secret des lettres a lieu, ajoute : « L'exercice de ce droit est un acte de la plus haute gravité, et ne doit avoir lieu qu'en cas de nécessité urgente, dans l'intérêt de la sécurité de l'Etat et des sujets de Sa Majesté.

» Toutefois, quand il exerce ce droit, le ministre doit refuser toute explication à ce sujet. »

Voilà une réponse qui n'est pas ambiguë. Elle est aussi claire que précise. Le ministre anglais violait le secret des lettres pour arriver à découvrir où étaient déposés les fonds destinés à secourir les membres de la Ligue agraire. Toujours en vertu d'une loi, on aurait opéré la saisie de ces fonds au profit du gouvernement anglais. Je dis en vertu d'une loi, en effet, il lui est extrêmement facile, à un whig, de trouver une loi existante propre à satisfaire la haine ou à servir le despotisme.

En Angleterre, les lois ne sont pas codifiées, elles sont, çà et là, éparses dans d'immenses volumes. Les lois nouvelles n'abrogeant pas les anciennes, il en résulte un désordre, une confusion, un chaos dont rien ne saurait fournir l'exemple.

Du reste, quoi de plus amusant et de plus comique qu'une salle d'audience en Angleterre! La première fois que, comme curieux, je me trouvai dans un des prétoires de la justice anglaise, je vis arriver, non sans étonnement, les juges revêtus de longues robes, la tête couverte de grosses perruques blanches et le tout surmonté d'une coiffure monumentale.

A l'envi se démenaient les avocats ; l'un, à l'appui de son argumentation invoquait un statut de 1810 ; l'autre, plus malin, pour réfuter victorieusement son adversaire, exhumait de l'arsenal législatif une loi rendue sous le protectorat de Cromwell.

Quelle belle chose, me disais-je, que la législation anglaise !

Et ces juges porteurs de perruques énormes, qui reçoivent des traitements de cent à deux cent cinquante mille francs par an, coûtent presque aussi cher aux contribuables que les évêques anglicans.

Ecrasé sous le poids des impôts, le peuple qui souffre, qui travaille, qui sue, qui voit ses jours abrégés par les privations, ignore-t-il ce que lui coûtent ces individus à grosses perruques ? Non, ce n'est point douteux : Le peuple anglais est brillamment façonné à la servitude.

Je reviens à mon sujet. La Ligue agraire, attaquée de tous côtés par le ministère, traversait une crise capable de compromettre son existence. Prévoyant que le gouvernement aussitôt armé des pouvoirs extraordinaires que le Parlement va lui conférer, procédera à des arrestations, ses chefs les plus compromis se dérobent aux poursuites prévues.

De toutes parts, s'élèvent les plus vives protestations.

Une imposante et magnifique démonstration eut lieu le 13 février 1881 à Hyde-Park (Londres) pour protester contre le bill de coercition, l'arrestation de Davitt, l'acte arbitraire du président de la Chambre des communes, et la violence du ministère tendant à étouffer toute liberté de discussion.

A une heure et demie, dans l'après-midi, des habitants de divers quartiers de Londres se rendirent à Trafalgar-Square, précédés de bannières et de drapeaux sur lesquels on lisait : *Union et Victoire. Nous protestons contre le bill de coercition.* A trois heures, la foule quitta le square et prit la direction de Hyde-Park. Arrivés là, les citoyens font éclater leur enthousiasme, et de longs applaudissements retentissent en faveur de Parnell et des chefs de la Ligue agraire, tandis que de violents murmures se font entendre contre M. Gladstone et ses amis politiques les whigs.

M. Justin Carthy, député irlandais, prend la parole, et s'exprime en ces termes : « La cause du pauvre irlandais ou du pauvre anglais est la même. Ce n'est que par l'union de la démocratie anglaise et irlandaise que la cause du prolétariat

pourra triompher. Que les Gladstone, les Bright, les Forster, tous ces whigs qui autrefois ont mendié les suffrages populaires, demandent un bill de coercition contre l'Irlande, c'est la preuve qu'ils ont renié leurs serments et trahi leur mandat. Ils veulent, par ce bill, empêcher les députés irlandais de faire connaître les maux qui accablent l'Irlande. Le gouvernement a expulsé trente-six membres qui ont refusé de garder le silence, alors que le Parlement votait des lois de compression pour étouffer les plaintes de l'opprimé. Cette grande affluence de citoyens montre que les Irlandais ont la sympathie du peuple anglais.

» J'invite le peuple anglais à se joindre aux Irlandais pour protester contre le scandale de l'arrestation de Davitt, de ce glorieux Davitt qui a fait plus, depuis son retour d'Amérique, pour maintenir la paix et faire régner l'ordre en Irlande, que tous les ministres avec leurs nombreux policiers et leur bande de mouchards.

» A mes collègues du Parlement, je ferai savoir qu'une grande réunion, composée d'Anglais et d'Irlandais, a approuvé la ligne politique qu'ils ont suivie à la Chambre des communes; qu'ils n'ont point à se préoccuper de la haine féroce que leur portent les whigs ou les libéraux (en Angle-

terre, un libéral est une variété du whig), mais que les travailleurs anglais sont avec eux, et les soutiendront jusqu'à la fin contre les mesures odieuses de ces whigs qui mentent impudemment à toutes les promesses qu'ils ont faites autrefois avant leur élection. »

On le voit par ces paroles, plus la Chambre des communes se montrait résolue à combattre par des mesures iniques l'influence des députés irlandais qui, fidèles à leurs serments, défendaient leurs électeurs, plus aussi la cause irlandaise faisait de progrès dans la classe populaire en Angleterre.

Le gouvernement obtient enfin le vote de la loi de coercition en vertu de laquelle pourront être arrêtées et détenues sans jugement, toutes les personnes qui, à partir du mois de septembre 1880, se seront rendues coupables d'actes de violence ou seront soupçonnées de trahison ou de pratiques séditieuses. Partout où il plaira au vice-roi d'Irlande de proclamer l'état de siège, toute personne, sur un simple mandat d'arrêt décerné par lui, pourra être mise en état d'arrestation.

Contrairement à tous les principes sur lesquels repose la législation criminelle en Angleterre, cette loi de coercition a un effet rétroactif. En

effet, promulguée au mois de mars 1881, cette loi porte que seront emprisonnés ceux qui depuis septembre 1880, se seront rendus coupables de délits ou de crimes politiques. Quelle sécurité pour les citoyens, si une loi nouvelle peut les atteindre et les frapper pour ce qu'ils ont fait autrefois? Cette loi n'est rien autre chose que l'œuvre malfaisante de la tyrannie.

Armé de cette loi, imprimant le sceau de la honte à ceux qui ont pris part à sa confection, le ministère va, sans retard, procéder à l'assouvissement des basses vengeances méditées depuis longtemps contre les défenseurs du peuple irlandais. Les arrestations vont se multiplier.

Par une proclamation, le vice-roi vient de mettre en état de siège toute la province de Connaught, c'est-à-dire les cinq comtés de Sligo, de Mayo, de Leitrim, de Roscommon et de Galway, plus toute la partie occidentale de la province de Munster, c'est-à-dire les comtés de Clare, de Limerick, de Kerry et une partie du territoire de Cork.

Furent lancés, à la date du 8 mars (1881), les premiers mandats d'arrêt. MM. Boyton et Joseph Walsh, l'un organisateur, l'autre secrétaire de la Ligue agraire, furent arrêtés et immédiatement dirigés sur Dublin, puis écroués à la prison de

Kilmainham. M. Boyton attribua son arrestation au discours qu'il avait prononcé le dimanche précédent pour la suppression des landlords. Aux termes du mandat d'arrêt il était inculpé d'avoir excité au meurtre. Mais, citoyen américain, M. Boyton comptait sur la protection de son gouvernement.

Cette double arrestation s'opéra sans aucune difficulté. Dès ce jour, les arrestations se succèdent d'une manière alarmante. Les esprits commencent à être saisis de frayeur. Chaque jour, l'Irlandais s'attend à de nouvelles violences.

Prévenus des faits qui viennent de se passer, les représentants de la Ligue agraire à Dublin se trouvent à l'arrivée des trains et reçoivent les prisonniers avec des paroles de consolation. En foule aux approches de la gare, le peuple, par son attitude ferme, augmentait le courage de ces victimes d'un barbare despotisme.

Rempli d'un zèle dévorant, le gouverneur, dont l'objectif est l'écrasement de l'Irlande, frappe coup sur coup les malheureux désignés à sa fureur de whig.

Le lendemain de l'incarcération de M. Boyton, plus de quinze fermiers furent appréhendés par les constables dans les différents districts de

l'Ouest et du Sud, et conduits sous bonne escorte à Dublin, où ils furent jetés dans la prison de Kilmainham.

A une heure et demie la foule s'était rassemblée à Broadstone, dans l'attente que le train, dont l'arrivée venait d'être signalée, amènerait quelques prisonniers politiques. Elle entoura un wagon de troisième classe duquel des policiers, armés de carabines chargées, descendirent en même temps qu'un homme pauvrement vêtu. Ce prisonnier était M. Martin, âgé de cinquante-cinq ans, petit tenancier, demeurant près de Loughrea. Arrêté sous l'inculpation d'avoir excité les fermiers à ne point payer leurs redevances, il avait été, quatre mois auparavant, poursuivi comme complice des *Enfants blancs*. L'accusation, d'ailleurs sans fondement, ne reposait que sur des hypothèses dont la base principale était un amas de notes policières, mélange de mensonge et de haine. Aussi, traduit devant les assises, avec douze de ses amis, comme eux il fut acquitté.

Avec la loi de coercition, le gouvernement anglais put faire procéder de nouveau à son arrestation, l'incarcérer, et, sans jugement, le détenir comme un malfaiteur.

Le train de quatre heures et demie, venant de

l'ouest de l'Irlande, amena trois nouvelles victimes : Kearny, Fury et Dalton. Les constables qui escortaient ces malheureux faisaient un puéril étalage de leurs armes. Kearny et Fury sont inculpés d'avoir causé une émeute et conseillé un acte de violence ; Dalton, d'avoir pris part à un attentat ayant pour but la destruction d'un poste de police à Miltown. Dalton affirma que ce soir-là il dînait avec le curé de sa paroisse. Son alibi étant ainsi facilement prouvé, il espérait que le mandat d'arrêt lancé contre lui ne serait pas mis à exécution. Mais contre le règne de la force, que peuvent et la puissance tutélaire des lois et le cri de l'innocence opprimée ?

Ces trois malheureux sont vivement acclamés par la foule pendant leur translation du chemin de fer à la prison.

A cinq heures et demie, quatre nouveaux prisonniers. Le train de neuf heures quarante minutes amène MM. Nally, Balla et Mayo. Ils étaient, aux termes du mandat d'arrêt, *véhémentement* soupçonnés d'avoir excité au meutre. Quatre vigoureux constables les accompagnaient. A l'arrivée du train, une foule compacte et menaçante se précipita sur le wagon où ils étaient. Une scène indescriptible s'ensuivit : M. Nally dit d'une

voix forte : « Où est donc le courage en Irlande ? » A ces mots les constables, au nombre de vingt, craignant que la foule ne se portât à quelque extrémité pour délivrer les prisonniers, se ruèrent, la menace à la bouche, les yeux enflammés de colère, sur les citoyens qui sifflaient, huaient le ministère anglais et poussaient des vivats pour les trois ligueurs qui allaient être brutalement jetés dans la prison de Kilmainham. Voyant que l'irritation populaire pouvait dégénérer en émeute, les constables prirent les plus grandes précautions pour repousser toute attaque pendant le trajet.

Des milliers de citoyens suivaient la voiture dans laquelle on avait fait monter les trois prisonniers pour les conduire à Kilmainham. Deux constables à têtes d'abrutis, marchant de chaque côté du cab (cabriolet où le cocher est placé par derrière), frappaient la foule à coups de poing.

D'autres constables, débouchant de toutes les rues, se ruaient sur les citoyens, et faisaient les plus grands efforts pour renverser ceux qui suivaient la voiture. Sur le parcours, c'est-à-dire, entre le chemin de fer et la prison, les personnes placées aux fenêtres des maisons, applaudissaient les trois ligueurs.

Arrivés à Kilmainham, M. Nally descendit le premier de voiture, et marchand résolument vers la porte de la prison, il s'écria : « Œil pour œil, dent pour dent. »

Dans la soirée du 9 mars, à cinq heures, le train de Cork amena à Dublin une autre troupe de suspects destinés à être jetés dans les cachots de Kilmainham. Peu de temps avant leur arrivée une foule considérable encombrait les abords de la gare. Dès que la locomotive fut en vue, plus de quatre cents personnes se trouvaient sur le quai de débarquement. Dans un wagon de seconde classe ont voit briller le casque des agents, et on aperçoit le canon de leurs carabines. A cette vue, la foule se précipite sur le wagon, assurée qu'elle est qu'il doit contenir de nouvelles victimes. Mêmes scènes que précédemment. Quelques instants après les portes de la prison se referment sur ces malheureux qui presque tous, ouvriers agricoles, laissent derrière eux des femmes et des enfants que les privations excessives ne laisseront pas vivre longtemps.

Lorsque les oppresseurs lâcheront leur proie, le prisonnier rendu à la liberté, trouvera son foyer désert, et presque tous ceux qu'il aimait reposeront dans un coin du cimetière. Va, pauvre travailleur, maintenant que tu es libre, va verser

des larmes sur la verdure qui couvre les ossements des êtres qu'autrefois tu chérissais, et que tu comblais de tes caresses !

Arrosé par la Liffey, rivière qui prend sa source dans le comté de Vicklow et se jette dans la baie de Dublin, le village de Kilmainham est en quelque sorte un faubourg de la capitale de l'Irlande. C'est là qu'est la résidence du commandant général des forces du royaume.

En temps ordinaire la prison de Kilmainham ne reçoit que des condamnés de droit commun. Mais les mauvais jours sont si nombreux dans les annales de l'Irlande que, souvent, elle a été transformée en une véritable prison d'Etat. C'est à Kilmainham que Robert Emmet, jeune héros dont la mémoire est en vénération dans toutes les chaumières de l'Irlande, a passé sa dernière nuit sur la terre. Mais depuis l'adoption du système cellulaire, cette prison a été considérablement agrandie. Entourée de murs très élevés, elle a un aspect sinistre, bien conforme d'ailleurs à sa sanglante destination ; tant de fois le bruit de la hache, faisant son œuvre de destruction, a retenti dans ses murs ! tant de fois le gibet a été dressé, sombre et terrible, laissant flotter au gré du vent les corps convulsés des malheureux enfants de l'Irlande !

Les années 1848 et 1867 ont fourni à Kilmainham un nombreux contingent de condamnés politiques. Le gouvernement anglais a fait jeter dans les cachots de cette prison les Irlandais coupables d'avoir tenté l'affrachissement de leur patrie. Les condamnés de droit commun ont été envoyés dans les autres geôles de l'Irlande. Kilmainham est présentement la prison principale des détenus politiques.

CHAPITRE IX

CHAPITRE IX

Une expulsion à Shangarry. — Tuerie à Clogher. — Mort de Carcaran et de Flannery. — Leurs funérailles. — Verdict de culpabilité contre les constables. — Le bill terrien. — Paroles de Parnell à la Chambre des communes. — Arrestation du député John Dillon. — Sa lettre au président du Parlement. — La réponse.—Arrestation de M. Sheehy, curé de Kilmallock. — Plusieurs habitants de Clonmel sont exterminés.

Dans la matinée du 29 mars, Longhrea, petite ville d'Irlande, à trente-trois kilomètres sud-est de de Galway, était violemment troublée par suite de la présence d'une centaine de constables marchant dans les rues en ordre de bataille. Ils allaient à Shangarry expulser un membre de la Ligue agraire qui refusait de payer sa redevance. Shangarry étant aux portes de Longhrea, ils y parvinrent en

peu d'instants. Deux huissiers se dirigent aussitôt vers la maison où précédemment une ordonnance d'expulsion a été signifiée, et commencent l'exercice de leur ministère par le bris de la porte d'entrée à l'aide d'une grosse pierre. Mais soudain ils s'arrêtent comme pénétrés de douleur.

Un inspecteur de police, voyant un des huissiers les yeux humides de larmes, leur adresse la parole en ces termes : « Messieurs, comme vous êtes venus ici pour expulser ces personnes, je vous engage à commencer immédiatement de remplir votre mission en les chassant tout de suite, attendu que nous avons une autre expulsion à opérer dans cette localité. Si vous refusez d'obéir immédiatement j'en ferai part au landlord qui vous a envoyés ici pour l'accomplissement de cette besogne. »

Un huissier lui répond : « Vous pouvez faire le travail vous-même, monsieur, nous ne ferons pas cet horrible travail. Dites ce qu'il vous plaira au landlord. Nous avons des sentiments irlandais aussi bien que n'importe quelle classe de nos concitoyens, et, par conséquent, nous refusons formellement de remplir notre mission. »

A ces mots, les constables reçoivent l'ordre d'enfoncer les portes. L'ordre est exécuté avec une

ardeur qui témoigne d'un grand zèle, et les deux huissiers, sous la protection de la police, enlèvent quelques meubles.

Tandis qu'ils sont occupés à ce travail, le landlord expulseur entre dans la maison, et monte au premier étage pour s'entretenir avec le délégué du shérif.

Au bruit répandu que le landlord vient de pénétrer dans la maison, quelques fermiers du voisinage accourent, se hâtent vers le premier étage, s'emparent du landlord, et, après l'avoir secoué quelque peu, le culbutent du haut en bas de l'escalier. Ce n'est pas sans peine que les constables l'arrachent des mains de la foule indignée. Enfin le calme renaît et les huissiers peuvent continuer d'enlever tout ce qu'ils trouvent dans la maison. Mais à peine les meubles étaient-ils placés sur la voie publique, qu'une scène douloureuse allait se produire. Les huissiers et la police se trouvaient en présence d'une mère et de cinq enfants qui se cramponnaient aux murs de la petite maison, et refusaient d'en sortir. Les constables se lancent sur ces infortunés, les arrachent brutalement des murs qu'ils embrassent avec l'énergie du désespoir, et les jettent près des meubles. Là ils sont recueillis, pour la nuit suivante, par des gens

presque aussi pauvres qu'eux, mais que l'horreur d'un semblable spectacle a émus de pitié.

A six heures du soir, tout était terminé. Le landlord expulseur avait obtenu une satisfaction complète. La femme et les enfants allaient errer sur les grands chemins et grossir la phalange des affamés qui, en Irlande, n'aspirent qu'à l'heureux moment de dormir du sommeil éternel.

Le 2 avril 1881, un porteur de contraintes, nommé Broder, se dirigeait, accompagné d'une quarantaine de constables, vers Clogher, hameau du comté de Sligo. Pour y parvenir, il faut gravir une montagne assez escarpée. Aussi en arrivant au sommet, Broder n'avait-il avec lui que quelques constables, les autres étant un peu en arrière. Broder aperçoit sur le versant opposé, un groupe de trente à quarante personnes, composé de femmes, de jeunes filles et d'enfants. Quelques hommes sont peu éloignés de là. A l'apparition des constables et du porteur de contraintes, une jeune femme s'approche, et leur dit : « Donnez-nous les contraintes et retirez-vous. Que venez-vous faire au milieu de nos misérables demeures? J'espère bien qu'il n'entre nullement dans vos intentions de nous faire du mal. »

Aussitôt, les constables ajustent la foule, font

un feu meurtrier, et fondent, la baïonnette en avant, sur ceux que les balles n'ont pas abattus.

Au bruit des détonations, les constables restés en arrière précipitent leurs pas et arrivent, en un instant, à l'endroit où la scène sanglante vient de se passer. Parmi les malheureux à qui leurs affreuses blessures arrachaient des cris de douleur, il y en avait deux qui paraissaient évanouis. Ils l'étaient, en effet, les malheureux, évanouis pour toujours; ils avaient été frappés à mort. L'un était le fermier Corcoran, il avait reçu une balle dans la poitrine. Atteint au cœur, il était tombé sans pousser un cri. L'autre était Flannery, fils d'un pauvre fermier. Une balle lui avait percé la tête. Sa cervelle répandue sur ses membres présentait aux regards un spectacle plein d'horreur.

Au milieu des cris épouvantables de deux femmes blessées au ventre par une décharge de chevrotines, les morts et les agonisants sont transportés dans leurs chaumières.

Le lendemain de cette horrible tuerie, était placé devant la porte de la petite ferme de Corcoran, le cercueil dans lequel on allait mettre ce malheureux, laissant une veuve et six enfants. Etendu sur son lit, il semblait endormi, mais du

sang décomposé lui coulait le long du visage. Ses enfants, suffoqués par les larmes et les sanglots, essayaient d'étancher ce sang. Peine inutile, il reparaissait toujours. Sur la poitrine du mort, une petite déchirure : c'était par là que la balle du constable avait tari subitement les sources de la vie.

La maison était remplie de voisins qui apportaient des paroles de consolation propres à modérer la douleur. Tout à coup, la pauvre veuve se trouve mal, elle perd connaissance; on la transporte dehors, non sans avoir heurté, par mégarde le cercueil qui doit renfermer la dépouille de son mari assassiné.

Agé de vingt-quatre ans, célibataire, Flannery était l'unique soutien de sa sœur, de son père et de sa mère, celle-ci étant atteinte de cécité. On avait lavé toute la partie supérieure de son corps pour effacer les souillures que sa cervelle, en jaillissant, y avait déposées.

Le 4 avril fut le jour fixé pour les funérailles de Corcoran et de Flannery. Une centaine de constables et trente-sept soldats se promenaient tranquillement çà et là, tandis que les paysans commentaient en termes amers la sanglante tragédie du samedi précédent. Afin d'assis-

ter aux obsèques des deux victimes qui avaient succombé en défendant leurs foyers, les paysans s'abstinrent d'aller à la foire de Boyne, village sur la rivière de ce nom.

Le signal du départ est donné, le cortège se met en marche. Les cercueils sont portés à bras par des jeunes gens jusqu'au cimetière de Kilcolman. La foule nombreuse qui accompagnait ces deux cadavres à leur demeure dernière, était émue. Quelques paroles touchantes sont prononcées, adieu suprême sur la tombe de ces infortunés, moins malheureux sans doute que ceux qui vont retourner au village, où partout est présente l'image de la désolation et de la mort. De tous côtés, en effet, des mourants; de tous côtés, des médecins opérant, avec difficulté, l'extraction des chevrotines et des balles.

Un inspecteur de police constate que tout est rentré dans l'ordre. La pacification est complète, dit-il, dans son rapport. Mais le jury chargé de constater les causes du décès des deux fermiers, rend un verdict de culpabilité contre les constables de Mayo, auteurs volontaires du massacre. Dans ces circonstances le verdict de culpabilité n'a point de sanction, il se résout purement et simplement en un blâme. Ce verdict de culpabi-

lité est, quant à ses conséquences, à peu de chose près, ce qu'est en France, *l'appel comme d'abus*.

Dans toute la partie ouest de l'Irlande, les expulsions se multiplient tandis qu'au Parlement on discute un projet de bill agraire, tendant à réglementer les rapports du propriétaire et du tenancier. Mais les landlords, sans perdre de temps, expulsent leurs fermiers avant que le bill devienne loi. Aussi l'exaspération des ouvriers agricoles est-elle voisine du désespoir.

Voici les principaux passage du bill terrien.

Le bill ne reconnaît que deux classes de tenanciers :

1° Les tenanciers actuellement en possession et leurs successeurs soit en qualité d'héritiers, soit à titre d'acquéreurs ;

2° Les tenanciers futurs, créés à l'avenir par les propriétaires du sol.

Ce n'est que dans les trois cas suivants que le tenancier actuel pourra être désormais expulsé de sa ferme :

1° Pour défaut de payement de sa redevance ;

2° Pour toute détérioration volontaire de la propriété ;

3° Pour cause de sous-location et de subdivision de la ferme.

Un tribunal sera désigné qui aura le droit d'établir, sur la demande du tenancier, le fermage sur des bases équitables, d'en fixer les conditions, et d'exercer sa juridiction pour protéger la liberté de vente et de fermage. Les baux seront passés pour une durée de quinze ans. Nous arrivons ici à la disposition finale de la loi qui révèle la véritable pensée des Anglais : « Le gouvernement fera des avances d'argent à certaines compagnies pour *faciliter l'émigration.* »

On le voit, la situation de l'Irlandais est toujours la même, ce n'est point cette loi qui apportera quelque adoucissement à ses maux. Elle n'est pour le pauvre Irlandais qu'un mirage trompeur. En effet, qui peut lui rendre justice ? Est-ce un tribunal composé de lords riches et puissants ? La chose étant possible, je l'admets. Mais pour avoir accès dans le prétoire, ne faut-il pas d'abord traverser le cabinet des hommes de loi ? Où le pauvre fermier irlandais trouvera-t-il des piles de pièces d'or pour payer d'avance les nombreux auxiliaires de la justice ?

Au reste, les auteurs de la loi nouvelle, prévoyant bien que le pauvre fermier serait toujours dans l'impossibilité d'exercer son droit, lui offre nous venons de le voir, les moyens de quitter

l'Irlande, c'est-à-dire, d'émigrer au plus tôt.

Comme l'a dit M. Parnell à la Chambre des communes : « Tout ce que l'on tentera en Irlande ne réussira pas, parce que l'Irlande est sous le fléau de la domination étrangère. Jusqu'à ce que les maîtres anglais aient été entièrement chassés du pays, il y aura peu d'espoir pour le peuple irlandais d'avoir un sort moins misérable. »

Les effets de la mise en état de siège de la ville de Dublin et des districts des environs ont amené l'arrestation de M. John Dillon, député irlandais, dans la nuit du 2 au 3 mai, au moment qu'il se rendait de Tipperary à Portalington. Bien que ce nouvel acte arbitraire du pouvoir ne surprenne personne, néanmoins à la nouvelle de l'incarcération de M. Dillon, on s'indigne, des cris de malédiction se font entendre. Le pouvoir, dit-on, veut, en emprisonnant les députés, faire disparaître les derniers défenseurs du peuple irlandais.

M. Parnell, se faisant au Parlement l'organe des justes plaintes de l'Irlande, essaye de protester contre la mesure odieuse dont M. Dillon, son collègue, vient d'être victime. Impossible de se faire écouter ; sa voix est étouffée par les clameurs furibondes de ceux des membres de la Chambre

des communes qui ne désirent que l'anéantissement complet des catholiques irlandais.

Pour obtenir le vote de la loi de coercition en vertu de laquelle M. Dillon fut arrêté, les auteurs du projet avaient eu soin, lors de la discussion, de donner à entendre que les députés jouiraient toujours de l'immunité parlementaire que, durant la session, leur conférait la loi constitutionnelle.

Peu de jours après son arrestation, M. Dillon, à la date du 29 mai, adresse au président de la Chambre des communes une lettre par laquelle il se plaint d'avoir été emprisonné sans avoir commis l'ombre d'un délit. Il prie le président de faire part du contenu de sa lettre à la Chambre des communes. Il est désireux, dit-il, de savoir si, en sa personne, on n'a pas porté atteinte aux privilèges que lui conférait sa qualité de membre du Parlement, et s'il n'est pas contraire à la constitution de priver les électeurs de leur représentant.

Voici dans quels termes, le président de la Chambre des communes répondit à la lettre de M. Dillon.

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de
» votre lettre du 29 courant.

» En réponse j'ai à vous informer que le lord-
» lieutenant (le vice-roi d'Irlande) avait fait part,
» le 9 courant, à la Chambre des communes, de
» votre arrestation et de votre incarcération à
» Kilmainham, en vertu de l'acte pour l'efficace
» protection des personnes et des propriétés en
» Irlande. Comme votre lettre ne touche en aucune
» façon aux privilèges de la Chambre, je n'ai pas
» jugé à propos de la soumettre à la Chambre des
» communes.

» H. BRAND. »

Sur ces entrefaites, cherchant à porter la terreur dans l'âme des Irlandais par la fréquence des arrestations qu'il opérait, le pouvoir exécutif multipliait ses coups avec une ardeur sauvage.

M. Thomas Brennam, secrétaire de la Ligue agraire, fut arrêté sous l'inculpation d'avoir conseillé aux tenanciers de ne point payer leurs redevances. La prison de Kilmainham regorgeant de prisonniers, ceux-ci sont alors envoyés dans la prison de Naas. Autrefois la capitale des rois du Leinster, Naas est à 24 kilomètres nord-est de Kildare, non loin de la rive droite de la Liffey.

Continuant à marcher dans la voie de l'arbi-

traire et de la violence, le vice-roi d'Irlande décerne un mandat d'arrêt contre M. Sheehy, curé de Kilmallock. Prêtre populaire il s'était montré, en plusieurs circonstances, l'ennemi des oppresseurs de l'Irlande. Il y a quelques années, les citoyens de Limerick donnaient un banquet à Parnell; selon l'usage, on porta le toast de la reine. Mais au lieu de s'associer aux vœux formés pour la souveraine, M. Sheehy fait entendre les protestations les plus sévères. Ses vœux, il les réserve pour l'affranchissement de ceux qui travaillent, de ceux dont les sueurs et les privations entretiennent le luxe des palais somptueux où se plongent dans les délices les Excellences, les Altesses, les Majestés.

Sans aucune restriction, il avait donné son adhésion à la Ligue agraire. Il approuvait pleinement, tant par ses actes que par ses paroles, les agissements de Davitt, qui en était le fondateur.

Par l'hostilité de son attitude envers le pouvoir, il se trouvait signalé à la vengeance du ministère anglais. La loi de coercition donnait au gouverneur de l'Irlande le moyen d'exercer efficacement ses fureurs sur le prêtre Sheehy. On l'arrache violemment de sa demeure, on le menace. Animés d'une basse vengeance de subalterne, les consta-

bles chargés d'opérer son arrestation, croient faire leur cour à l'autorité en portant brutalement la main sur un prêtre catholique. Aussi, ce fut grâce à la sagesse de ses conseils, à la prudence de ses exhortations, que la foule, indignée des mauvais traitements, qu'on faisait subir au pasteur qu'elle aimait, ne se jeta point sur les constables. A toutes les stations, les personnes informées de l'arrestation de M. Sheehy, se présentaient pour saluer et encourager cette nouvelle victime des tyrans de l'Irlande. A Naas, dans les rues, les habitants étonnés de la nouveauté du spectacle qui frappait douloureusement leurs regards, s'écriaient : « Un prêtre, un prêtre ! »

La série des arrestations est loin d'être épuisée. Dans la soirée du 30 mai, M. Kettle, un des chefs de la Ligue agraire, est appréhendé par une nuée de constables. Comme toujours, le libellé du mandat d'arrêt portait que M. Kettle avait empêché par intimidation, menaces ou violences, l'exécution de la loi. Au moment que les agents s'emparent de sa personne, il est entouré de nombreux amis auxquels il dit de manière à être bien entendu : « A mon entrée en prison je suis réformateur, à ma sortie, je serai révolutionnaire. »

Lorsque le train arriva à sa destination, là se

trouvèrent des constables pour recevoir M. Kettle et le conduire à la prison de Naas, mais il leur fut impossible de trouver une voiture pour l'y transférer. Alléguant que leurs voitures étaient retenues, les cochers refusaient de marcher. Les constables durent requérir une voiture de l'État. A la foule nombreuse qui lui faisait cortège, M. Kettle criait : « Citoyens, ne payez point vos redevances. »

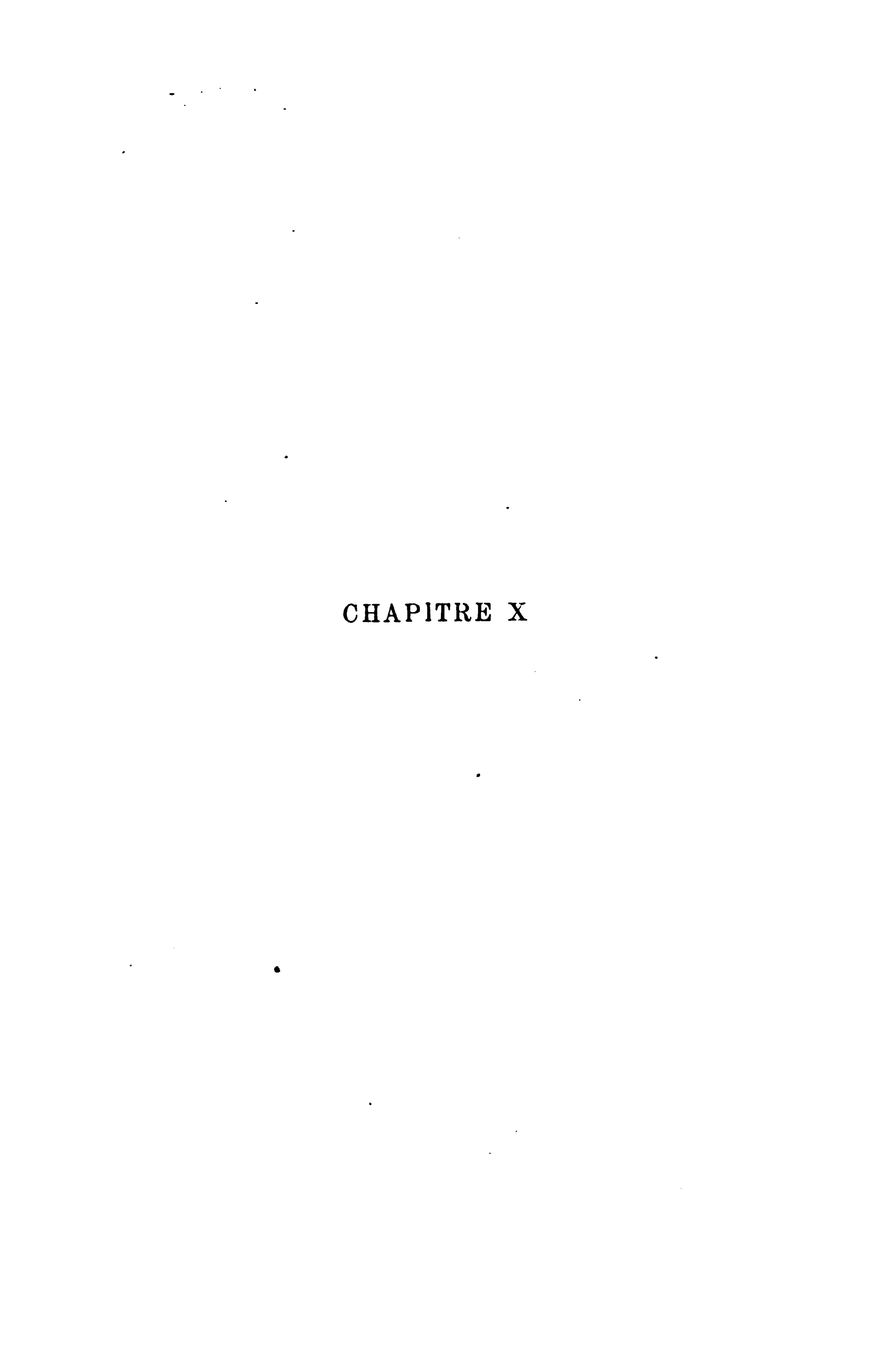
Le même jour, la ville de Clonmel, chef-lieu du comté de Tipperary, située sur les bords de la Suir, était le théâtre de scènes affreuses causées par l'expulsion d'une vingtaine de tenanciers. Dès dix heures du matin, les routes étaient couvertes d'une foule immense qui venait des districts voisins, précédée de bannières et d'orphéons. A une heure, le signal est donné, on se rassemble, on marche à travers la ville, les musiques faisant retentir les airs de chants nationaux. A deux heures la foule fait halte devant les maisons où les ventes doivent avoir lieu.

Tout à coup le bruit se répand qu'un ecclésiastique M. Meagher vient d'être arrêté. Ce fait est l'objet de vifs commentaires dans un groupe de femmes et de jeunes gens qui montrent leur indignation par d'énergiques protestations.

Aussitôt, une centaine de hussards envoyés dans la ville pour maintenir l'ordre pouvant être troublé à l'occasion des ventes, se précipitent sur eux le sabre haut pour refouler leurs plaintes. A cette vue, en présence de la mort violente suspendue sur leurs têtes, les femmes et les jeunes gens cherchent à échapper aux coups par la promptitude de leur fuite. Mais les cavaliers, harcelant leurs montures, en atteignent quelques-uns, les frappent, leur fendent la tête à coups de sabre. Partout le sang ruisselle. Les malheureux que le fer a frappés tombent et sont achevés par les pieds des chevaux. Une sorte de délire s'est emparée des cavaliers. Ils courent, comme frappés de folie destructive, à travers les rues, pour abattre encore quelques Irlandais. Mais vaines sont leurs recherches; ils n'entendent que le bruit des pas de leurs chevaux; les citoyens poursuivis ont trouvé un refuge dans les boutiques et dans les hôtels.

Le soir on lavait les trottoirs et les endroits tachés de sang. Des femmes et des jeunes gens qui furent portés à l'hôpital, la plupart y exhalèrent aussitôt leur dernier soupir. Quelques jours après, nulle trace de cette épouvantable tragédie. Le flot sans cesse renouvelé de la vie avait tout effacé. Extérieurement la ville avait repris sa phy-

sionomie accoutumée. Mais dans le silence de la nuit, une mère n'oubliait pas son fils précipité dans la tombe. Elle était anéantie, cette malheureuse mère, mais elle avait encore la force de se rappeler la tête inerte de son enfant qu'elle avait convulsivement embrassée et arrosée de ses pleurs, avant de s'en séparer pour toujours.



CHAPITRE X

CHAPITRE X

Extermination d'une partie des habitants de Bodyke. — Le complot de Liverpool. — Kevitt et Robert. — Le gouverneur demande la suppression de la Ligue agraire. — La ligue reçoit des secours des Etats-Unis d'Amérique. — Expulsion à Mountrath, ville du Leinster. — Réunion publique à Hyde Park (Londres). — M. Forster. — Son voyage en Irlande. — A son retour renseignements qu'il donne à son gouvernement sur la situation des Irlandais. — Nouveau complot à Liverpool. — Boniment du ministre de l'intérieur à la Chambre des communes. — Lettre du citoyen Daniel Plymm. — Conclusion. —

Le village de Bodyke, à 35 kilomètres d'Ennis dans le comté de Clare, était le 9 juin 1881, envahi par des constables qui, avant la fin du jour, allaient plonger beaucoup de familles dans le deuil. A Bodyke, tout est plein de charme et de poésie, les horizons sont purs. D'un caractère généreux, les habitants ont des mœurs douces. Vé-

ritables enfants de la nature, ils aiment avec passion leur beau ciel, leurs vertes prairies, la petite chaumière où leurs jours paisiblement s'écoulent.

Le 9 juin était la date fixée pour signifier les mandats d'expulsion aux tenanciers du colonel Callagham. Prévoyant une vigoureuse résistance, les autorités firent venir dans le village un grand nombre de constables dont huit étaient montés. Les fermiers avaient mis en liberté quelques ruches d'abeilles en vue de faire piquer les chevaux de la police. En effet, on fut obligé de convertir en écurie le sous-sol de la caserne de police pour mettre les chevaux à l'abri du dard des abeilles.

Sur ces entrefaites, la foule se grossissait, appelée qu'elle était par le tocsin sonnant à toute volée.

La colère grondait sourdement dans les cœurs. Un conflit était inévitable. Le curé Murphy allait de groupe en groupe, essayant de calmer l'agitation des esprits, invitant les uns à la patience, exhortant les autres à ne point opposer aux autorités une résistance sinon inutile du moins funeste dans ses conséquences.

Vers le midi, l'inspecteur de police et le porteur de contraintes, nommé Allaway, suivis d'une es-

corte imposante, firent leur redoutable apparition. S'élevant à un millier de personnes, la foule se massa à l'entrée de la rue où la première ordonnance d'expulsion devait être signifiée. A cette vue, l'inspecteur, impatient de toute résistance, aveuglé par la fureur, donne l'ordre de faire évacuer la place. Les constables tant à pied qu'à cheval s'ébranlent et se saisissent de la personne du citoyen Purcell, porteur d'une canne qui lui était indispensable pour marcher. La foule fait mine de vouloir le délivrer. Sans perdre de temps, les agents se ruent bestialement sur les personnes qui se trouvent près d'eux. Les unes sont renversées, les autres frappées avec la plus grande violence. Un fermier nommé Malone eut la tête fracassée; peu d'instants après, il était mort. Le résultat de l'enquête a démontré clairement qu'il n'avait en aucune façon pris part à la résistance. Agé de cinquante ans, il laissait dans une extrême misère une veuve et huit enfants.

Brady et John Monoley sont transportés chez eux. Le médecin chargé de la constatation des décès attestent que tous les deux ont succombé, le premier des suites d'un coup de sabre qui lui a brisé l'os frontal, le second d'un coup de baïonnette qui lui a perforé les intestins.

Terrifiée à la vue de cette scène de carnage, cette population pacifique se hâte vers ses demeures. Puis les constables, avec le porteur de contraintes. au milieu d'eux, remplissent leur mission. Sans encombre, ils peuvent opérer dans le village et les environs. De tous côtés, règne la plus profonde solitude. Les ordres d'expulsion sont notifiés, et peu de jours après, les routes sont couvertes de paysans au visage consterné, de femmes dont la pâleur révèle les insomnies. Ils vont assister aux obsèques de leurs concitoyens que les Anglais ont mis à mort. Un mot ou plutôt un sanglot sur leur tombe, un regard d'adieu sur leurs dépouilles avant que le fossoyeur fasse son œuvre, enfin une dernière larme, puis le retour au foyer, le cœur brisé et plein d'amertume au souvenir ineffaçable des amis massacrés.

Le 10 juin, à cinq heures du matin, un événement étrange s'accomplissait à Liverpool, ville maritime d'Angleterre que la magnificence de ses docks, l'immensité de ses magasins et l'étendue de son commerce ont rendue célèbre jusque dans les îles de l'Océanie. L'attention des sergents de ville fut attirée par la singulière attitude de deux hommes qui se tenaient à cette heure matinale sur les degrés d'une des portes de l'hôtel de ville de

Liverpool. Porteurs d'un petit sac contenant une matière explosible, ils le placèrent sur les marches et prirent aussitôt la fuite.

Un agent de police se précipita vers le sac, s'en empara, mais entendant le crépitement d'une fusée à l'intérieur, il le jeta au milieu de la rue en s'écriant : « Décampons, décampons ! » A ces paroles, les autres agents le suivirent à toutes jambes; à peine venaient-ils de s'éloigner qu'une terrible explosion ébranla les maisons voisines ainsi que les murailles de l'hôtel de ville, et remplit d'une fumée épaisse les rues adjacentes.

Les sergents de ville se mettent à la poursuite des deux hommes qui se laissent arrêter sans opposer la moindre résistance. L'un d'eux, il est vrai, se jeta dans le canal, mais sa tentative de suicide n'eut rien de sérieux, elle était du domaine de la haute fantaisie. L'un et l'autre furent conduits à la maison de correction. Là on apprit que leurs noms étaient Kervitt et Robert. On trouva en leur possession quelques livres sterling, et des papiers établissant d'une manière certaine leur affiliation à la société des fénians.

Agé de vingt-sept ans Kervitt est né à Warempoint, dans le comté de Down, en Irlande, et a séjourné quelque temps en Amérique.

Robert, agé de trente-deux ans, également originaire de l'Irlande a habité pendant six ans la Nouvelle-Orléans.

Il y avait dix jours que ces individus s'étaient logés en chambre garnie dans une maison de la ville, et se donnaient comme se livrant au commerce du bétail. D'ailleurs rien dans leurs allures n'avait paru suspect. Il a été reconnu que la matière explosible renfermée dans leur sac n'était point de la dynamite, comme on l'avait cru d'abord, mais de la poudre à canon. A la suite de leur arrestation, un incident aussi difficile à expliquer que leur tentative sur l'hôtel de ville se produisit le 12 juin. Vers deux heures du matin, un sergent de ville aperçoit une troupe, composée de trois cents hommes environ, dirigeant leurs pas vers la maison de correction où sont détenus les deux Irlandais. L'agent se rend à la prison pour prévenir le gouverneur du danger qui le menace. Celui-ci assemble les geôliers, leur fait faire des patrouilles armées autour des murs de la prison. En présence de ces quelques argousins, les trois cents hommes prennent la fuite dans toutes les directions.

La plupart, je dois le dire, trouvèrent ce complot d'une bizarrerie exceptionnelle. Si on rap-

proche les différentes circonstances qui se rattachent à cette tentative criminelle, on demeure frappé d'étonnement. Ces deux hommes qui, à cinq heures du matin, alors qu'il faisait grand jour placent un sac sur les marches de l'hôtel de ville, en présence des agents de police. L'un de ces derniers prenant le sac et le jetant au milieu de la rue. Les deux auteurs de la tentative aussitôt arrêtés. Cette bande de trois cents hommes, marchant sur la prison pour les délivrer, mais qui, à la vue de quelques argousins, s'évanouissent comme des ombres sans laisser aucune trace de leur passage. On a généralement cru que le gouvernement anglais avait pour le besoin de sa politique fait simuler une tentative criminelle propre à entretenir, à exciter la fureur des Anglais à la fois contre les fénians, et contre toute l'Irlande. C'était là, sans contredit, un moyen efficace pour obtenir du Parlement et la suppressien de la Ligue agraire et de nouvelles lois draconiennes contre les Irlandais qui respirent encore.

Peu de temps après les événements que je viens de raconter, ces deux individus furent mis en jugement et condamnés à de longues années de captivité; mais les débats du procès ne jetèrent aucune lumière sur le but de leur tentative. Peut-

on admettre que l'explosion d'un sac bourré de poudre, sur les marches de l'hôtel de ville, puisse être un moyen d'affranchissement pour l'Irlande?

Quoi qu'il en soit, le gouverneur, s'appuyant sur cette tentative fantastique, demanda sans retard au Parlement la suppression immédiate de la Ligue agraire. Grande émotion dans le camp des home-rulers. Dans une de leurs réunions il fut décidé que si la ligue était dissoute, ils formeraient un comité à Holy-head, ville d'Angleterre, dans le pays de Galles, où un service régulier de paquebots est établi pour Dublin. Ce point en même temps qu'il est le plus rapproché de l'Irlande, se trouve à l'abri des lois des coercition.

Grâce aux secours qu'elle reçoit d'Amérique, la Ligue agraire peut distribuer chaque semaine des sommes relativement importantes aux expulsés indigents dont le nombre s'accroît tous les jours. Tous les mardis, le comité central de Dublin vote de cinq à dix mille francs pour venir en aide aux malheureux que les expulsions plongent dans une misère sans nom.

On en est venu à expulser des tenanciers sans même suivre la marche de la procédure tracée par la loi.

A Mountrath, ville du Leinster, le 14 juin, cin-

quante-deux constables et quelques soldats du 20e régiment d'infanterie étaient occupés à protéger deux huissiers. Aucun mandat d'expulsion n'avait été au préalable signifié à mademoiselle Dowling qui ce jour-là devait être chassée de sa ferme. Elle n'avait reçu que la veille une note émanant du délégué du shérif (fonctionnaire chargé de faire exécuter les décision de la justice).

A cette nouvelle, les voisins se réunirent, se proposant d'opposer à l'expulsion une résistance passive. Vinrent de Knockroo, de Borris-in-Ossory des députations de la ligue, précédées d'orphéons et de bannières.

Les huissiers essayèrent vainement de s'emparer du bétail errant çà et là dans les champs. Les cris de la foule, les sons criards des orphéons causaient une frayeur extrême au bétail qui allait de tous côtés sans qu'il fût possible de le saisir. Ce ne fut qu'après un temps considérable et des efforts inouïs que l'on s'en rendit maître.

Dans une réunion qui, à ce sujet, eut lieu, dans la soirée, mademoiselle Dowling parla en ces termes : « Victime des procédés barbares mis en usage aujourd'hui, j'ai été expulsée sans avoir reçu aucune notification, si ce n'est une note qui m'a été remise hier soir, note par laquelle on

m'informait qu'aujourd'hui je serais dépouillée de tout ce que je possède. L'expulsion dont je viens d'être victime est odieuse, attendu que jusqu'à ces derniers temps, j'ai toujours payé ma redevance. Depuis vingt ans, ma famille possède cette ferme. Toute la plus-value que mes parents et moi nous y avons donnée, nous est confisquée. J'espère que la rapacité de mon landlord éveillera l'indignation du peuple irlandais et de l'étranger. Je suis l'aînée de cinq orphelins. »

De tous côtés, en effet, on protesta contre ces abus de la force. Une réunion publique eut lieu vers la fin du mois de juin à Hyde-Park (Londres). Des discours furent prononcés par les députés irlandais. Après avoir vivement combattu l'odieux système d'éviction qui désole l'Irlande, les membres de la réunion adoptèrent, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

1° Le gouvernement est responsable de la situation déplorable faite actuellement à l'Irlande ;

2° La réunion demande que le gouvernement fasse cesser immédiatement toute éviction en Irlande, et qu'il rende à la liberté les membres de la Ligue agraire qui sont emprisonnés.

3° La réunion demande en outre que le sieur Forster, secrétaire d'Etat pour l'Irlande, se démette

de fonctions dans lesquelles il a montré une complète incapacité.

M. Forster venait, à cette époque, de faire un voyage en Irlande pour se rendre compte de la situation tant politique qu'économique de ce pays. Au lieu d'interroger les pauvres, de s'intéresser à la cause du prolétariat, de chercher quel remède on pourrait apporter à la situation malheureuse des ouvriers agricoles, comme son devoir le lui commandait, M. Forster n'a vécu, pour faire son enquête, que dans les palais des lords irlandais. Ce n'est pas dans les châteaux qu'habitent ces graves personnages qu'il a dû apprendre à faire l'analyse des souffrances du pauvre. Habitués à être obéis au moindre signe, entourés d'un troupeau d'adorateurs de leur fortune, enveloppés dans leur orgueil sans bornes, les lords ne peuvent rien comprendre aux plaintes des malheureux Irlandais. Ils ne voient en eux que des fainéants qui refusent de travailler, que des rebelles qu'il faut rigoureusement châtier.

Aussi, ce secrétaire d'Etat pour l'Irlande est-il revenu de ce pays avec l'intention d'engager son gouvernement à exercer une répression plus sauvage qu'autrefois contre les malheureux Irlandais.

M. Forster, avant d'être whig, faisait entendre

ses accents d'indignation à la Chambre des lords. Qu'il était beau de le voir, enflammé de colère, rugissant de fureur, rassemblant toutes ses forces pour leur dire : « Le temps n'est pas éloigné où le peuple va songer à se passer des lords. »

Les renseignements rapportés par M. Forster, et la tentative phénoménale sur l'hôtel de ville de Liverpool, permettent au gouvernement anglais de faire anéantir les Irlandais beaucoup plus promptement que par le passé. En vertu de nouvelles instructions, les constables pourront tirer sur la foule avant même tout acte de violence. Ainsi, à dater de ce moment, les sabres et les chevrotines vont avec la rapidité de la foudre, décimer en Irlande ceux que les angoisses de la faim n'ont pas encore fait succomber.

Dans les premiers jours du mois de juillet, la police de Liverpool et les préposés de la douane se rendirent à bord des deux vapeurs le *Molta* et le *Bavarian* venant d'Amérique, et contenant des barriques de ciment. Ils y découvrirent dix machines infernales consistant en mouvements d'horlogerie enclavés dans une caisse chargée de dynamite.

La lecture du connaissement devait attirer l'attention des douaniers ; car expédier du ciment des

Etats-Unis d'Amérique à Liverpool, c'est aussi naturel que de faire un envoi de charbon de terre de Paris aux bassins houillers de Mons ou de Charleroi.

Le coup gouvernemental avair été si maladroitement conçu, si grossièrement exécuté, que personne ne crut à l'existence d'un complot. L'autorité, d'ailleurs, ne fit part de cette importante découverte que le jour où vint devant le Parlement la discussion si souvent remise sur la politique ministérielle dans la question du Transwaal.

Naturellement, un de ces engins fut envoyé à Londres pour être l'objet d'un sérieux examen. A ce sujet, les journaux anglais rapportèrent ainsi le boniment débité à la Chambre des communes par le ministre de l'intérieur :

« Le très honorable Vernon-Harcourt, secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, répondant au très honorable vicomte Sandon confirme la nouvelle publiée ce matin sur la découverte à Liverpool de machines infernales, à bord de steamers venant d'Amérique.

» Le gouvernement n'a pas voulu, jusqu'à présent, faire connaître cette affaire au public parce que cette publicité aurait pu entraver la découverte des coupables et parce que, d'autre part, il

ne voulait tout naturellement pas soulever d'alarme.

» Il y a plus de trois semaines, le gouvernement a été informé qu'un certain nombre de machines infernales avaient été consignées d'Amérique à Liverpool, et qu'elles étaient cachées dans des barriques de ciment. Des employés des douanes recueillirent d'autres renseignements en route. Un employé de la police secrète des douanes et un policier furent envoyés de Londres à Liverpool, où ils se trouvèrent quelques jours avant l'arrivée des bâtiments.

» L'un des steamers désignés par les renseignements obtenus fut visité; six machines y furent découvertes. L'autre steamer arriva ensuite ; on y découvrit quatre autres machines, cachées, comme les premières, dans des barriques de ciment.

» La substance contenue dans ces machines n'est pas de la dynamite; sa composition chimique est tout autre.

» Le gouvernement a fait tout son possible pour découvrir les consignataires de ces engins. Une enquête est faite actuellement en Amérique sur la manière dont s'est effectuée l'expédition.

» Il est donc impossible à l'orateur de donner

d'autres détails. Mais il croit néanmoins, d'après ses informations, que la construction et l'expédition de ces engins sont l'accomplissement littéral des projets, ouvertement avoués par la presse féniane, que fomentent les Irlandais en Amérique, semaine par semaine depuis neuf mois. Des menaces publiques, des invitations réitérées à l'outrage et à l'assassinat ont circulé dans ses journaux. Plus d'une tentative a été faite, en Angleterre, par des malfaiteurs d'Amérique et envoyés dans le but indiqué.

» Des représentations ont dû être faites, il y a quelque temps, au gouvernement américain sur les excès de la presse américaine.

» Le ministre croit que le gouvernement américain est aussi prêt que l'Angleterre à réprimer les crimes et à en poursuivre les auteurs : car le danger est aussi grand pour les citoyens américains que pour les Anglais qui traversent l'Atlantique. »

Pendant que le ministre de l'intérieur essayait par ces paroles d'exciter la fureur des membres du Parlement contre les Irlandais, un citoyen de Liverpool, Daniel Plymm, faisant entendre le langage de la vérité, écrivait au journal, *la France*, une lettre dont voici les principaux passages.

« En vous exprimant nos plus vifs remerciements pour votre langage sympathique à l'égard du peuple irlandais luttant pour la liberté, et en vous confirmant que ces sentiments sont partagés par une grande partie de la nation britannique, nous tenons à vous mettre en garde, vous qui êtes un ami de l'Irlande, contre les efforts mis en œuvre par *le gouvernement anglais pour noircir le caractère de ce noble peuple aux yeux de l'Europe.*

» Le peuple irlandais répudie toute solidarité avec les auteurs du complot de Liverpool et les apôtres de la dynamite. Les chefs les plus ardents du patriotisme irlandais dénoncent eux-mêmes ces faits criminels à l'indignation publique. M. Rossa, l'agitateur fénian, n'a eu aucune part dans la consignation de machines infernales à bord des steamers partis d'Amérique pour l'Angleterre. M. Parnell déplore ces événements et le tort qu'ils font à sa cause. L'Irlande, dépeuplée par plusieurs siècles d'administration inique et d'incessante persécution, a vu ses enfants, expulsés de leur pays, chercher un abri dans toutes les contrées du monde. C'est l'Amérique qui leur a offert le principal asile. Chez d'autres nations, en Espagne, en Autriche; en Chine même, ils ont trouvé un

refuge et s'y sont élevés aux dignités et aux honneurs. *La noble France n'est point restée en arrière dans cet élan d'hospitalité pour les Irlandais.*

» Mais partout où ils se sont établis, dans leur exil, les Irlandais ont emporté avec eux une haine profonde pour l'Angleterre.

» Ils se souviennent que le peuple qui les a conquis par la trahison, les a gouvernés par l'injustice, soumis à des lois odieuses et essayé de les exterminer en faisant appel à la famine artificielle et à la brutale soldatesque.

» Qu'on se rappelle ce qui s'est passé à la bataille de Fontenoy et la conduite du maréchal de Saxe à l'égard des Anglais ! Conduite bien différente de celle de ces mêmes Anglais lorsqu'ils chargent à la baïonnette les pauvres femmes irlandaises, et fusillent sans pitié les braves enfants d'Erin, sans armes et sans défense.

» Le peuple irlandais subit patiemment les mauvais traitements qui l'accablent ; il y a pourtant une limite à la résignation. Cette oppression constante dépasse les forces d'une nation vertueuse et pacifique.

» Lorsque le fils voit arracher le toit qui couvre sa pauvre cabane ; lorsqu'il voit son vieux père, sa vieille mère jetés dehors sans pitié et laissés

sans abri sur les grands chemins, les sentiments d'humanité se révoltent en lui. Les vieillards expirent misérablement dans les fossés. Mais il reste des hommes jeunes et forts qui gardent la vengeance dans leur cœur en quelque coin du globe qu'ils soient poussés, et cette vengeance éclatera tôt ou tard contre les oppresseurs anglais, à moins qu'ils n'emploient une autre méthode pour se réconcilier avec le peuple irlandais. »

CONCLUSION

Depuis quelque temps, le gouvernement anglais reconnaît, mais un peu tard, qu'il est allé trop avant dans les voies de la violence. Quelques prisonniers politiques viennent d'obtenir enfin leur mise en liberté, mais ils affirment qu'en les jetant dans la prison de Kilmainham, les Anglais avaient l'intention d'abréger leur vie, tant les cachots y sont noirs, tant le séjour de cette affreuse demeure a quelque chose d'odieux, tant les traitements qu'on leur a fait subir sont abomi nables.

Assurément, personne d'ailleurs ne saurait le contester, la force a été jusqu'à présent la dominatrice du monde. C'est en Angleterre surtout, nous venons de le voir, que le règne de la force a été long, terrible, sanglant.

Selon les paroles du secrétaire de la Ligue

agraire, M. Patrick Egan, les Irlandais doivent repousser avec horreur le lien détesté qui les rattache à l'Angleterre.

Au moment où j'écris ces lignes, j'apprends que sur la proposition du whig Gladstone, M. Parnell et ses amis politiques ont été mis en état d'arrestation, et que vingt mille citoyens, dans une réunion tenue à Dublin, ont crié : « Vive la République irlandaise ! »

C'est d'un bon augure, ces paroles-là.

Courage, citoyens irlandais, cessez d'engraisser, de vos sueurs, les tyrans qui vous exterminent. Faites en sorte que nous puissions lire un jour en tête de votre constitution : « République irlandaise. »

FIN

F. Aureau. — Imprimerie de Lagny.

DU MÊME AUTEUR

EN PRÉPARATION

HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPUIS 1870 JUSQU'EN 1882

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE :

HONORÉ BONHOMME. — **Louis XV et sa famille**, d'après des lettres et des documents inédits. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

CHAMPFLEURY. — **Histoire de la caricature antique.** Deuxième édition. 1 vol. gr. in-18 orné de 100 gravures. . 5 »

Histoire de la caricature moderne. Deuxième édition. 1 vol. gr. in-18 orné de 90 gravures. . . . . 5 »

Histoire de la Caricature au moyen âge. 1 vol. gr. in-18 orné de 90 gravures. . . . . 5 »

Histoire de la Caricature sous la Révolution, l'Empire et la Restauration. 1 vol. grand in-18 jésus orné de 95 gravures . . . . 5 »

Histoire des faïences patriotiques sous la Révolution. 1 vol. grand in-18 orné de gravures. . . . . 5 »

Histoire de l'imagerie populaire. 1 vol. grand in-18 avec 50 gravures. . . . . 5 »

L'Hôtel des commissaires-priseurs. 1 vol. gr. in-18. 3 »

Souvenirs et portraits de jeunesse. 1 vol. 3 50

C. DESNOIRESTERRES. — **Les Cours galantes,** histoire anecdotique de la société polie au XVIII[e] siècle. 4 vol. in-18. 12 »

VICTOR FOURNEL. — **Ce qu'on voit dans les rues de Paris.** 1 fort vol. grand in-18 . . . . 3 50

Les spectacles populaires et les artistes des rues, tableau du vieux Paris. 1 vol. grand in-18 . . . . 3 50

ÉDOUARD FOURNIER. — **L'Esprit des autres** recueilli et raconté. Quatrième édition. 1 vol. in-18. . . . . 5 »

L'Esprit dans l'histoire, recherches sur les mots historiques. Troisième édition. 1 vol. in-18. . . . . 5 »

Le Vieux-Neuf, histoire ancienne des découvertes modernes. Nouvelle édition. 3 vol. grand in-18 jésus. . . . . 15 »

Histoire du Pont-Neuf. 2 vol. in-18 avec photographie. . 6 »

La Comédie de J. de La Bruyère. 2 vol. in-18. . . . 6 »

AUGUSTE LEPAGE. — **Les Cafés politiques et littéraires.** 1 vol. in-16. . . . . 2 »

GEORGES D'HEILLY. — **Dictionnaire des pseudonymes,** révélations sur le monde des lettres, du théâtre et des arts. Deuxième édition. 1 fort vol. grand in-18 jésus . . . . . . 6 »

Journal intime de la Comédie-Française, 1852-1871. 1 fort vol. grand in-18. 6 »

ARSÈNE HOUSSAYE. — **Galerie du XVIII[e] siècle.** 4 vol. grand in-18 jésus. . . . . 14 »

ED. ET JULES DE GONCOURT. — **Sophie Arnould** d'après sa correspondance et ses mémoires inédits. 1 vol. petit in-4° avec eaux-fortes. . . . . 10 »

L'Amour au XVIII[e] siècle. 1 vol. in-16 avec eaux-fortes. 5 »

JULES JANIN. — **La Fin d'un monde et du Neveu de Rameau.** Nouvelle édition revue et augmentée. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 50

CH. PAUL DE KOCK. — **Mémoires écrits par lui-même.** 1 vol. grand in-18. . . . . 3 50

M. DE LESCURE. — **Les Maîtresses du Régent.** 1 fort vol. in-18. . . . . 4 »

F. AUREAU. — IMP. DE LAGNY.

